
**Système de plafonnement et d'échange de droits
d'émission de gaz à effet de serre
Volet des crédits compensatoires**

**Rapport de projet de crédits compensatoires
visant la destruction du CH₄ provenant
d'un lieu d'enfouissement
(Protocole 2)**

**Réduction d'émissions de GES aux
LES et LET de La Lièvre
LE002
Année 2020**

Présenté par :
WSP Canada Inc.

Au :

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques**

Date de dépôt : 10 mars 2021
Version du rapport : 0.0 (version finale)

DGBCC-1015
Version du gabarit : 1.2

Avertissement

Le rapport de projet de crédits compensatoires (CrC) permet au promoteur de décrire son projet, de documenter sa mise en œuvre et de présenter les résultats quantifiés de ses réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES)¹ selon la méthodologie prescrite par le protocole applicable au type de projet réalisé.

L'utilisation du présent gabarit de rapport de projet est obligatoire, et toutes ses sections doivent être remplies. Notez qu'il ne constitue pas une interprétation juridique du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPEDE) ni celle d'aucune loi ou d'aucun règlement québécois ou canadien. Veuillez donc vous référer à ces lois et règlements, au besoin.

Le présent document est commun à tous les types de projets de crédits compensatoires admissibles en vertu de l'annexe D du RSPEDE. Pour répondre aux exigences de l'étape de la vérification et de la délivrance des crédits compensatoires, le promoteur doit également inclure dans le présent rapport des renseignements spécifiques au protocole applicable. Les renseignements à fournir sont décrits dans le document « Rapport de projet de crédits compensatoires – Renseignements spécifiques au protocole visé² ». Il s'agit d'un document complémentaire au gabarit de rapport de projet.

Le rapport de projet de crédits compensatoires, la demande de délivrance de crédits compensatoires et le rapport de vérification doivent être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au plus tard six (6) mois après la fin d'une période de délivrance de crédits compensatoires ou, dans le cas d'un projet qui a débuté avant que ne soit prévu un protocole applicable, au plus tard six (6) mois après l'enregistrement de ce projet. Le premier rapport de projet réalisé au cours d'une période d'admissibilité à la délivrance de CrC, ne doit pas couvrir plus d'une année.

Une fois rempli, signé et daté, le rapport doit être envoyé, en version papier, à l'adresse suivante :

Crédits compensatoires
Direction du marché du carbone
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 5^e étage, boîte 30
Québec (Québec) G1R 5V7

La version électronique du rapport de projet doit être transmise (sans signature manuscrite) à l'aide de la plateforme sécurisée de transfert de fichiers utilisée par le programme. Pour obtenir un accès à la plateforme et pour de plus amples renseignements sur le transfert électronique des documents, veuillez communiquer avec la Direction du marché du carbone par téléphone au 418 521-3868, poste 7700, ou par courriel à dmc.creditscompensatoires@environnement.gouv.qc.ca.

- 1 Dans le but d'alléger le texte, l'expression « réductions d'émissions de GES » désigne un projet qui vise à réduire les émissions de GES ou à augmenter la quantité de carbone séquestré dans la biomasse végétale.
- 2 Le document est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/Renseignements-specifiques-protocoles.doc>.

Pour de plus amples renseignements sur les crédits compensatoires ou pour demander l'enregistrement d'un projet, veuillez communiquer avec la Direction du marché du carbone aux coordonnées présentées précédemment.

Note : Le rapport de projet sera accessible au grand public par l'entremise du registre des projets de crédits compensatoires, sur le site Web du MDDELCC, à partir du moment où le projet sera accepté par le ministre.

Si des sections du rapport de projet comportent des renseignements confidentiels, veuillez nous en aviser pour qu'elles soient retirées du document avant sa publication.

Table des matières

1. Renseignements généraux.....	6
1.1 Introduction	6
1.2 Identification du promoteur et des personnes-ressources	6
1.3 Identification des parties impliquées	7
1.4 Modifications apportées depuis le rapport de projet précédent	8
2. Description du projet de crédits compensatoires	9
2.1 Description détaillée du projet	9
2.2 Description des lieux ou des sites de réalisation du projet	11
2.3 Date de début du projet	11
2.4 Durée de la période de délivrance de crédits compensatoires	11
2.5 Mise en œuvre du projet	12
2.6 Sources, puits et réservoirs (SPR) visés par le projet	12
2.7 Réductions d'émissions de GES par rapport aux limites du site du projet et aux SPR	14
3. Conditions d'admissibilité du projet	15
3.1 Additionnalité des réductions d'émissions de GES.....	15
3.2 Permanence des réductions d'émissions de GES.....	15
3.3 Fuites	15
3.4 Résultat d'une action ou d'une décision du promoteur	16
3.5 Réductions vérifiables.....	16
3.6 Propriété et exclusivité des réductions d'émissions de GES	16
3.7 Crédits délivrés pour le projet et aide financière.....	16
3.8 Respect des lois et règlements et autorisation nécessaire.....	17
3.9 Évaluation environnementale	17
3.10 Lieu de réalisation du projet.....	17
3.11 Autres renseignements	17
3.12 Renseignements spécifiques au protocole applicable	18
4. Calcul des réductions d'émissions de GES.....	21
4.1 Méthodes de calcul prescrites	21
4.2 Données manquantes.....	23
4.3 Calcul des réductions d'émissions de GES annuelles et totales considérées dans le rapport de projet.....	24
5. Surveillance, mesure et gestion des données	26
5.1 Respect des exigences prévues par le Règlement.....	26
5.2 Méthodes d'acquisition des données.....	28
5.3 Plan de surveillance et de gestion des données.....	28
5.4 Sources d'incertitude liées au projet.....	30
5.5 Renseignements spécifiques au protocole applicable	30
6. Vérification du rapport de projet.....	34
6.1 Organisme de vérification	34

Table des matières (suite)

7.	Délivrance des crédits compensatoires	35
7.1	Crédits admissibles et crédits à délivrer annuellement au promoteur (CrCPr)	35
8.	Renouvellement de projet	36
8.1	Modifications apportées au projet.....	36
9.	Renseignements complémentaires	37
10.	Signature du rapport de projet	38
11.	Références	39
12.	Annexes	40
12.1	Évaluation environnementale	40
12.2	Déclaration du promoteur	41
12.3	Désignation du promoteur par une partie impliquée	42
12.4	Annexes supplémentaires	43

Liste des tableaux

Tableau 1.1	Tableau d'identification des parties impliquées dans le projet de crédits compensatoires.....	7
Tableau 4.1	Tableau synthèse des résultats du calcul des réductions réelles d'émissions de GES associées au projet	25
Tableau 5.1	Plan de surveillance du projet	29
Tableau 5.2	Programme d'entretien des équipements.....	32
Tableau 7.1	Tableau synthèse des crédits admissibles et des crédits à délivrer – Millésime 2020.....	35

Liste des figures

Figure 2.1	Sources d'émissions de GES – Système du projet	13
Figure 5.1	Configuration des éléments de gestion et de mesure du biogaz.....	27

1. Renseignements généraux

Cette section présente le contexte général dans lequel s'inscrit le projet, les renseignements sur le promoteur ou sur le responsable du promoteur et, le cas échéant, les renseignements sur une tierce partie impliquée dans la réalisation du projet.

1.1 Introduction

WSP Canada Inc. (WSP) est propriétaire et exploite le système d'extraction et de destruction des biogaz sur le LES de La Lièvre conformément au certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00005-03, 400 559 265, émis le 2 juin 2009 par le MELCC.

Ce certificat d'autorisation a permis l'implantation et l'exploitation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz produit dans le lieu d'enfouissement sanitaire dans le cadre du *Programme d'achat de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de projets de captage et d'élimination ou de valorisation des biogaz générés par certains lieux d'enfouissement au Québec (Programme biogaz)* du MELCC (appel d'offres 0725). Ce projet a permis la réduction de 37 122 tonnes CO₂e de gaz à effet de serre de 2009 à 2013.

Comme le Programme biogaz est maintenant terminé depuis décembre 2013, WSP a déposé une demande d'inscription du projet dans le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre afin de poursuivre les réductions volontaires d'émissions de GES et amener la création de crédits compensatoires.

La date de dépôt de la demande d'enregistrement du projet est le 3 novembre 2014, soit suite à l'adoption le 15 octobre 2014 du Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre. Cette modification réglementaire annule l'obligation de déposer un plan de projet accompagné d'un rapport de validation lors de l'enregistrement du projet.

Le 9 décembre 2015, un avis de modification du projet a été envoyé au MELCC. La modification du projet a consisté principalement à raccorder le LET au réseau existant de captage et de destruction des biogaz au site de La Lièvre. Le projet initial impliquait uniquement le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) contenant 314 015 tonnes de déchets et comportant un total de 26 puits d'extraction.

Le projet modifié prolonge le réseau de captage du biogaz dans le lieu d'enfouissement technique (LET), contenant 83 804 tonnes au 5 janvier 2016, via 3 nouveaux puits d'extraction. Le raccordement du réseau de captage du LET au réseau de captage du LES a eu lieu le 26 novembre 2015. Au fur et à mesure de l'avancement des opérations sur le LET, le réseau de captage sera prolongé.

1.2 Identification du promoteur et des personnes-ressources

Informations générales sur le promoteur

- Dénomination sociale : WSP Canada Inc.
- Adresse : 16-1600, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3H 1P9
- Téléphone : 514 340-0046
- Courriel : catherine.verrault@wsp.com

Informations générales sur le responsable du promoteur

- Nom : Marc Bisson
- Adresse : 1135, boul. Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0M5
- Téléphone : 418 623-2254
- Courriel : marc.bisson@wsp.com

Prendre note que les coordonnées de M. Bisson indiquées sur le formulaire d'enregistrement du projet ont été modifiées suite au déménagement du bureau du boulevard des Gradins vers le bureau du boulevard Lebourgneuf à Québec le 27 octobre 2017.

Prendre note également que les adresses courriels de la compagnie WSP ont toutes été changées de wspgroup.com à wsp.com au mois de mai 2017.

Le présent projet est réalisé en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de La Lièvre qui est propriétaire du lieu d'enfouissement sanitaire de La Lièvre (RIDL). Les informations relatives à la RIDL sont les suivantes :

- Dénomination sociale : Régie intermunicipale des déchets de La Lièvre
- Représentant : Jimmy Brisebois, directeur général
- Adresse : 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6
- Téléphone : 819 623-7382, poste 3
- Courriel : dg@ridl.ca

1.3 Identification des parties impliquées

Tableau 1.1 Tableau d'identification des parties impliquées dans le projet de crédits compensatoires

Coordonnées de la partie impliquée 1	
Nom et prénom	WSP Canada Inc.
Adresse	1135 boul. Lebourgneuf
Ville	Québec
Province	Québec
Pays	Canada
Code postal	G2K 0M5
Numéro de téléphone	418-623-2254
Adresse de courriel	marc.bisson@wsp.com
Fonction ou rôle	Promoteur
Coordonnées de la partie impliquée 2	
Nom et prénom	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
Adresse	1064, rue Industrielle
Ville	Mont-Laurier
Province	Québec
Pays	Canada
Code postal	J9L 3V6
Numéro de téléphone	819 623-7382
Adresse de courriel	dg@ridl.ca
Fonction ou rôle	Propriétaire du site

Coordonnées de la partie impliquée 3	
Nom et prénom	
Adresse	
Ville	
Province	
Pays	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Adresse de courriel	
Fonction ou rôle	

1.4 Modifications apportées depuis le rapport de projet précédent

Aucune modification n'a été apportée depuis le rapport de projet 2019.

2. Description du projet de crédits compensatoires

Cette section présente une description du projet de crédits compensatoires.

2.1 Description détaillée du projet

Titre du projet : Réduction d'émissions de GES aux LES et LET de La Lièvre

Type de projet : Projet unique

Numéro de version du rapport de projet : Le présent rapport de projet constitue la version 0.0 (finale).

Date de mise à jour du règlement du SPEDE consulté : La version du règlement du SPEDE mise à jour au 1^{er} mai 2020 a été consultée pour rédiger le présent rapport.

Objectifs poursuivis par la réalisation du projet : Le projet a pour but le captage et la destruction du méthane produit dans un lieu d'enfouissement sanitaire et un lieu d'enfouissement technique non assujettis à des exigences de contrôle des biogaz et ainsi créer une réduction additionnelle des émissions de GES.

Technologies utilisées pour la réalisation du projet : Le réseau de captage du biogaz du LES est composé de 26 puits d'extraction verticaux forés dans la masse de déchets. Les puits de captage sont raccordés à une station de pompage et de destruction du biogaz à l'aide d'un réseau de collecteurs horizontaux. Des trappes à condensat sont installées le long de ces conduites aux points bas afin de permettre le drainage du condensat pouvant s'accumuler.

Le réseau de captage du biogaz du LET est actuellement composé de 13 puits verticaux et drains aménagés en dessous de la géomembrane du recouvrement final. Les puits de captage sont raccordés au réseau du LES par un collecteur connecté près du puits ML-14. Une trappe à condensat est installée au point bas sur la conduite afin de permettre le drainage du condensat.

Les réseaux de captage du LES et du LET sont raccordés à une station de pompage et de destruction du biogaz constituée d'une soufflante et d'une torchère à flamme invisible. Cette station est munie d'une station de mesurage permettant la mesure en continu de la concentration de méthane, du débit de biogaz et de la température de combustion avec enregistrement des données à une fréquence de 10 minutes.

Les plans d'arrangement général des réseaux de captage actuel sont présentés à l'annexe 12.4e.

Rôle du promoteur par rapport à la partie impliquée :

Le promoteur du projet est WSP. Cette firme est spécialisée dans l'aménagement de lieux d'enfouissement pour les matières résiduelles et les ouvrages connexes dont font partie les systèmes d'extraction et de destruction/valorisation des biogaz. L'entreprise a conçu plus de 15 lieux d'enfouissement technique au Québec et œuvre sur près de 30 sites au Québec et en Ontario.

WSP est impliquée dans des projets de réduction d'émissions de GES à partir de biogaz de sites d'enfouissement depuis 2004. La compagnie a été propriétaire et exploitante du réseau de captage des biogaz au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Tite-des-Caps de la Ville de Québec, le seul projet du genre au Québec qui a permis la vente de crédits de carbone à Environnement Canada dans le cadre du programme fédéral PPEREA. Ainsi, plus de 170 000 tonnes CO₂e ont été détruites durant la durée du projet qui s'est étendue de 2004 à 2007.

Par la suite, WSP a été promoteur de 4 projets de réduction d'émissions de GES dans le cadre du Programme Biogaz du MELCC de 2009 à 2013 amenant une réduction totale de 225 000 tonnes CO₂e. Comme indiqué précédemment, un de ces projets a consisté à effectuer un projet de réduction d'émissions de GES sur le lieu d'enfouissement sanitaire de La Lièvre en partenariat avec la RIDL.

Le projet actuel s'effectue en partenariat avec la Régie intermunicipale de La Lièvre (RIDL), celle-ci étant propriétaire des lieux d'enfouissement sanitaire et technique. Les droits relatifs à la propriété des biogaz et à leur utilisation ont été cédés par la RIDL à WSP dans le cadre d'une entente de partenariat intervenue en 2014 et amendée en 2015. Une copie de cette entente est présentée à l'annexe 12.4f.

La contribution de la RIDL au projet consiste à assurer l'accès du site au personnel de WSP, de permettre l'utilisation d'équipements existants dont le chemin d'accès et la ligne électrique. De plus, la RIDL a fourni une parcelle de terrain pour l'installation des équipements de destruction du biogaz.

WSP a conçu, a construit et opère les infrastructures de captage et de destruction du biogaz. Les coûts de financement et de réalisation de projet sont assumés par WSP.

Sources d'incertitude reliées au projet :

Les exigences relatives au captage, la destruction et/ou la valorisation des biogaz sont bien établies dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Tel qu'indiqué dans ce règlement, celui-ci ne s'applique qu'aux sites d'enfouissement en opération le et/ou après le 19 janvier 2009.

L'autorisation pour la poursuite de l'exploitation du site dans un LET a été émise au mois de septembre 2008 et les travaux d'aménagement se sont déroulés jusqu'à la fin du mois de mai 2009. Le LES de La Lièvre est fermé depuis la fin du mois de mai 2009 et il est peu probable que la réglementation soit modifiée pour inclure les sites fermés.

En ce qui concerne le LET, celui-ci n'est pas assujéti aux exigences de l'article 32 du REIMR compte tenu que la capacité autorisée est inférieure à 1,5 Mm³ et que les tonnages de matières résiduelles enfouies chaque année sont inférieurs à 50 000 tonnes.

La réduction réelle d'émissions de GES qui est obtenue chaque année présente un niveau de certitude très élevé compte tenu que la réduction découle de mesures directes effectuées sur le terrain à l'aide d'équipements dotés de procédures de calibrage et d'étalonnage. Par ailleurs, les technologies de captage, de destruction et de mesure sont éprouvées et connues.

Finalement, l'équipe de travail possède une expertise reconnue dans le domaine de la gestion des biogaz, des torchères et des équipements de mesure tels que ceux utilisés dans le cadre du projet, ainsi qu'une très bonne expérience dans les projets de réductions de GES par la combustion du biogaz.

2.2 Description des lieux ou des sites de réalisation du projet

Coordonnées civiques du site :

1064, rue Industrielle
Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

Description du titre foncier du site :

Les LES et LET de La Lièvre sont localisés sur le lot 2 678 119 du cadastre rénové du Québec. La RIDL est propriétaire du terrain et des immeubles s'y retrouvant.

Caractéristiques environnementales du site :

Le présent projet est localisé dans la zone UP-803 telle que définie dans le plan de zonage de la Ville de Mont-Laurier. La grille des usages de cette zone permet *Salubrité publique – Service d'utilité publique lourd – Site d'enfouissement sanitaire (p3-02)*.

La propriété est utilisée pour fins d'enfouissement de matières résiduelles depuis 1985. En effet, un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) y a été exploité de 1988 à 2009. Depuis le 1^{er} juin 2009, les matières résiduelles sont enfouies dans le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à côté du LES.

Limite géographique du site :

Les lieux d'enfouissement sanitaire et technique de La Lièvre sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier. Une carte de localisation est présentée à l'annexe 12.4g. Le lieu d'enfouissement est accessible via le boulevard Albiny-Paquette (route 117), l'avenue du Moulin et la rue Godard.

Longitude et latitude du site :

Longitude : 75° 28' 31,72" Ouest
Latitude : 46° 32' 16,91" Nord

2.3 Date de début du projet

La date de début du projet est le 1^{er} janvier 2014. La demande d'enregistrement du projet a été faite en date le 3 novembre 2014. Les réductions du projet ont donc débuté le ou après le 1^{er} janvier 2007 et moins de deux ans suivant l'enregistrement du projet.

2.4 Durée de la période de délivrance de crédits compensatoires

La durée prévue du projet de crédits compensatoires est de 10 ans.

Les périodes de rapport de projet correspondent à chaque année complète à partir du 1^{er} janvier de chaque année. À la fin de chaque période de projet, un rapport de projet couvrant l'année la plus récente est déposé accompagné du rapport de vérification correspondant pour délivrance des crédits compensatoires pour les réductions effectivement réalisées au cours de l'année complète la plus récente.

Le présent rapport correspond à la septième période de délivrance de crédits compensatoires et couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2.5 Mise en œuvre du projet

Le système actif de captage et de destruction du biogaz du LES a été installé suivant la signature le 7 novembre 2008 d'une entente d'achat de réductions d'émissions de gaz à effet de serre avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme biogaz. La mise en service des équipements a été effectuée le 19 août 2009.

La prolongation du réseau d'extraction du biogaz sur le LET a été effectuée au mois de novembre 2015 et la mise en service des nouveaux puits d'extraction a eu lieu le 26 novembre 2015.

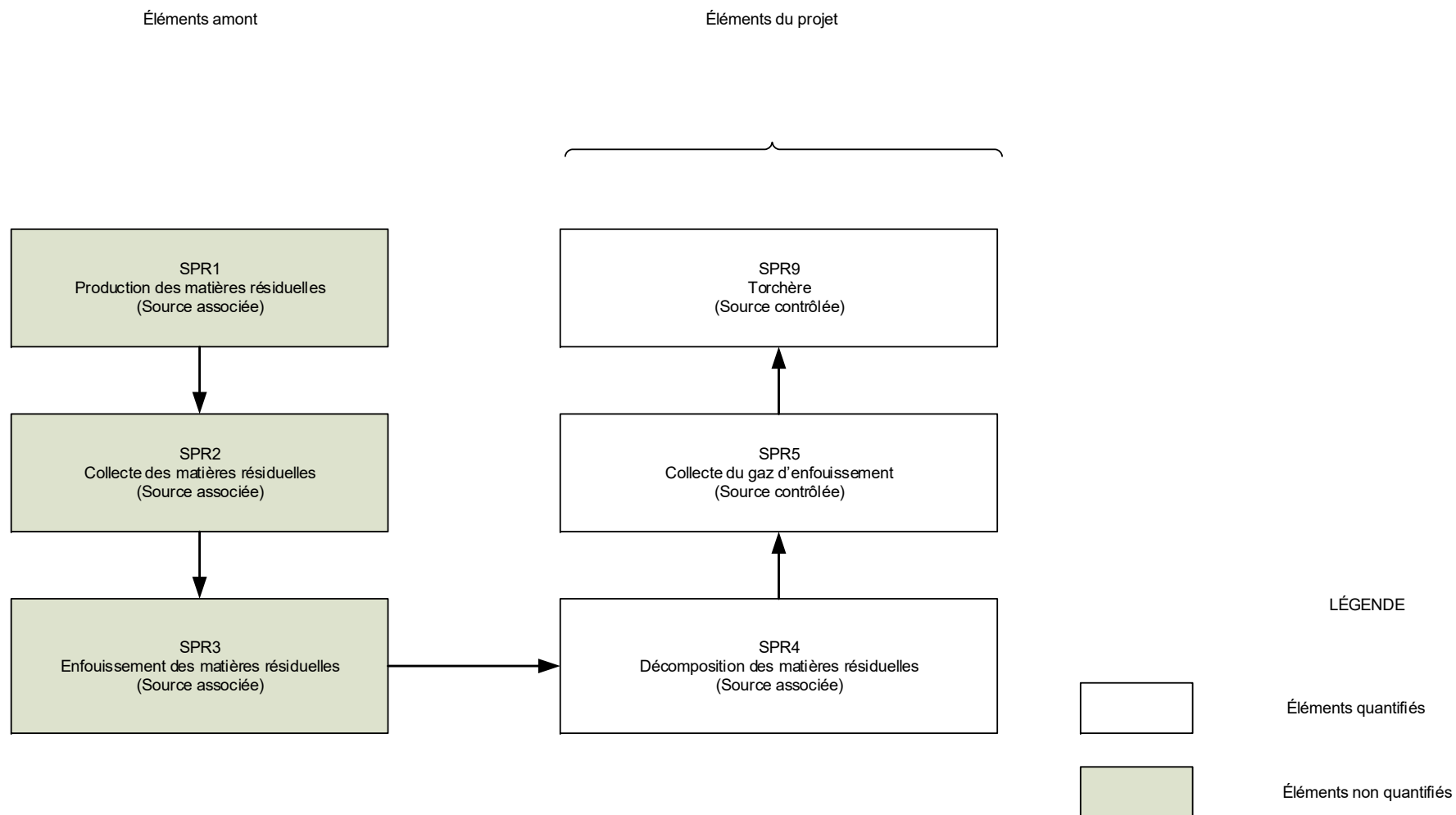
2.6 Sources, puits et réservoirs (SPR) visés par le projet

La figure 2.1 présente les sources, puits et réservoirs du système projet. Cette figure présente également les éléments du système projet qui seront quantifiés et si les différentes sources sont contrôlées par le promoteur, associées au projet ou affectées par le projet.

Les sources, puits et réservoirs représentés correspondent à un projet de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par la collecte du biogaz produit par la décomposition de matières résiduelles et sa destruction dans une torchère, ce qui est applicable au présent projet. Aucune valorisation du biogaz n'est effectuée.

Il est important de mentionner que la torchère n'est raccordée à aucune source de combustible d'appoint telle que propane ou gaz naturel. La quantification des émissions reliées à l'utilisation de combustible d'appoint n'est donc pas applicable au présent projet.

Figure 2.1 Sources d'émissions de GES – Système du projet



2.7 Réductions d'émissions de GES par rapport aux limites du site du projet et aux SPR

Les limites du système de projet correspondent aux limites du lieu d'enfouissement. La figure 2.1 présente les sources d'émissions de gaz à effet de serre reliées au projet, incluant les sources amont.

Le système de projet inclut trois éléments amont relatifs à la production, la collecte et l'enfouissement des matières résiduelles (SPR1, SPR2 et SPR3). Ces trois éléments ne sont pas comptabilisés, car ils sont identiques que le projet soit réalisé ou non.

Le système du projet comprend trois éléments significatifs au niveau des émissions de GES, soit les émissions de méthane reliées à la décomposition des matières résiduelles enfouies (SPR4) et les émissions de méthane reliées à l'opération du système de collecte et de destruction du biogaz (SPR5 et SPR9).

Les émissions de GES reliées aux activités de collecte du biogaz (SPR5) incluent les émissions de GES découlant de l'approvisionnement en électricité fourni par le réseau d'Hydro-Québec pour le fonctionnement des équipements.

L'équipement qui consomme le plus d'énergie correspond au moteur du surpresseur. La puissance nominale du moteur est de 5,5 kW. Dans le pire des cas, si l'on suppose que le surpresseur fonctionne à plein régime et sans aucun arrêt pendant l'année, environ 48 180 kWh auront été consommés par année.

Selon l'Inventaire national canadien des émissions de GES paru en 2020, l'intensité des émissions de GES applicable à la consommation d'électricité au Québec en 2018 s'élevait à 1,7 g CO₂e/kWh (ou 1,7 kg/MWh).

Selon la consommation maximale estimée, les émissions de GES reliées à l'opération des équipements s'élèveraient approximativement à 0,08 tonne de CO₂e par année. Ces émissions sont considérées comme négligeables comparativement à la réduction potentielle des émissions de GES découlant de la réalisation du projet, soit de l'ordre de 7 000 tonnes/an. Cet élément n'est donc pas comptabilisé dans les émissions du projet.

Dans un deuxième temps, la performance du système de collecte du biogaz (SPR5) a un impact direct sur l'intensité des émissions de méthane à la surface du lieu d'enfouissement. Comme une partie du méthane produit par la décomposition des matières résiduelles est captée, elle devient un intrant de l'élément relatif à l'opération du système de collecte du biogaz et n'est pas émise à l'atmosphère.

Finalement, le méthane capté est détruit par combustion dans une torchère à flamme invisible. Cette torchère possède une efficacité de destruction et une infime partie du méthane capté est émise à l'atmosphère par cet équipement (SPR9).

L'élément SPR6 de la figure 5.2 du RSPÉDE a été disqualifié comme les équipements ne sont pas reliés à une source de combustible d'appoint. Toutes les autres sources (puits, réservoirs) présentées à la figure 5.2 du RSPÉDE (SPR 7, 8, 10 à 15) qui sont associées à la valorisation énergétique du GE, ont bien sûr été disqualifiées n'étant pas applicables au projet.

3. Conditions d'admissibilité du projet

Cette section permet de documenter l'admissibilité d'un projet à la délivrance de crédits compensatoires, dans le cadre du volet des crédits compensatoires du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES.

3.1 *Additionnalité des réductions d'émissions de GES*

Les autorisations relatives à l'enfouissement des matières résiduelles sont émises par le gouvernement du Québec. Trois (3) législations traitent spécifiquement des lieux d'enfouissement de matières résiduelles, soit la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) et le Règlement sur les déchets solides (RDS). Le REIMR, en vigueur depuis le 19 janvier 2006, a remplacé graduellement le RDS pour être totalement appliqué à partir du 19 janvier 2009. Le RDS demeure applicable aux lieux d'enfouissement qui ont fermé avant l'échéance de la période transitoire de 3 ans suivant la date d'entrée en vigueur du REIMR (19 janvier 2006 au 19 janvier 2009).

Le lieu d'enfouissement sanitaire de La Lièvre a été autorisé en 1988. Comme la fermeture du lieu a eu lieu à la fin du mois de mai 2009 et que le LET a été autorisé au mois de septembre 2008, soit avant le 19 janvier 2009, le LES n'est pas assujéti au REIMR. Toutes les autorisations émises relativement à l'enfouissement au LES de La Lièvre ont été plutôt faites en vertu du RDS. Comme ce règlement ne contient aucune exigence relativement au captage actif et à la destruction du biogaz, le présent projet constitue donc une mesure volontaire de réduction des émissions de GES.

L'aménagement et l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de La Lièvre ont été autorisés le 30 septembre 2008 (CA No 7527-15-01-00002-00, 400 478 092). Compte tenu que la capacité autorisée et le taux d'enfouissement annuel sont inférieurs aux seuils prescrits à l'article 32 du REIMR, le biogaz produit devait être ventilé à l'atmosphère via des événements. Le certificat d'autorisation ainsi que les plans de la demande de CA relatifs aux événements sont inclus à l'annexe 12-1. Dans ce cas-ci également, le projet constitue donc une mesure volontaire de réduction des émissions de GES.

3.2 *Permanence des réductions d'émissions de GES*

Les réductions d'émissions de GES résultent de la destruction thermique du méthane capté dans une torchère à flamme invisible. En effet, le méthane est transformé en dioxyde de carbone et vapeur d'eau par le processus de combustion. Comme le méthane ne peut se reformer dans l'atmosphère à partir des gaz de combustion de la torchère, la réduction est permanente.

3.3 *Fuites*

La réduction des émissions de GES à partir de la combustion du méthane dans une torchère n'entraîne aucune fuite à l'extérieur du projet.

En effet, les émissions de méthane découlent de la décomposition des matières résiduelles en milieu anaérobie et ces matières ont été enfouies dans les lieux d'enfouissement sanitaire et technique de La Lièvre qu'il y ait ou non captage et destruction du biogaz produit.

3.4 Résultat d'une action ou d'une décision du promoteur

Le MELCC a autorisé WSP et la RIDL à effectuer l'implantation et l'opération du système d'extraction et de destruction du biogaz aux LES et aux LET de La Lièvre. WSP a construit et financé les installations et en assure l'opération depuis 2009.

La réduction d'émissions de GES due au projet découle directement de l'opération de ce système de collecte et de destruction du biogaz par WSP.

3.5 Réductions vérifiables

Conformément à l'article 70.15 du règlement, chaque rapport de projet est vérifié par un organisme de vérification accrédité ISO 14065, par un membre de l'Accreditation Forum, conformément à la norme ISO 14064-3. Les réductions réelles d'émissions sont facilement vérifiables compte tenu qu'elles sont directement mesurées sur le terrain par un débitmètre et un analyseur de gaz. Les vérificateurs peuvent donc constater de visu l'opération des équipements, consulter les données accumulées dans le système d'enregistrement des données, vérifier les registres de visite et d'entretien, etc.

3.6 Propriété et exclusivité des réductions d'émissions de GES

Une entente est intervenue entre la RIDL et WSP Canada au mois d'avril 2014 pour la mise en œuvre du projet. Cette entente a été amendée le 5 décembre 2014 afin d'inclure le LET. Cette entente transfère les droits relatifs au biogaz et à sa valorisation à WSP. WSP a construit et financé les installations et en assure l'opération depuis la mise en service.

La réduction d'émissions de GES due au projet découle directement de l'opération de ce système de collecte et de destruction du biogaz par WSP.

Le formulaire de déclaration complété par le promoteur ainsi qu'une copie de la convention intervenue entre WSP et la Régie sont présentés aux annexes 12.2 et 12.4f. Le formulaire de désignation du promoteur complété par M. Jimmy Brisebois, représentant de la Régie, est présenté à l'annexe 12.3.

3.7 Crédits délivrés pour le projet et aide financière

WSP est propriétaire et exploite le système d'extraction et de destruction des biogaz sur le LES de La Lièvre conformément au certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00005-03, 400 559 265, émis le 2 juin 2009 par le MELCC.

L'implantation et l'exploitation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz produit au lieu d'enfouissement sanitaire de La Lièvre ont été réalisées dans le cadre du *Programme d'achat de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de*

projets de captage et d'élimination ou de valorisation des biogaz générés par certains lieux d'enfouissement au Québec (Programme biogaz) du MELCC (Appel d'offres 0725). Ce projet a permis la réduction d'émissions de 37 122 tonnes CO₂e de gaz à effet de serre de 2009 à 2013.

Comme le Programme biogaz est maintenant terminé depuis décembre 2013, WSP a déposé une demande d'enregistrement du projet dans le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre afin de poursuivre les réductions volontaires d'émissions de GES et amener la création de crédits compensatoires.

Par ailleurs, aucune aide financière n'a été demandée et reçue par WSP dans le cadre d'un programme de réduction d'émissions de GES.

3.8 Respect des lois et règlements et autorisation nécessaire

Le certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00005-03, 400 559 265, émis le 2 juin 2009 par le MELCC, permet l'implantation et l'exploitation d'un réseau de captage et de destruction de biogaz sur le lieu d'enfouissement sanitaire de La Lièvre.

Le certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00005-06, 401 238 924, émis le 6 juillet 2015 par le MELCC, permet l'implantation et l'exploitation d'un réseau de captage du biogaz sur le LET de La Lièvre et son raccordement à la torchère à flamme invisible existante.

Une copie des certificats d'autorisation est incluse à l'annexe 12.1.

3.9 Évaluation environnementale

Le présent projet n'a pas été soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement étant donné qu'il n'est pas assujéti à cette procédure. Il n'y a donc aucun document à fournir à cet effet à l'annexe 12.1 (non applicable).

3.10 Lieu de réalisation du projet

Le projet est réalisé aux lieux d'enfouissement sanitaire et technique de La Lièvre à l'adresse suivante :

1064, rue Industrielle
Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

Une carte de localisation est présentée à l'annexe 12.4g.

Le projet est donc réalisé à l'intérieur des limites de la province du Québec conformément à l'article 2 du Protocole 2 du RSPEDE.

3.11 Autres renseignements

Tous les renseignements pertinents démontrant que le projet satisfait aux critères du règlement sont déjà cités dans le présent document.

3.12 Renseignements spécifiques au protocole applicable

3.12a Admissibilité du lieu d'enfouissement

Si un projet est réalisé à la fois dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et dans un lieu d'enfouissement technique (LET), la démonstration de l'admissibilité de ces lieux doit être faite distinctement.

Quantité annuelle de matières résiduelles reçues et capacité de réception :

Selon les informations transmises par la RIDL, la quantité de matières résiduelles en place dans le lieu d'enfouissement sanitaire s'élève à 314 015 tonnes. Ce tonnage est inférieur à la limitation exposée à l'article 1 du Protocole 2 qui est de 450 000 tonnes.

Deux certificats d'autorisation ont été émis pour le lieu d'enfouissement sanitaire de La Lièvre. Le premier certificat (auparavant appelé « certificat de conformité ») fut émis le 12 février 1988. La superficie totale du site, selon le rapport PAERLES du ministère de l'Environnement de l'époque, serait de 156 376 m². Aucune capacité n'est indiquée aux documents d'autorisation.

Le deuxième certificat a été émis le 3 mars 1995. Ce certificat visait à permettre ce qui était communément appelé « chapeau » qui consistait à réaliser la pente finale du site avec des matières résiduelles à une pente de 5 %. Encore dans ce cas, aucune capacité n'était indiquée.

Une évaluation de la volumétrie disponible a été réalisée en 2003 par un arpenteur géomètre à partir d'un relevé topographique et des documents du certificat de 1995. Selon cette étude, le volume autorisé du LES serait de 1 750 000 m³. Cette valeur est reconnue par le MELCC comme étant la capacité autorisée.

Le 19 janvier 2006 entrainait en vigueur le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*. Ce règlement prévoit une période de transition de 3 ans, après quoi tous les lieux devaient, soit se conformer aux exigences du REIMR, soit fermer.

Les lieux ayant une capacité autorisée résiduelle après la période de 3 ans, soit le 19 janvier 2009, pouvaient poursuivre leurs opérations sans être assujettis aux évaluations environnementales, mais devaient se conformer en tous points au REIMR.

Compte tenu que la capacité résiduelle du LES de La Lièvre estimée pour la fin de 2008 était très importante, une demande de mise en conformité a été déposée afin de permettre la poursuite des activités d'enfouissement dans un lieu d'enfouissement technique répondant aux exigences du REIMR à partir de 2009. Le volume du lieu d'enfouissement sanitaire à la fin de 2008 était estimé à 850 000 m³ ce qui laissait une capacité disponible de 900 000 m³ pour le lieu d'enfouissement technique.

Le 30 septembre 2008, le MELCC émettait un certificat d'autorisation pour la poursuite de l'exploitation dans un lieu d'enfouissement technique. Compte tenu des contraintes techniques et hydrogéologiques, la capacité du lieu a été fixée à 330 000 m³. La capacité autorisée du LET est donc inférieure à la limite de 1,5 Mm³ spécifiée à l'article 1 du Protocole 2 du RSPÉDE.

L'aménagement des cellules d'enfouissement et du bassin d'accumulation du LET a débuté à l'automne 2008 et s'est terminé en mai 2009. L'exploitation du LET a commencé le 1^{er} juin 2009.

Le tableau 3.1 présente le tonnage annuel reçu depuis l'ouverture du LES en 1988 jusqu'à sa fermeture en 2009. Une confirmation écrite de la Régie à l'effet que la fin de l'exploitation du LES a eu lieu le 31 mai 2009 est incluse à l'annexe 12.4h de même que les données de population desservie.

Les quantités annuelles présentées au tableau 3.1 correspondent aux registres d'exploitation de la RIDL pour les années 1994 à 2009. Pour les années antérieures, les quantités ont été estimées par la RIDL à 10 000 tonnes/an. Il est à noter que lors de la fondation de la Régie des déchets de la Lièvre, il n'y avait que 5 municipalités desservies alors que maintenant, la Régie compte 12 municipalités membres (22 municipalités si on ne tient pas compte des fusions municipales). La population desservie durant les premières années d'exploitation était donc moindre.

Tableau 3.1 Quantité annuelle de matières résiduelles enfouies – LES de La Lièvre

Année	Tonnage annuel (tonnes)	Tonnage cumulatif (tonnes)
1988	10 000	10 000
1989	10 000	20 000
1990	10 000	30 000
1991	10 000	40 000
1992	10 000	50 000
1993	10 000	60 000
1994	27 479	87 479
1995	33 099	120 578
1996	13 910	134 488
1997	11 920	146 408
1998	11 854	158 262
1999	13 290	171 552
2000	13 743	185 295
2001	14 685	199 980
2002	13 742	213 722
2003	13 908	227 630
2004	14 832	242 462
2005	15 295	257 757
2006	16 402	274 159
2007	15 083	289 242
2008	15 000	304 242
2009	9 773	314 015

Par ailleurs, les tonnages présentés pour les années 1994 et 1995 sont plus élevés que les autres années. En effet, la compagnie Uniboard de Mont-Laurier enfouissait à l'époque des résidus sur sa propriété. Suite à un avis d'infraction du ministère de l'Environnement, la compagnie a dû excaver et transporter la totalité des matières au LES de La Lièvre ce qui explique la hausse de tonnage observée en 1994 et 1995.

Le lieu d'enfouissement sanitaire de La Lièvre a été mis en exploitation en 1988. Il n'y a pas eu d'agrandissement de ce lieu entre les années 2006 et 2009. Toutefois, le LES a été en opération durant une partie de l'année 2009. La capacité autorisée du LES, fixée en 1995, était de 1,75 Mm³. Une partie de la capacité autorisée a été transférée au LET en 2009 comme indiqué ci-haut. La capacité finale du LES a été estimée à 850 000 m³ à la fin de 2008. Par ailleurs, les tonnages enfouis annuellement sont inférieurs à la limite de 50 000 tonnes par année. Les limitations de volume et de tonnage exposées à l'article 1.2 du Protocole 2 sont donc respectées.

Le 9 décembre 2015, un avis de modification du projet de réduction d'émission de GES a été envoyé au MELCC. La modification du projet a consisté principalement à raccorder le LET au réseau existant de captage et de destruction des biogaz au site de La Lièvre. La mise en service des équipements a eu lieu le 26 novembre 2015.

La volumétrie annuelle effectuée par l'exploitant pour le rapport annuel de 2015 (voir annexe 12-4b) indique qu'en date du 5 janvier 2016, le volume comblé du LET s'élevait à 159 626 m³ (voir annexe 12-4b). Selon la méthode 1 proposée par le MELCC, la quantité de matières résiduelles en place peut être estimée en multipliant le volume en place par 0,75 (densité) et par 0,70 (fraction décomposable). Un total de 83 804 tonnes de matières résiduelles auraient donc été enfouies au 5 janvier 2016 ce qui est conforme à la valeur limite de 450 000 tonnes exposée à l'article 1 du Protocole 2 du RSPEDE.

Par ailleurs, le tableau 3.2 présente les tonnages annuels reçus dans le LET depuis la date du début du projet SPEDE sur le LET. Les quantités annuelles présentées dans ce tableau correspondent aux registres d'exploitation de la Régie, soit aux données réelles enregistrées à la balance située à l'entrée du site, et produites dans les rapports annuels d'exploitation de la Régie. Les extraits de la section 2 des rapports d'exploitation annuels sont inclus à l'annexe 12.4b.

Les quantités annuelles de matières résiduelles et de matériaux de recouvrement utilisés, à l'exception des sols propres, sont inférieures à 50 000 tonnes ce qui est conforme à l'article 1 du Protocole 2 du RSPEDE.

Tableau 3.2 Quantité annuelle de matières résiduelles enfouies – LET de La Lièvre

Année	Matières résiduelles (tonnes métriques)	Matériaux de recouvrement excluant sols propres (tonnes métriques)	Tonnage annuel (tonnes métriques)
2015	14 208	0	14 208
2016	13 073	700	13 773
2017	12 278	1 015	13 293
2018	11 218	1 040	12 258
2019	13 070	1 479	14 549
2020	12 917	1 343	14 260

3.12b Dispositif de destruction du CH₄

Le méthane qui est capté dans le LES et le LET est acheminé vers la station de pompage et de destruction du biogaz existante. Cette station est constituée, entre autres, d'une soufflante et d'une torchère à flamme invisible. La station de pompage et de destruction du biogaz a été autorisée par le MELCC en vertu du certificat d'autorisation n° 7522-15-01-00005-03, 400 559 265, émis le 2 juin 2009. Elle a permis la réduction volontaire d'émissions de GES dans le cadre du Programme biogaz du MELCC, pour un total de 37 122 tonnes CO₂e, de 2009 à 2013.

Le dispositif de destruction, soit une torchère à flamme invisible, est un dispositif inclus dans les dispositifs admissibles énumérés à l'article 1 du Protocole 2 de RSPEDE.

Les spécifications techniques de ladite station sont présentées à l'annexe 12.4i.

4. Calcul des réductions d'émissions de GES

Cette section permet de documenter l'ensemble du processus mis en œuvre pour calculer les réductions d'émissions de GES en utilisant les équations prescrites dans les protocoles de l'annexe D du RSPEDE.

4.1 Méthodes de calcul prescrites

Les réductions d'émissions de GES du projet sont calculées selon les équations présentées dans le Protocole 2 du Règlement – Lieux d'enfouissement – Destruction du CH₄.

Elles correspondent à la quantité totale de méthane éliminé telle que déterminée à l'aide de l'équation 3 du protocole, à laquelle sont retranchées les émissions découlant de l'utilisation d'électricité, de combustible fossile et de gaz naturel, s'il y a lieu.

En premier lieu, le seul dispositif de destruction du méthane dans le cadre du projet est la torchère à flamme invisible existante. Cette torchère n'est pas raccordée à une source de combustible fossile ou de gaz naturel. Les émissions résultant de la destruction de combustible fossile ou de l'utilisation de gaz naturel sont donc inexistantes.

Par ailleurs, les équipements de collecte et de destruction nécessitent un approvisionnement en électricité fourni par le réseau d'Hydro-Québec pour pouvoir fonctionner. Comme expliqué à la section 2.7, cet élément n'a pas été comptabilisé compte tenu qu'il est négligeable par rapport à la réduction d'émissions de GES découlant du projet (émissions de l'ordre de 0,08 tonne CO₂e par année comparativement à une réduction de l'ordre de 7 000 tonnes CO₂e par année).

La quantité de méthane éliminée est déterminée à l'aide du débit de méthane dirigé vers la torchère tel que mesuré par le débitmètre et l'analyseur de méthane multiplié par l'efficacité de destruction de la torchère à flamme invisible par défaut, soit 99,5 %. En ce qui concerne le facteur de réduction des incertitudes attribuables à l'équipement de suivi de la teneur de méthane, celui-ci est fixé à 0, car la concentration de méthane est mesurée en continu.

Il est important de mentionner que le lieu d'enfouissement sanitaire est fermé et qu'il y a en place un recouvrement final constitué de sol. En ce qui concerne le LET, une partie est actuellement fermée et qu'il y a en place un recouvrement final conforme à l'article 50 du REIMR. Ce recouvrement comprend une géomembrane en polyéthylène basse densité de 1 mm d'épaisseur. Un extrait des plans de construction relatifs à la construction du recouvrement final du LET est présenté à l'annexe 12.4c.

La superficie du LES est de 81 495 m². Au début de 2020, une superficie de 12 745 m² était fermée sur le LET avec un recouvrement final avec géomembrane alors qu'une superficie de 20 610 m² était en exploitation sur le LET et n'avait pas de recouvrement final. La superficie totale non recouverte d'une géomembrane est donc de 102 105 m² pour le LES et le LET. La superficie totale recouverte d'une géomembrane est donc de 12 745 m² pour le LES et le LET (voir plan à l'annexe 12.4c).

Compte tenu que le lieu d'enfouissement technique est en exploitation et qu'il n'est pas entièrement recouvert d'une géomembrane, le facteur d'oxydation a été calculé selon l'équation 3-1 du Protocole 2. La valeur obtenue pour le LET et le LES est de 8,89 %.

Les équations utilisées pour calculer la réduction réelle d'émissions de GES au cours du projet sont présentées ici-bas :

RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GES – MÉTHODE DE CALCUL EX POST

Tel qu'indiqué ci-haut, les réductions d'émissions de GES attribuables au projet sont calculées à chaque période de rapport selon l'équation suivante :

$$RE = ER - EP \quad (\text{équation 1})$$

Où RE = Réductions des émissions dues au projet (tonnes CO₂e)
 ER = Émissions du scénario de référence (tonnes CO₂e)
 EP = Émissions du projet (tonnes CO₂e)

Les émissions du scénario de référence sont calculées selon l'équation 3 :

$$ER = (CH_4\text{Élim}_{PR}) \times 21 \times (1 - OX) \times (1 - FR) \quad (\text{équation 3})$$

Où ER = Émissions du scénario de référence (tonnes CO₂e)
 $CH_4\text{Élim}_{PR}$ = Quantité totale de méthane éliminée par la torchère (tonnes CH₄)
21 = Potentiel de réchauffement planétaire du méthane (tonne CO₂e/tonne CH₄)
OX = Facteur d'oxydation du CH₄ à travers le sol de recouvrement.
FR = Facteur de réduction des incertitudes attribuables à l'équipement de mesure de la concentration de méthane. FR = 0 compte tenu que la concentration de méthane est mesurée en continu

Le facteur d'oxydation OX est calculé selon l'équation 3.1 pour les sites en exploitation partiellement recouverts d'une géomembrane. Le facteur d'oxydation est nul pour les secteurs recouverts d'une géomembrane et il est égal à 10 % pour les secteurs non recouverts :

$$OX = ((0 \% \times ZC) + (10 \% \times ZNC)) / (ZC + ZNC) \quad (\text{équation 3-1})$$

Où OX = Facteur d'oxydation du CH₄ par les bactéries du sol
ZC = Superficie de la zone du lieu d'enfouissement remplie et recouverte d'une géomembrane (m²)
ZNC = Superficie de la zone en exploitation non recouverte d'une géomembrane (m²)

La quantité totale de méthane éliminée par la torchère est déterminée à l'aide des équations 4 et 5 du Protocole 2 :

$$CH_4\text{Élim}_{PR} = (CH_4\text{Élim}) \times 0,667 \times 0,001 \quad (\text{équation 4})$$

Où $CH_4\text{Élim}_{PR}$ = Quantité totale de méthane éliminée par la torchère (tonnes CH₄)
 $CH_4\text{Élim}$ = Quantité totale de méthane éliminée par la torchère (m³ @ 20 °C, 101,3 kPa)
0,667 = Densité du méthane à 20 °C, 101,3 kPa (kg/m³)
0,001 = Facteur de conversion de kilogramme à tonne

$$\text{CH}_4\text{Élim} = Q \times \text{EÉ} \quad (\text{équation 5})$$

Où $\text{CH}_4\text{Élim}$ = Quantité totale de méthane éliminée par la torchère ($\text{m}^3 @ 20\text{ °C}$, 101,3 kPa)
 Q = Quantité totale de méthane collectée et acheminée à la torchère ($\text{m}^3 @ 20\text{ °C}$, 101,3 kPa)
 EÉ = Efficacité de destruction du méthane par défaut pour une torchère à flamme invisible. $\text{EÉ} = 99,5\%$

La quantité totale de méthane collectée et acheminée à la torchère est calculée selon l'équation suivante :

$$Q = \sum \text{GE}_t \times \text{PR}_{\text{CH}_4} \quad (\text{équation 6})$$

Où Q = Quantité totale de méthane collectée et acheminée à la torchère ($\text{m}^3 @ 20\text{ °C}$, 101,3 kPa)
 GE_t = Volume de biogaz acheminé vers la torchère durant l'intervalle de temps t ($\text{m}^3 @ 20\text{ °C}$, 101,3 kPa)
 PR_{CH_4} = Proportion moyenne de méthane dans le biogaz durant l'intervalle de temps t ($\text{m}^3 \text{CH}_4/\text{m}^3 \text{biogaz}$)

Comme les lectures de débit sont exprimées en m^3/h par le débitmètre et que les données sont enregistrées toutes les 10 minutes, le volume de biogaz acheminé vers la torchère durant l'intervalle t est déterminé en divisant le débit mesuré par 6 pour obtenir un volume par période de 10 minutes.

De plus, comme les lectures du débitmètre sont automatiquement corrigées à 0 °C et 101,325 kPa, les débits sont ramenés à 20 °C , 101,325 kPa selon l'équation suivante :

$$\text{GE}_t = \text{GE non corrigé} \times 293,15/273,15 \times 101,325/101,325 \quad (\text{équation 2})$$

En ce qui concerne les émissions du projet, celles-ci correspondent à la sommation des émissions reliées à la consommation d'électricité, de combustibles fossiles et de gaz naturel (équation 7). Dans le cas présent, la torchère n'est pas raccordée à une source de combustible fossile ou de gaz naturel. De plus, les émissions reliées à la consommation d'électricité ne sont pas quantifiées compte tenu qu'elles représentent environ 0,001 % de la réduction potentielle annuelle des émissions de GES découlant du projet (voir section 2.7).

Les réductions d'émissions de GES du projet correspondent donc directement aux émissions du scénario de référence.

4.2 Données manquantes

Conformément aux exigences du Protocole 2, une vérification des données manquantes a été effectuée pour l'ensemble des données enregistrées au cours de l'année 2020 aux LES et LET de La Lièvre.

Les données suivantes sont manquantes :

- 2020-01-26 00:00
- 2020-02-25 15:50 à 16:20
- 2020-03-08 02:10 à 02:50
- 2020-06-03 07:20 à 11:50
- 2020-09-03 15:10 à 18:00

Comme aucune donnée de débit, de concentration de méthane et de température de combustion n'a été enregistrée pour ces périodes, le débit de méthane capté a été fixé à 0 conformément aux exigences de la Partie III du Protocole.

4.3 Calcul des réductions d'émissions de GES annuelles et totales considérées dans le rapport de projet

Les réductions d'émissions de GES annuelles et totales couvertes par le rapport de projet sont présentées à l'annexe 12.4d. Cette annexe présente sous forme de tableau le fichier annuel global des données brutes de débits du biogaz et des concentrations en méthane associées ainsi que les calculs de réduction d'émission de GES.

Les formules utilisées dans ce tableau reprennent entièrement les méthodes de calcul prescrites aux équations 1 à 6 listées précédemment. Voici un exemple de calcul des réductions réelles d'émissions de GES à partir de données enregistrées, soit le 1 janvier 2020 à 00:00:00.

Date/Time	Status	Concentration méthane total (% vol.)	Débit biogaz total (Nm ³ /h)	Pression (MBar)	Temp. combust. (Deg. C)	Débit capté total (Nm ³ /h CH ₄)	Débit capté corrigé total ⁽¹⁾ (Nm ³ /h CH ₄)	Débit massique capté total (t/10 min CO _{2e})	Débit massique détruit total ^{(2) (3)} (t/10 min CO _{2e})
2020-01-01 00:00	OK	38,5	164	10	1026	63,1	67,8	0,16	0,14

$$GE_t = GE \text{ non corrigé} \times 293,15/273,15 \times 101,325/101,325 \quad (\text{équation 2})$$

$$GE_t = 164,0 \text{ Nm}^3/\text{h} \times 293,15/273,15 \times 101,325/101,325$$

$$GE_t = 176,008 \text{ Nm}^3/\text{h} = 29,3347 \text{ Nm}^3/10 \text{ min}$$

$$Q = GE_t \times PR_{CH_4} \quad (\text{équation 6})$$

$$Q = 29,3347 \text{ Nm}^3/10 \text{ min} \times 38,5 \text{ \% vol. CH}_4$$

$$Q = 11,2939 \text{ Nm}^3/10 \text{ min CH}_4$$

$$CH_4\text{Élim} = Q \times E\acute{E} \quad (\text{équation 5})$$

$$CH_4\text{Élim} = 11,2939 \text{ Nm}^3/10 \text{ min CH}_4 \times 0,995$$

$$CH_4\text{Élim} = 11,2374 \text{ Nm}^3/10 \text{ min CH}_4$$

$$CH_4\text{Élim}_{PR} = (CH_4\text{Élim}) \times 0,667 \times 0,001 \quad (\text{équation 4})$$

$$CH_4\text{Élim}_{PR} = 11,2374 \text{ Nm}^3/10 \text{ min CH}_4 \times 0,667 \times 0,001$$

$$CH_4\text{Élim}_{PR} = 0,0075 \text{ tonne}/10 \text{ min CH}_4$$

$$\acute{E}R = (CH_4\text{Élim}_{PR}) \times 21 \times (1 - OX) \times (1 - FR) \quad (\text{équation 3})$$

$$\acute{E}R = 0,0075 \text{ tonne}/10 \text{ min CH}_4 \times 21 \times (1 - 0,0889) \times (1 - 0)$$

$$\acute{E}R = 0,1434 \text{ t}/10 \text{ min CO}_2e$$

L'annexe 12.4d présente la totalité des données enregistrées pour l'année 2020 ainsi que le calcul de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. La quantité totale réelle de GES détruits par l'opération du système de captage et de destruction du biogaz pour l'année 2020 s'élève à 6 785 tonnes CO₂e.

Le tableau 4.1 présente la synthèse des résultats du calcul des réductions réelles d'émissions de GES associées au projet pour la sixième période de délivrance des crédits compensatoires, s'étant déroulée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ainsi que pour les périodes précédentes depuis la mise en œuvre du projet.

Tableau 4.1 Tableau synthèse des résultats du calcul des réductions réelles d'émissions de GES associées au projet

N ^{bre} de période de délivrance des CrC	Millésime	Période de délivrance des CrC		Quantification des réductions d'émissions résultant de la destruction du CH ₄ (t éq. CO ₂)
		Date de début	Date de fin	
1	2014	2014-01-01	2014-12-31	4 946
2	2015	2015-01-01	2015-12-31	4 248
3	2016	2016-01-01	2016-12-31	6 178
4	2017	2017-01-01	2017-12-31	8 268
5	2018	2018-01-01	2018-12-31	7 051
6	2019	2019-01-01	2019-12-31	7 541
7	2020	2020-01-01	2020-12-31	6 785
				45 017

5. Surveillance, mesure et gestion des données

Cette section présente le plan et les méthodes de surveillance, de mesure et de suivi du projet ainsi que les méthodes d'acquisition des données nécessaires aux calculs des réductions d'émissions de GES. Elle décrit aussi les processus de gestion des données, de surveillance du projet et d'entretien des équipements qui seront mis en œuvre.

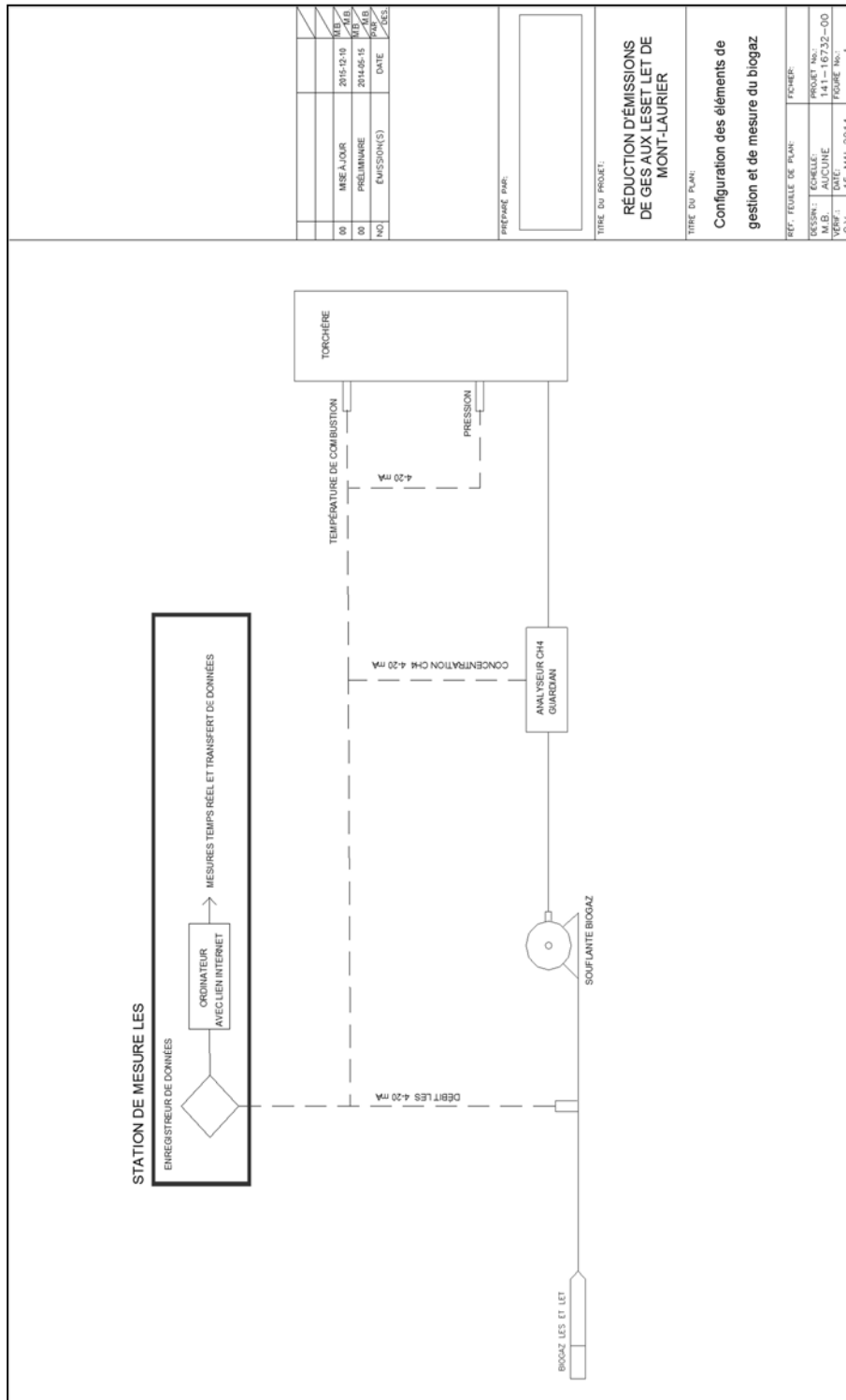
5.1 *Respect des exigences prévues par le Règlement*

Ce projet doit être réalisé en respectant les exigences suivantes :

- le débit du gaz d'enfouissement doit être mesuré directement avant d'être acheminé à la torchère, en continu et enregistré toutes les 15 minutes ou totalisé et enregistré au moins quotidiennement ainsi qu'ajusté pour la température et la pression, également mesurées en continu;
- la teneur en CH₄ du gaz d'enfouissement acheminé à la torchère doit être mesurée en continu, consignée toutes les 15 minutes et totalisée sous forme de moyenne au moins une fois par jour;
- l'état de fonctionnement de la torchère doit faire l'objet d'une surveillance avec enregistrement de la température de combustion au moins 1 fois par heure (lecture de thermocouple supérieure à 260°C);
- la précision des instruments de mesure doit être vérifiée 1 fois par année par une tierce partie.

La figure 5.1 présente la configuration des éléments de gestion et de mesure du biogaz. Comme expliqué précédemment, le réseau de captage du biogaz du LES et du LET est doté d'une station de mesure. Cette station permet la mesure et l'enregistrement du débit de biogaz, de la proportion de méthane dans le biogaz provenant du LES et du LET, de la pression aux brûleurs et de la température de combustion à l'intérieur de la torchère. Les spécifications techniques de l'analyseur et du débitmètre sont présentées à l'annexe 12.4j.

Figure 5.1 Configuration des éléments de gestion et de mesure du biogaz



NO	MISE À JOUR	2014-10-18	M.B.
01	PRELIMINAIRE	2014-06-19	M.B.
02	EMISSION(S)	DATE	DESIGNATEUR
NO	EMISSION(S)	DATE	DESIGNATEUR

PRÉPARÉ PAR:

TITRE DU PROJET:
RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GES AUX LESET LET DE MONT-LAURIER

TITRE DU PLAN:
Configuration des éléments de gestion et de mesure du biogaz

REF.	FEUILLE DE PLAN	FICHE:
DESIGN.	ÉCHELLE:	PROJET No.:
M.B.	AUCUNE	141-18732-00
C.V.:	15 MAI 2014	FIGURE No.:
		1

5.2 Méthodes d'acquisition des données

L'analyseur de méthane, le débitmètre thermique massique, le capteur de pression de gaz aux brûleurs et le thermocouple de la torchère sont reliés à un système d'acquisition des données à l'aide de sorties numériques de type 4-20 mA. Les données (concentration de méthane, débit de biogaz, pression de biogaz aux brûleurs et température de combustion) sont sauvegardées dans l'enregistreur graphique de données (datalogger) de modèle Ecograph T du fabricant Hendress + Hauser à chaque 10 minutes. La mémoire de l'enregistreur de données est de capacité suffisante pour mémoriser l'ensemble des données pour chaque année du projet.

Un technicien télécharge à distance sur une base régulière les données à partir du bureau. Les données sont enregistrées à distance sur l'ordinateur portable du LES de La Lièvre comme copie de sauvegarde. Dans un troisième temps, ces données sont téléchargées sur le serveur informatique de WSP du bureau de Québec et sont conservées en format brut et compilées dans un fichier annuel global.

Comme la mémoire de l'enregistreur de données est suffisante pour chaque année du projet et qu'il est impossible de modifier les entrées dans l'historique de l'enregistreur de données, il est facile de vérifier la correspondance de chaque niveau de sauvegarde en comparant les données des fichiers avec les données affichées sur l'enregistreur.

5.3 Plan de surveillance et de gestion des données

Tel que mentionné à la section 5.2, l'enregistreur graphique de données est relié à un ordinateur portable au LES de La Lièvre et l'utilisation du logiciel Field Data Manager d'Endress + Hauser permet de visualiser et d'exporter les données mesurées en temps réel et celles emmagasinées dans l'appareil.

Quotidiennement, du lundi au vendredi, un technicien prend contrôle à distance de l'ordinateur portable et vérifie la concentration de méthane, le débit de biogaz, la pression de biogaz aux brûleurs et la température de combustion en temps réel. Si le système semble fonctionner incorrectement ou est à l'arrêt, le technicien téléphone au technicien du lieu d'enfouissement de La Lièvre pour lui faire part du constat et pour qu'une vérification *in situ* soit réalisée. Si de l'assistance est requise, un technicien de WSP se rend au site de La Lièvre dans les plus brefs délais afin d'évaluer et de régler la problématique.

Des inspections de routine sont réalisées mensuellement afin de calibrer l'analyseur de méthane ainsi que de déceler toute anomalie dans le système de captage et de destruction du biogaz. De plus, l'inspection et l'entretien périodiques des divers équipements, tels que décrits à la section 5.5a, sont réalisés. Lors de chaque visite, une fiche papier est remplie, une copie est conservée au site et une copie est archivée dans le dossier du projet au bureau de WSP à Québec.

Tel que mentionné à la section 5.2, les données mesurées sont enregistrées sur l'ordinateur portable du LES de La Lièvre sur une base régulière et sont par la suite téléchargées sur le serveur informatique du bureau pour y être conservées en format brut. Ensuite, les données sont compilées dans un fichier annuel global. Une copie du serveur informatique est également effectuée sur une base régulière par le département des technologies de l'information de WSP.

Dans le but d'assurer l'exactitude et la représentabilité des données, des procédures d'étalonnage du débitmètre et de l'analyseur de méthane ont été mises en place, telles que décrites aux sections 5.5 b et 5.5.c.

Le tableau 5.1 présente le plan général de surveillance qui a été établi pour effectuer la mesure et le suivi des paramètres du projet.

Tableau 5.1 Plan de surveillance du projet

Variable	Facteur utilisé dans les équations	Unité	Mesuré, calculé ou estimé	Fréquence de mesure	Méthode d'archivage	Durée de conservation des archives	Commentaires
Quantité de matières résiduelles en place lors de l'enregistrement et tonnage annuel de matières résiduelles	N/A	tonnes	n/a	annuelle	n/a	durée du projet et 10 ans par la suite	Le lieu d'enfouissement sanitaire est fermé depuis 2009. Une confirmation à l'effet qu'aucun tonnage supplémentaire n'a été enfoui depuis la fermeture sera fournie à chaque année. En ce qui concerne le LET, la section 2 du rapport annuel d'exploitation du LET, faisant état des quantités de matières résiduelles enfouies durant l'année, est incluse dans le rapport de projet annuel. La quantité de matières résiduelles en place dans le LET lors de l'enregistrement du projet est confirmée par la volumétrie incluse dans le rapport d'exploitation produit pour l'année d'enregistrement du projet
État de fonctionnement de la torchère	N/A	°C	mesuré	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	température mesurée par un thermocouple installé à l'intérieur de la torchère
Volume corrigé de GE dirigé vers la torchère durant l'intervalle t	GE _t	Nm ³	mesuré	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	mesuré par un débitmètre aux conditions corrigées et normalisées de pression et de température.
Proportion de méthane dans le biogaz capté	PR _{CH₄}	% vol	mesurée	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	mesurée par un analyseur de méthane in-situ
Facteur de réduction des émissions attribuables aux incertitudes de l'équipement de mesure de la concentration de méthane dans le biogaz	FR	0 puisqu'il y a mesure en continu de la concentration de méthane		à chaque période de rapport de projet	n/a		
Quantité totale de CH ₄ dirigée vers le dispositif de destruction durant l'intervalle de temps t	Q	Nm ³	calculé	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	calculé d'après le débit de biogaz et la concentration de méthane mesurés
Intervalle de temps pendant lequel les mesures de débit et la concentration de méthane sont agrégées	t	minutes		10 min	n/a		correspond à l'intervalle d'enregistrement des données dans le système d'acquisition de données
Efficacité de destruction de la torchère	EÉ _t	99,50%		valide pour la durée du projet	n/a		Conformément au tableau 1 de la partie II du protocole 2
Pression de gaz aux brûleurs	N/A	mbar	mesurée	10 min	électronique	durée du projet et 10 ans par la suite	mesurée par un manomètre in-situ
Pression des GE dans la conduite d'arrivée	P	mbar	mesurée	en continu	n/a	n/a	sert à corriger la pression au niveau du débitmètre
Température des GE dans la conduite d'arrivée	T	°C	mesurée	en continu	n/a	n/a	sert à corriger la température au niveau du débitmètre
Rapports d'étalonnage et d'entretien des instruments de mesure	N/A	N/A	N/A	annuelle ou selon besoins peut être plus courte	électronique et originaux papier	durée du projet et 10 ans par la suite	
Rapports de vérifications	N/A	N/A	N/A	annuelle	électronique et originaux papier	durée du projet et 10 ans par la suite	

5.4 Sources d'incertitude liées au projet

Les sources internes d'incertitude du projet sont minimales compte tenu que la réduction des émissions de GES est directement mesurable sur le terrain à l'aide d'équipements (débitmètre, analyseur de méthane) conformes aux exigences du Protocole 2. De plus, le plan de surveillance inclut la mise en place de procédures de calibrage et d'étalonnage des équipements conformes au protocole. Par ailleurs, le plan de surveillance prévoit une procédure de sauvegarde des données minimisant les risques de pertes de données. La capacité du système d'enregistrement de données est suffisante pour permettre la comparaison des données enregistrées dans l'appareil avec les données utilisées pour calculer la réduction des émissions de GES. Finalement, la réduction d'émissions de gaz à effet de serre découle de l'implantation et l'opération de technologies couramment utilisées et éprouvées dans l'industrie.

La principale source externe d'incertitude du projet est l'impact du détournement de la matière organique de l'enfouissement conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015. En effet, la mise en place d'infrastructures de valorisation de la matière organique aura un impact certain sur le niveau de production de biogaz.

La quantité totale de réductions d'émissions de GES découlant potentiellement du projet pourrait en être affectée, mais il n'en demeure pas moins que la réduction réelle qui sera obtenue aura par contre un niveau de certitude très élevé.

5.5 Renseignements spécifiques au protocole applicable

5.5a Processus d'entretien des équipements

Le programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité comprend notamment l'inspection et l'entretien périodiques des divers équipements tels que têtes de puits, station de pompage du biogaz et torchère. Les inspections se font d'abord par un contrôle visuel ainsi que par la vérification du fonctionnement des diverses composantes du système et leur entretien. De plus, les concentrations de méthane et d'oxygène mesurées en amont de la torchère avec l'analyseur portable CES-LANDTEC GEM permettent de constater l'état du gaz qui est brûlé.

Les têtes de puits du réseau de captage du gaz d'enfouissement sont ainsi régulièrement inspectées et le suivi du bon fonctionnement des pompes submersibles installées à l'intérieur des trappes à condensat est également fait. De plus, l'accumulation d'eau dans le séparateur de gouttelettes de la torchère est vidangée au besoin.

L'entretien du moteur de la soufflante consiste principalement à vérifier le fonctionnement des roulements à billes et de la courroie d'entraînement, ainsi que d'inspecter l'état de l'isolant et de nettoyer les diverses composantes.

Les roulements à billes du moteur de la soufflante doivent être lubrifiés aux 750 heures de roulement à l'aide d'une graisse appropriée. En résumé, les roulements à billes sont lubrifiés mensuellement soit par les techniciens de la compagnie ou par une firme externe

spécialisée lorsque des bruits ou vibrations inhabituelles se produisent. Cependant, si aucune anomalie ne survient, une firme externe est tout de même appelée une fois par an pour lubrifier, vérifier les vibrations, les courroies, les alignements et tout autre paramètre jugé pertinent.

Le programme d'entretien défini par le manufacturier de la torchère inclut le nettoyage de l'antiretour de flamme et la vérification des composantes suivantes :

- thermocouple;
- veilleuse;
- vannes;
- détecteur de flamme;
- isolation de la cheminée.

Il est à noter que certaines pièces de rechange sont conservées en réserve, afin de limiter les délais en cas de bris.

De plus, le programme de surveillance mis en œuvre par WSP inclut le suivi à distance, sur une base régulière, des paramètres d'opération.

Le tableau 5.2 présente un sommaire du programme d'entretien des équipements. Les actions menées en lien avec le programme d'entretien des équipements sont inscrites dans un registre des inspections et d'entretien compilé et conservé au bureau de WSP et sur le site. Ce registre indique pour chaque visite, le nom de l'intervenant, la date et la description sommaire des travaux effectués. Le registre pour l'année 2020 est présenté à l'annexe 12.4k.

Tableau 5.2 Programme d'entretien des équipements

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites	Aux 2 à 4 semaines
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée du pompage	Aux 2 à 4 semaines
Réservoir à condensat		Vérification du niveau d'eau et pompage au besoin	Aux 6 mois
Station de pompage du biogaz			
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Selon besoin
	Soufflante	Graissage	Mensuelle
	Alignement	Tension courroies	Au besoin
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines
	Antiretour de flamme	Nettoyage	Annuelle
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux 6 mois
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin
Instruments de mesure			
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Annuel-externe/mensuel interne
	Indicateurs de pression	Vérification	Aux 6 mois
	Débitmètre	Calibrage/Nettoyage	Annuelle
Autres			
	Vannes	Inspection	Mensuelle

5.5b Instruments de mesure – Analyseur de méthane

Analyseur de méthane : Guardian plus infra-red gaz monitor du fabricant Edinburgh Instruments Limited

Conformément à l'article 7.3 du Protocole 2 et aux recommandations du manufacturier, une vérification de la justesse de l'analyseur est effectuée une fois par année par un représentant du manufacturier. Les travaux ont été effectués par la firme DEMESA qui est représentant officiel d'Edinburgh Instruments Limited au Canada. Afin de satisfaire l'article 7.3, l'étalonnage et la vérification ont été effectués sur les lieux dans les conditions de pression, de débit et de température représentatives de celles rencontrées en opération normale. Les travaux se sont déroulés le 4 novembre 2020. Le rapport de visite est inclus à l'annexe 12.4a.

La vérification de la dérive de l'analyseur a été effectuée par DEMESA en comparant la réponse de l'appareil à un gaz étalon ayant une concentration de méthane connue, soit 50 % vol. La réponse de l'analyseur obtenue est de 50,0 % vol. La dérive s'élève à 0 % ce qui est en deçà du seuil de 5 %. Aucune correction des concentrations de méthane enregistrées n'est donc requise.

De plus, tel que stipulé dans le tableau 5.2, des calibrages à l'interne sont également effectués afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'analyseur. Ce calibrage se fait selon la procédure suivante :

- déconnecter le tubage acheminant le biogaz à l'analyseur;
- la lecture du Guardian est vérifiée à l'aide d'une bonbonne de gaz étalon directement connectée sur la conduite de l'analyseur et des ajustements sont apportés, s'il y a lieu.

À la suite des activités de calibrage et d'entretien des instruments, un rapport d'une page présentant les travaux réalisés et les résultats est préparé. Une copie de ce rapport est gardée au classement et une version scannée est également produite et sauvegardée dans un répertoire dédié à cet effet sur un serveur de WSP.

5.5c Instruments de mesure - Débitmètres de gaz d'enfouissement

Afin de s'assurer du bon fonctionnement du débitmètre, celui-ci est démonté, inspecté et les tiges du débitmètre sont nettoyées une fois par année au besoin par le personnel de WSP conformément à l'article 7.3.1° du Protocole 2 et aux recommandations du fabricant. Cette activité s'est déroulée le 18 novembre 2020. Lors de l'inspection, les tiges du débitmètre étaient très propres. Les tiges ont été nettoyées à l'aide d'un coton-tige.

Selon les recommandations du fabricant, la vérification électronique du débitmètre doit être effectuée aux 1 à 3 ans. Lorsque cet exercice est réalisé en combinaison avec l'inspection visuelle et le nettoyage annuel, la fréquence de vérification de l'étalonnage du débitmètre est aux 10 à 20 ans.

Une vérification de la déviation des lectures du débitmètre a été effectuée conformément à l'article 7.3.3° du Protocole 2 le 22 février 2018 par Consulair. La vérification de la précision de l'étalonnage a été effectuée directement sur le terrain, à l'aide d'équipements étalonnés.

Une vérification de la déviation des lectures du débitmètre a été effectuée par le fabricant conformément à l'article 7.3.2° du Protocole 2. Les travaux ont été effectués le 9 décembre 2020 par Endress+Hauser. Le rapport de visite est inclus à l'annexe 12.4a.

Afin de satisfaire l'article 7.3, l'étalonnage et la vérification ont été effectués sur les lieux dans les conditions de pression, de débit et de température représentatives de celles rencontrées en opération normale. Les vérifications des différents paramètres d'opération du débitmètre confirment que les déviations mesurées sont toutes à l'intérieur des limites de tolérance du règlement. Un graphique présentant les écarts obtenus sur le signal de débit est également inclus à l'annexe 12.4a. Les résultats indiquent une dérive variant de 0,23 à 0,29 % alors que la limite du RSPEDE est de 5 %. Aucune correction des débits enregistrés n'est donc requise.

6. Vérification du rapport de projet

Cette section décrit l'admissibilité de l'organisme responsable de la vérification du rapport de projet.

6.1 Organisme de vérification

WSP a mandaté la firme Enviro-Accès afin de procéder à la vérification du rapport de projet.

Enviro-Accès est un organisme de vérification de GES accrédité en vertu des exigences de la norme ISO 14065 : 2013 – Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance. Cette accréditation, octroyée le 29 juillet 2011 par le Conseil canadien des normes (CCN) porte le numéro 1009-7/2. Le CCN est un membre reconnu de l'*International Accreditation Forum* (IAF). La portée à jour de l'accréditation du Enviro-Accès et les sous-secteurs pour lesquels elle a obtenu sa qualification se retrouvent sur le site WEB du CCN. En ce qui concerne le présent mandat, la portée sectorielle d'accréditation de vérification de projet applicable est la suivante : G3 SF – Décomposition des déchets, manipulation et élimination.

L'équipe de vérification est composée des membres suivants :

- Mme Vickie-Lisa Angers, Conseillère et vérificatrice GES : vérificatrice en chef et experte technique (employée d'Enviro-Accès);
- Mme Mélissa Windsor, Conseillère et vérificatrice GES : vérificatrice (employée d'Enviro-Accès);
- M. Sylvain Renaud, Conseiller et vérificateur GES, réviseur interne (employé d'Enviro-Accès).

Il est à noter que le risque de conflit d'intérêts est acceptable puisque les exigences applicables des référentiels suivants sont satisfaites par Enviro-Accès :

- les articles 70.15 et 70.15.1 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (chapitre Q-2, r. 46.1) (RSPEDE);
- l'article 6.10 du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (Q-2, r. 15) (le RDOCECA);
- les exigences applicables de la norme ISO 14065-3 : 2006 – Gaz à effet de serre – Partie 3 : Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre.

7. Délivrance des crédits compensatoires

Cette section présente la période de délivrance de crédits compensatoires et les crédits compensatoires à délivrer au promoteur.

7.1 Crédits admissibles et crédits à délivrer annuellement au promoteur (CrCPr)

Les réductions d'émissions de GES réellement effectuées en 2020 aux LES et LET de La Lièvre ont été calculées à l'aide des équations présentées à la section 4.1. La totalité du chiffrier de calcul pour l'année 2020 est jointe sur support informatique à l'annexe 12.4d.

La quantité totale réelle d'émissions de GES réduites par l'opération du système de captage et de destruction du biogaz s'élève à 6 785 tonnes CO₂e pour l'année 2020. Cette quantité représente 100 % des crédits admissibles à la délivrance. Les crédits à délivrer, représentant 97 % de la réduction obtenue lors de la période de projet visée par le présent rapport, sont donc de 6 581 tonnes CO₂e pour le millésime 2020 (voir tableau 7.1).

Tableau 7.1 Tableau synthèse des crédits admissibles et des crédits à délivrer – Millésime 2020

Compte du promoteur – Quantité arrondie à l'entier inférieur (97 %)	Compte d'intégrité environnementale (3 %)	Total des crédits admissibles (100 %)
6 581	204	6 785

8. Renouvellement de projet

Cette section permet au promoteur de présenter l'information concernant l'étape de renouvellement d'un projet de crédits compensatoires.

8.1 Modifications apportées au projet

Non applicable.

9. Renseignements complémentaires

Cette section permet au promoteur d'ajouter des renseignements qui ne sont pas présentés dans les sections précédentes.

Tous les renseignements requis sont présentés aux sections précédentes ainsi qu'aux annexes du présent rapport.

10. Signature du rapport de projet

WSP Canada Inc.

Nom et prénom du promoteur

Signature du promoteur

Date de signature (aaaa-mm-jj)

Le cas échéant,

Marc Bisson

Nom et prénom du responsable des activités du promoteur

Signature du responsable des
activités du promoteur

2021-03-10
Date de signature

11. Références

Cette section permet au promoteur de présenter la liste de toutes les références utilisées ou consultées lors de la mise en œuvre du projet (planification, mise en œuvre et reddition de comptes).

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA. (2020) : « *Rapport d'inventaire national – Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada – 1990-2018* », Présentation 2020 du Canada à la CCNUCC.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2020) : « *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre* », Version en date du 1^{er} mai 2020.

12. Annexes

Cette section présente les annexes associées au rapport de projet.

12.1 Évaluation environnementale

Les documents d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Lièvre sont présentés dans la présente annexe. Les certificats d'autorisation pour l'implantation et l'opération d'un système de collecte et de destruction des biogaz sur le LES et le LET est également inclus dans la présente annexe.

Sainte-Thérèse, le 30 septembre 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 22)

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
1064, boul. Industriel, C.P. 172
Mont-Laurier (Québec) J9L 3G9

N/Réf.: 7527-15-01-00002-00
400478092

Objet : Établissement et exploitation d'un lieu d'enfouissement
technique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 février 2008, reçue le 28 mars 2008 et complétée le 25 septembre 2008, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Établissement et exploitation du lieu d'enfouissement technique localisé au 1064, boul. Industriel, sur les lots 2 678 119, 2 678 131, 3 048 952, et 3 975 008, cadastre du Québec, Ville de Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport intitulé « Demande de certificat d'autorisation, mise en conformité du site d'enfouissement de Mont-Laurier » daté du 20 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., préparé par la firme Génivar, contenant la demande de certificat d'autorisation ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 26 mars 2008 et signée par Natalie Gagné, ing. M.Sc., de la firme Génivar, transmettant des documents administratifs;

AUTORISATION
(LRQ c.Q-2, article 22)

-2-

N/Réf.: 7527-15-01-00002 00
400478092

Le 30 septembre 2008

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 juin 2008 et signée par Natalie Gagné, ing. M.Sc., de la firme Génivar, répondant à une série de questions d'ordre technique ;
- Lettre à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, datée du 11 juin 2008, signée par Steven Murray, géo.M.Sc. et Jocelyn Thérberge, B.Sc., M.Sc.A., Conestoga-Rovers et associés transmettant un avis hydrogéologique ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 juin 2008 et signée par Jean-Yves Forget, M.A., d.g., Ville de Mont-Laurier, transmettant une résolution portant le numéro 08-06-414 ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 juin 2008 et signée par Natalie Gagné, ing. M.Sc., de la firme Génivar, transmettant des informations techniques ;
- Résolution du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre portant le numéro 08-09-3072, datée du 25 septembre 2008 et signée par Jimmy Brisebois, dir.-gén., transmettant un engagement ;
- Plan 3, intitulé « Plan de localisation du site », daté de juillet 2007, préparé par Conestoga-Rovers et associés ;
- Plan 4, intitulé « Courbes isopièzes – 21 juin 2007 », daté de juillet 2007, préparé par Conestoga-Rovers et associés ;
- Plan 1/11, intitulé « Localisation de la zone en exploitation et du secteur à l'étude », version finale datée du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 2/11, intitulé « Localisation de la limite de propriété, topographie générale et localisation des lieux d'enfouissement existant et proposé », version 03 daté du 30 mai 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 3/11, intitulé « Suivi environnemental des eaux et réseau de captage du lixiviat au lieu d'enfouissement technique proposé », version 03 daté du 30 mai 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 4/11, intitulé « Recouvrement final du lieu d'enfouissement technique proposé, puits d'évacuation des biogaz et puits d'observation des biogaz », version 03 daté du 30 mai 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

AUTORISATION
(LRQ c.Q-2, article 22)

-3-

N/Réf.: 7527-15-01-00002 00
400478092

Le 30 septembre 2008

- Plan 5/11, intitulé Section A, B et C du lieu d'enfouissement technique proposé », version 03 daté du 30 mai 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 6/11, intitulé « Coupes et détails », version finale daté du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 7/11, intitulé « Coupes et détails », version finale daté du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 8/11, intitulé « Coupes et détails », version finale daté du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 9/11, intitulé « Coupes et détails », version finale daté du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 10/11, intitulé « Coupes et détails », version finale daté du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;
- Plan 11/11, intitulé « Station de pompage », version finale daté du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

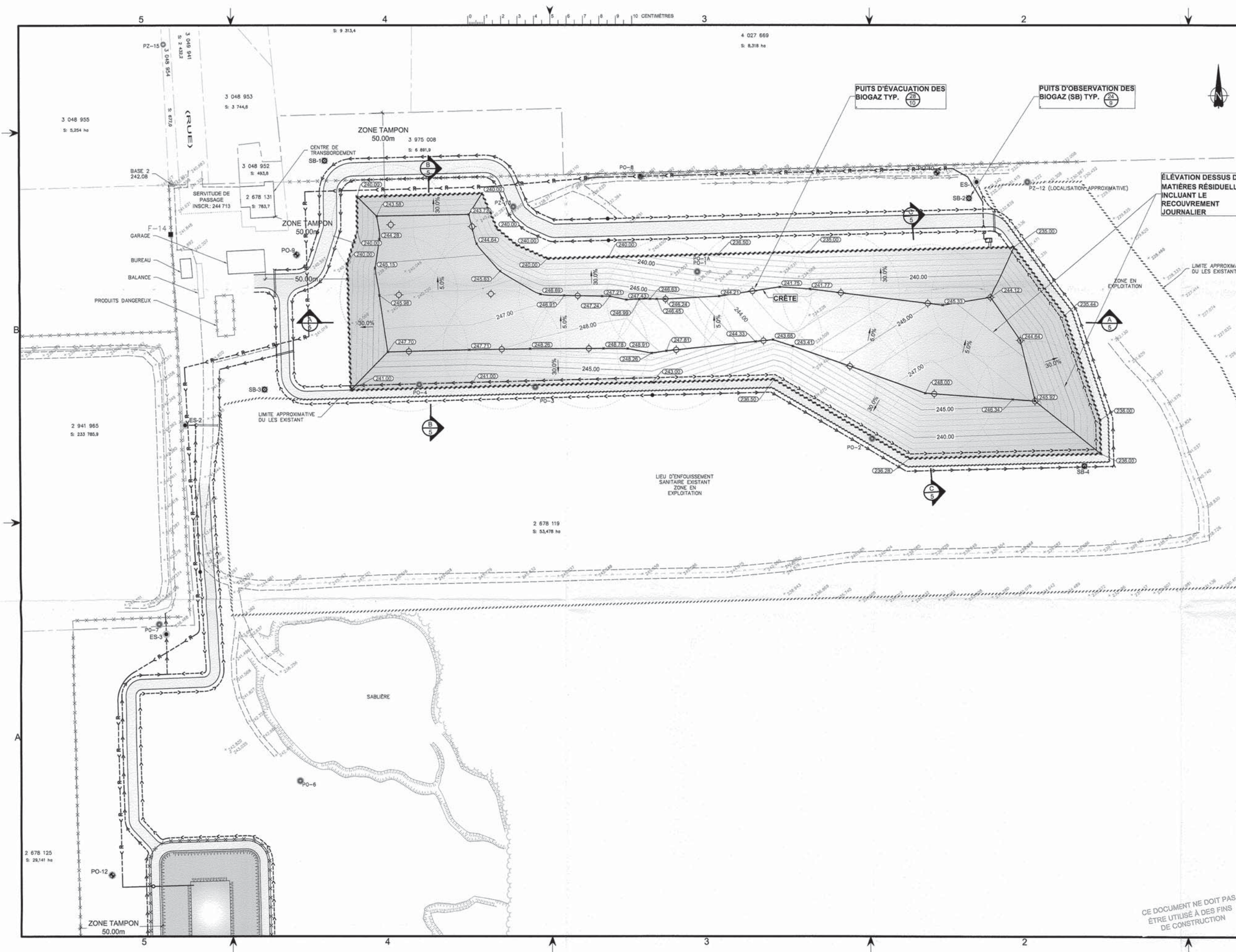
En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

PR/RM



LÉGENDE

DESCRIPTION	EXISTANT	PROPOSÉ
CONDUITE DE LIVIAT	---	---
FOSSE	---	---
CONDUITE DE REFOULEMENT	---	---
VANNE	---	---
ELEVATION	---	---
COURBE DE NIVEAU	---	---
COURBE PIÉZOMÉTRIQUE DU 14 MAI 2008	---	---
BOISE	---	---
HAUT TALUS	---	---
BAS TALUS	---	---
PONCEAU	---	---
CHEMIN	---	---
LIGNE DE LOT	---	---
LIGNE DE PROPRIÉTÉ	---	---
CLOTURE	---	---
LIGNE DE CONSTRUCTION	---	---
BÂTIMENT	---	---
PUITS D'OBSERVATION DES BIOGAZ	---	---
PUITS D'OBSERVATION DES EAUX SOUTERRAINES	---	---
POINT D'ÉCHANTILLONNAGE DES EAUX DE SURFACE	---	---

Références:
 Le fond de plan provient du dessin 3122-D.dwg, minute 4910, par McKale, Barbe et Robitoux, arpenteurs-géomètres datant du 3 juillet 2007. Il est indiqué dans le cartouche du dessin que le relevé terrain a été effectué du 25 mai au 26 juin 2007.
 Les lignes de lot proviennent d'une extraction de données cadastrales fournie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune le 01 février 2007.

Système de coordonnées planes du Québec (SCoPQ),
 Système de référence géodésique NAD 83, projection cartographique transverse modifiée de Mercator (MTM), fuseau 9.

X, NO. DE DETAIL
 Y, NO. DE FEUILLE

NO.	REVISION(S)	DATE	PAR	DES
03	Réponses aux questions	2008-05-30	J.C.	N.G.
02	Réponses aux questions	2008-05-26	J.C.	N.G.
01	Version finale	2008-02-25	J.C.	N.G.
00	Pour commentaires	2008-02-11	J.C.	N.G.

Soeuz:

Préparé par:

Préparé par:

GENIVAR
 2500, rue Jean-Perrin, bur. 204 Québec (QC) G2C 1X1
 Tél.: (418) 845-8885 Téléc.: (418) 845-8889

Conçu par: Natalie Gagné, Ing., M.Sc.	Dessiné par: Julie Côté
Vérifié par: Natalie Gagné, Ing., M.Sc.	Approuvé par: André Simard Ing. MATDR

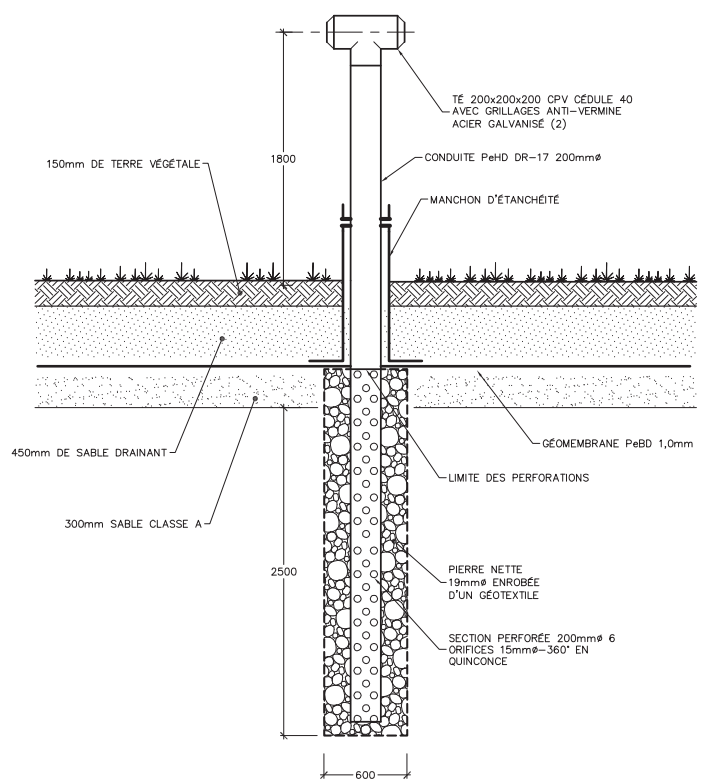
Titre du projet:
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION MISE EN CONFORMITÉ DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE MONT-LAURIER.

Titre du dessin:
RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE PROPOSÉ, PUIITS D'ÉVACUATION DES BIOGAZ ET PUIITS D'OBSERVATION DES BIOGAZ

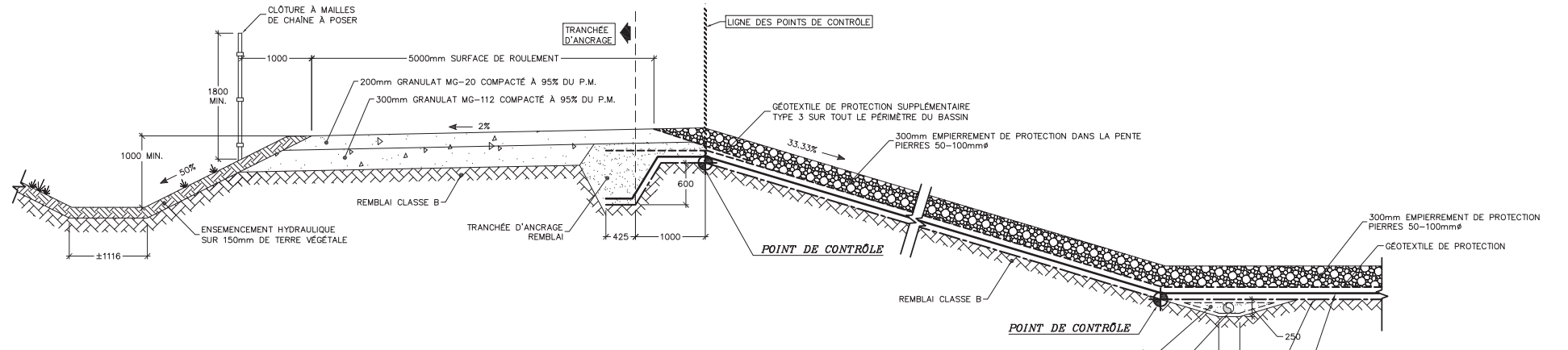
Echelle: 1:1000	Dossier no.:	Feuille no.:
Date: Janvier 2008	Q109299	4 / 11
	C.A.O. no.:	
	109299F02-05	

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION. MISE EN CONFORMITÉ DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE MONT-LAURIER. PROJET NO. Q109299 VERSION FINALE DATE: 2008-02-25



DÉTAIL TYPIQUE
PUITS D'ÉVACUATION DES BIOGAZ
 Echelle: aucune

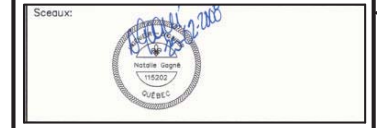


COUPE TYPE
BASSIN D'ACCUMULATION
 Echelle: aucune

NOTE GÉNÉRALE:
 POUR FIN DE REPRÉSENTATION CLAIRES DES DIFFÉRENTES COUCHES DES GEOSYNTHÉTIQUES, LA PROPORTION VERTICALE DE CERTAINS DÉTAILS A FORTEMENT ÉTÉ EXAGÉRÉE.
 À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES UNITÉS DE MESURE SONT EN MILLIMÈTRES.

X, NO. DE DÉTAIL
 Y, NO. DE FEUILLE

NO.	REVISION(S)	DATE	PAR	DES
01	Version finale	2008-02-25	N.G.	J.C.
00	Pour commentaires	2008-02-11	N.G.	J.C.



Préparé pour: **les municipalités de la Lièvre**
 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE
 LIEU D'ENFOUSSEMENT SANITAIRE DE MONT-LAURIER

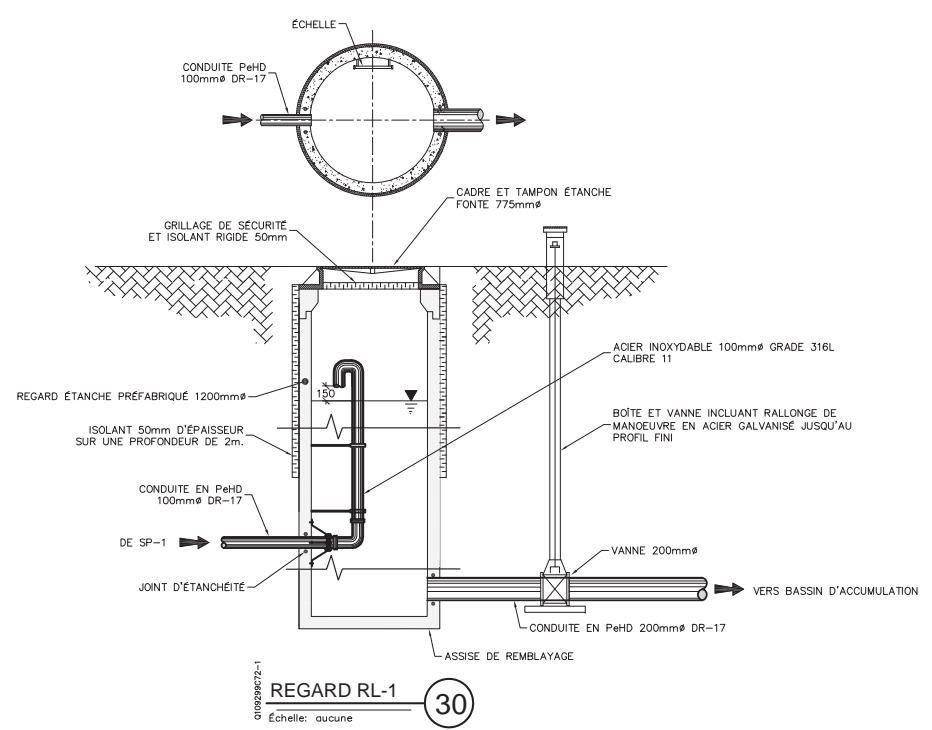


Conçu par: **Natalie Gagné, ing., M.Sc.**
 Dessiné par: **Dominic Jean, Julie Côté**
 Vérifié par: **Natalie Gagné, ing., M.Sc.**
 Approuvé par: **André Simard ing. MATDR**

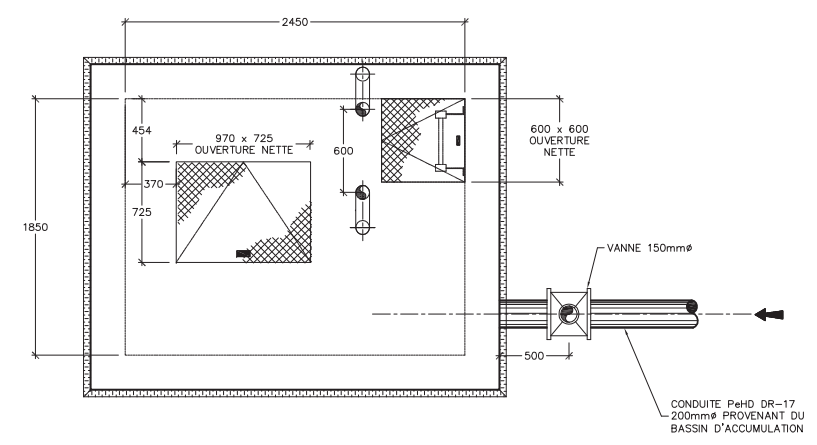
Titre du projet:
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
MISE EN CONFORMITÉ DU SITE D'ENFOUSSEMENT DE MONT-LAURIER.

Titre du dessin:
COUPES ET DÉTAILS

Echelle: INDIQUÉE	Dossier no.: Q109299	Feuille no.: 10/11
Date: Janvier 2008	C.A.O. no.: 109299F10	



REGARD RL-1
 Echelle: aucune



REGARD RL-2
 Echelle: aucune

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Sainte-Thérèse, le 2 juin 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 22)**

Genivar S.E.C.
1175, boul. Lebourneuf, 3^e étage
Québec (Québec) G2K 0B4

N/Réf. : 7522-15-01-00005-03
400559265

Objet : Implantation et exploitation d'un réseau de captage et de destruction de biogaz

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 28 janvier 2009, reçue le 12 février 2009 et dûment complétée le 22 avril 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Implantation et exploitation d'un réseau de captage et de destruction de biogaz sur le lieu d'enfouissement sanitaire fermé et appartenant à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, le tout étant fait dans le cadre du programme « Biogaz ». Le projet se réalise sur le lot 2 678 119, cadastre du Québec, dans la ville de Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Rapport intitulé « Demande de certificat d'autorisation, Implantation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz, LES de la Lièvre », daté du 28 janvier 2009, signé par Alexandre Monette, ing. jr. et Catherine Verrault, M.Sc., MSc.A., Genivar S.E.C. ;

DATE RECUE ENIS (AAAA.MM.JJ)	N° PROJET
09/06/09	Q109243-15
DISTRIBUTION	CODIFICATION
01	S.1

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ c.Q-2, article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7522-15-01-00005-03
400559265

Le 2 juin 2009

- Lettre au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs « Demande de certificat d'autorisation, Implantation d'un réseau de captage et de destruction du biogaz, lieu d'enfouissement sanitaire de la Lièvre », datée du 20 avril 2009, signée par Catherine Verrault, M.Sc., MSc.A., Genivar S.E.C., transmettant des informations techniques et un rapport intitulé « Lieu d'enfouissement sanitaire de la Lièvre, Réduction des émissions de gaz à effet de serre par la combustion des gaz d'enfouissement », daté du 28 avril 2008, signé par Marlène Demers, ing. et Catherine Verrault, M.Sc., MSc.A., Genivar S.E.C.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/RM

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 6 juillet 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Régie intermunicipale
des déchets de la Lièvre
1064, rue Industrielle
Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

N/Réf. : 7522-15-01-00005-06
401238924

Objet : Implantation et exploitation d'un système de captage de biogaz

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 27 mars 2015, reçue le 31 mars 2015 et complétée le 17 juin 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un système de captage actif de biogaz sur le lieu d'enfouissement technique en exploitation et raccordé à la torchère à flamme invisible en opération sur le lieu d'enfouissement sanitaire fermé.

Le projet se réalise sur le lot 2 678 119, cadastre du Québec, dans la ville de Mont-Laurier, MRC Antoine Labelle.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Demande : certificat d'autorisation implantation d'un réseau de captage du biogaz* », datée du 27 mars 2015, signée par Jimmy Brisebois, d.g., Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, une page, une annexe;
- Rapport intitulé « *Demande de certificat d'autorisation - Implantation d'un réseau de captage du biogaz, LET de la Lièvre* », daté de février 2015, signé par Catherine Verrault, M.Sc., M.Sc.A., Marc Bisson et Marlène Demers, ing., WSP;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques intitulée « *Demande d'information, Demande de certificat d'autorisation pour la prolongation d'un système de captage du biogaz sur le lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à Mont-Laurier* », datée du 15 juin 2015, signée par Catherine Verrault, M.Sc., M.Sc.A., WSP, cinq pages, quatre annexes;
- Plan # 141-16732-00_F01 intitulé « *Vue en plan arrangement général du réseau d'extraction du biogaz* », daté du 9 février 2015, signé et scellé par Marlène Demers, ing., WSP;
- Plan # 141-16732-00_F02 intitulé « *Coupes et détails typiques* », daté du 9 février 2015, signé et scellé par Marlène Demers, ing., WSP.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/RM/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

12.2 Déclaration du promoteur

Instructions au promoteur de projet de crédits compensatoires (projet unique ou agrégation de projets)

Pour qu'un promoteur de projet de crédits compensatoires puisse convertir ses réductions d'émissions de gaz à effet de serre en crédits compensatoires, il doit faire une demande de délivrance de crédits compensatoires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en remplissant le présent formulaire. Dans le cas d'une agrégation de projets de crédits compensatoires, il doit remplir un seul formulaire pour l'ensemble des « sous-projets ».

Une fois rempli, signé et daté, le formulaire doit être envoyé, en version papier, à l'adresse suivante :

Crédits compensatoires
Direction du marché du carbone
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 5^e étage, boîte 30
Québec (Québec) G1R 5V7

Le formulaire doit également être transmis en version électronique (sans signature manuscrite) par l'intermédiaire de la plateforme sécurisée de transfert de fichiers utilisée dans le cadre du programme. Pour obtenir un accès à la plateforme et pour de plus amples renseignements sur le transfert électronique des documents, veuillez communiquer avec la Direction du marché du carbone par téléphone au 418 521-3868, poste 7700, ou par courriel à spede-bcc@mddelcc.gouv.qc.ca. **Cette adresse courriel ne constituant pas un moyen de communication sécurisé, veuillez ne pas y envoyer de renseignements personnels ou confidentiels.**

L'analyse de la demande de délivrance de crédits compensatoires ne pourra débuter qu'au moment où la Direction du marché du carbone aura reçu le formulaire ainsi que les rapports de projet et de vérification, conformément au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

Demande de délivrance de crédits compensatoires et déclaration du promoteur

Section 1 — Renseignements sur le promoteur (tels qu'ils apparaissent dans le système CITSS)

Nom du promoteur (dénomination sociale dans le cas d'une personne morale) **ou** **nom et prénom** (dans le cas d'une personne physique) : WSP Canada Inc.

Numéro de compte CITSS du promoteur : QC1748

Coordonnées du promoteur

N° de rue : 16-1600

Rue : Boul. René-Lévesque Ouest

Ville : Montréal

Province : Québec

Code postal : H3H 1P9

Pays : Canada

Numéro de téléphone : 514-340-0046

Courriel : catherine.verrault@wsp.com

Nom du responsable du promoteur : Marc Bisson

Section 2 — Renseignements sur le projet de crédits compensatoires

Type de demande : Unique Agrégation de projets

Code du projet (code attribué au projet lors de son enregistrement dans le registre des projets de crédits compensatoires) : LE002

Titre du projet (tel qu'il apparaît dans la demande d'enregistrement) : Réduction d'émissions de GES aux LES et LET de La Lièvre

Protocole applicable : 2 - Lieux d'enfouissement - Destruction du CH4

Section 3 — Réductions d'émissions de GES et crédits compensatoires demandés

Période de délivrance: du (aaaa-mm-jj) 2020-01-01	au (aaaa-mm-jj) 2020-12-31					
Émissions de GES totales, en équivalent CO₂, ayant été réduites au cours de la période de délivrance de CrC visée : 6 785						
Émissions de GES totales, en équivalent CO₂, admissibles à la délivrance de CrC, au cours de la période de délivrance visée: 6 785						
Réductions totales d'émissions de GES, en équivalent CO₂, admissibles à la délivrance de crédits compensatoires, au cours de la période de délivrance de CrC visée (les réductions d'émissions de GES doivent être présentées par années calendrier) :						
Pour ajouter une ligne utilisez le Bouton (+), pour supprimer une ligne le bouton (-)						
Période couverte début (aaaa-mm-jj)	Période couverte fin (aaaa-mm-jj)	¹ Millésime	Total des réductions d'émissions de GES	Compte du promoteur - Quantité arrondie à l'entier inférieur (97 %)	Compte d'intégrité environnementale (3 %)	Action
2020-01-01	2020-12-31	2020	6 785	6 581	204	<input type="button" value="+"/> <input type="button" value="-"/>
			6 785	6 581	204	Totaux

¹ Le millésime est l'année au cours de laquelle la réduction d'émissions de GES a eu lieu (ex.: dans le cas de réductions d'émissions de GES réalisées durant la période allant du 2017-06-01 au 2018-10-01, les CrC correspondant à la période s'étendant du 2017-06-01 au 2017-12-31 sont de millésime 2017, et les CrC correspondant à la période s'étendant du 2018-01-01 au 2018-10-01 sont de millésime 2018)

Nom de l'organisation responsable de la vérification du projet : Enviro-Accès
Identifiant/numéro fourni à l'organisation responsable de la vérification par un organisme d'accréditation reconnu (CCN , ANSI, etc.) : 1009-7/2
Date du rapport de vérification (aaaa-mm-jj) : 2021-03-10
Conclusions du rapport de vérification (400 caractères maximum) :
Les vérifications et les corroborations réalisées avec un niveau d'assurance raisonnable par Enviro-Accès permettent d'attester que la déclaration de GES étayée par le rapport de projet LE002 représente une réduction de 6785 t éq. CO ₂ éligible à la délivrance de 6785 crédits compensatoires. Il n'y a aucune restriction ou réserve applicable à l'opinion du vérificateur.

Section 4 — Liste de vérification des documents à fournir

DOCUMENT	VERSION ÉLECTRONIQUE	VERSION PAPIER
Demande de délivrance de crédits compensatoires et déclaration du promoteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapport de projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapport de vérification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Section 5 — Déclaration du promoteur et signature du formulaire

Je déclare que tous les renseignements et documents fournis dans ce formulaire et dans le rapport de projet sont complets et exacts.

En tant que promoteur ou responsable du promoteur du projet de crédits compensatoires susmentionné, exerçant mes activités au sein de l'entité nommée ci-dessus, je déclare que cette dernière est la seule propriétaire des réductions d'émissions de gaz à effet de serre résultant de ce projet de crédits compensatoires et, le cas échéant, je joins à la présente déclaration une copie de l'ensemble des ententes conclues avec les parties impliquées dans le projet de crédits compensatoires ayant cédé leurs droits quant à ces réductions.

Je déclare en outre que le projet est toujours réalisé en conformité avec les règles applicables au type de projet et au lieu où il est réalisé.

Enfin, je déclare qu'aucun crédit n'a été demandé pour les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées par le projet dans le cadre d'un autre programme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et je m'engage à ne pas soumettre une telle demande.

Nom et prénom du promoteur (dans le cas d'une personne physique) **ou du responsable du promoteur** (dans le cas d'une personne morale) :

Bisson Marc

Date de signature (aaaa-mm-jj) :

2021-03-10

Signature du promoteur (dans le cas d'une personne physique) **ou du responsable du promoteur** (dans le cas d'une personne morale) :

12.3 Désignation du promoteur par une partie impliquée

Section 1 — Identification de la partie impliquée

Nom de l'entreprise (dans le cas d'une personne morale) ou nom et prénom de la partie impliquée (dans le cas d'une personne physique) : Régie intermunicipale des déchets de La Lièvre

Numéro d'identification d'entité CITSS (si la partie impliquée est enregistrée dans le système CITSS) :

Coordonnées de la partie impliquée

No de rue : 1064	Rue : rue Industrielle
Ville : Mont-Laurier	État/province : Québec
Code postal : J9L 3V6	Pays : Canada
No de tél. : 819 623-7382 poste 3	Adresse de courriel : dg@ridl.ca

Section 2 — Identification du responsable de la partie impliquée (Individu)

Prénom et nom du responsable de la partie impliquée : Jimmy Brisebois

Adresse de travail (dans le cas d'une personne morale) **ou du domicile du responsable** (dans le cas d'une personne physique)

No de rue : 1064	Rue : rue Industrielle
Ville : Mont-Laurier	État/province : Québec
Code postal : J9L 3V6	Pays : Canada

Section 3 — Renseignements sur le projet de crédits compensatoires et son promoteur

Code du projet (tel qu'il apparaît dans le registre des projets de crédits compensatoires) : LE002

Titre du projet : Réduction d'émissions de GES aux LES et LET de La Lièvre

Dénomination sociale (émetteur ou participant personne morale) ou nom et prénom (participant personne physique) du promoteur (tel qu'ils apparaissent dans le système CITSS) : WSP Canada Inc.

Coordonnées du site de ce projet

No de rue : 1064	Rue : rue Industrielle
Ville : Mont-Laurier	Région administrative : Laurentides
Province : Québec	Code postal : J9L 3V6
Longitude : 75° 28' 31,72" Ouest	Latitude : 46° 32' 16,91" Nord



Section 4 — Signature du formulaire

J'atteste, en tant que partie impliquée dans le projet de crédits compensatoires susmentionné, que le promoteur nommé ci-dessus est dûment autorisé à réaliser ce projet et j'autorise la délivrance des crédits afférents à ce promoteur.

Nom et prénom de la partie impliquée (dans le cas d'une personne physique) ou du responsable de la partie impliquée (dans le cas d'une personne morale) : Brisebois Jimmy

Signature de la partie impliquée (dans le cas d'une personne physique) ou du responsable de la partie impliquée (dans le cas d'une personne morale)

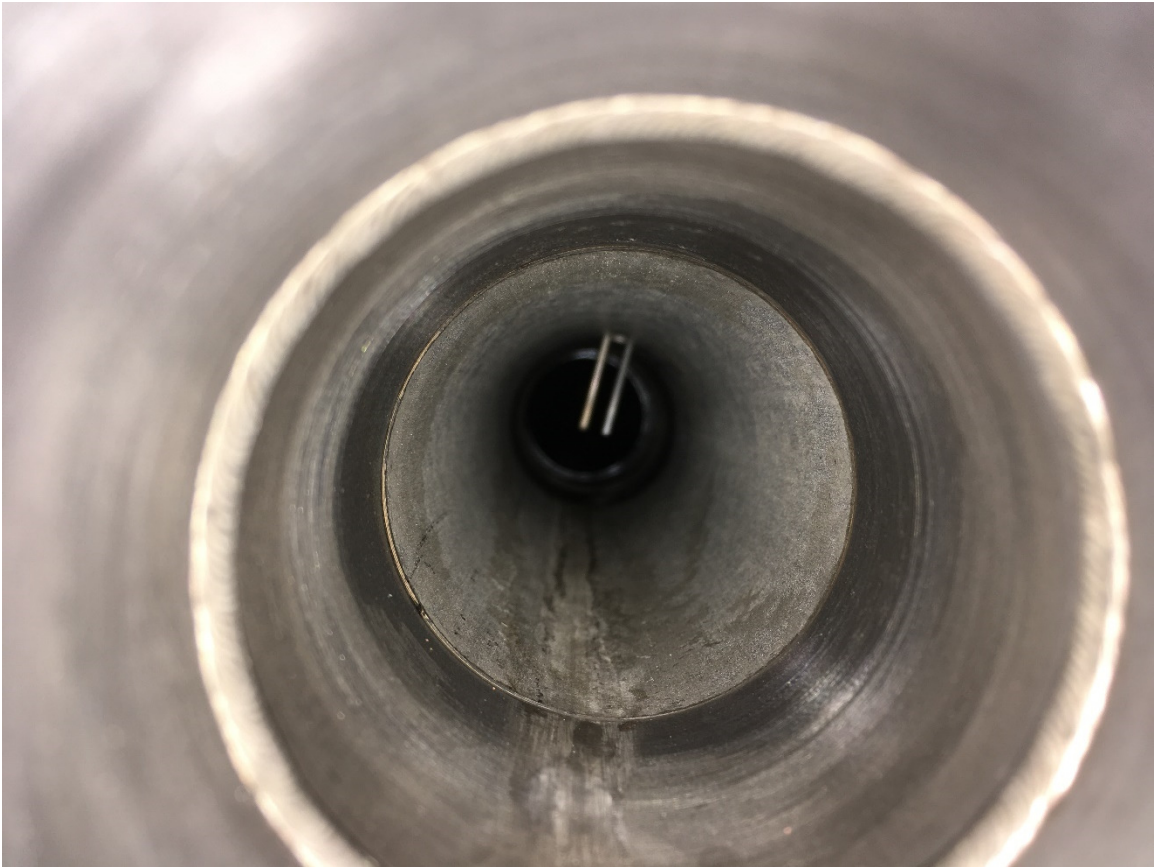
Date de signature (aaaa-mm-jj) :

15-12-2016

12.4 Annexes supplémentaires

12.4a Certificats d'étalonnage

Photo du débitmètre de La Lièvre lors de l'inspection du 18 novembre 2020



CERTIFICATE OF CALIBRATION

CUSTOMER AND INSTRUMENT INFORMATION:

CUSTOMER NAME:	LOCATION:	CONTRACT No.:	ORDER No.:	CERTIFICATE No.:
WSP	MONT-LAURIER	2011020900	713494	M201104-03
MANUFACTURER:	MODEL:	MNF SERIAL NUMBER:	CUSTOMER SERIAL NUMBER:	
EDINBURGH INSTRUMENTS	GUARDIAN PLUS	28966	N.A.	

CALIBRATION DATE:

RECOMMENDED CALIBRATION: YEARLY SERVICE

CALIBRATED: **NOVEMBER 4, 2020**

DATE OF NEXT CALIBRATION: **NOVEMBER 4, 2021**

CALIBRATION GAS TYPE	CONCENTRATION	AS FOUND	AS LEFT	ACCURACY	LOT No.
(ZERO) NITROGEN, ULTRA HIGH PURITY	0.0 %VOL	0.0	0.0	+/- 2%	0-038-87
(SPAN) METHANE: 50.0 %VOL	50.0 %VOL	50.0	50.0	+/- 2%	9-178-81
AMBIENT CONDITIONS: 19.5 °C, 61.2 %RH					
NOTE: IN-LINE FLOW: 349.1 cc/M , IN-LINE PRESSURE: 722.35 Pa (2.9"H2O)					

CALIBRATION GAS STANDARD INFORMATION:

(ZERO): NITROGEN, ULTRA HIGH PURITY 99.998%: **CALIBRATION GAS STANDARD LOT No.: 0-038-87**
 (SPAN): METHANE: 50.0 %VOL, BALANCE IN NITROGEN: **CALIBRATION GAS STANDARD LOT No.: 9-178-81**

I, MARTIN HURTUBISE, TECHNICIAN AT DEMESA INC., CERTIFY THE ACCURACY OF THIS CALIBRATION CERTIFICATE. THE CALIBRATION WAS PERFORMED AS PER EDINBURGH INSTRUMENTS PROCEDURE No.: V1.4 SEC 5.4, REV 2009

THE FOLLOWING INSTRUMENT HAS BEEN CALIBRATED USING GASES THAT ARE TRACEABLE TO N.I.S.T. STANDARDS. AFTER CALIBRATION, THE INSTRUMENTS WERE VERIFIED AND FOUND TO BE WITHIN THE ACCURACY STATED ABOVE.

SIGNATURE:



DATE:

NOVEMBER 4, 2020

DEMESA INC. CERTIFIES THE INSTRUMENT REFERENCED ABOVE HAS BEEN INSPECTED, REPAIRED (IF NECESSARY), AND CALIBRATED BY QUALIFIED PERSONNEL AND WAS FOUND TO MEET OR EXCEED THE MANUFACTURER'S SPECIFICATIONS. THE PRIMARY ERROR SOURCE FOR THIS CALIBRATION IS THE ACCURACY OF THE GAS. GASES ARE CERTIFIED BY THE MANUFACTURER AT ±1% TO ± 10% BY VOLUME USING GRAVIMETRIC METHOD OF ANALYSIS AGAINST NIST TRACEABLE WEIGHTS. ALL TESTS AND CALIBRATION RECORDS, INCLUDING THE CERTIFICATE OF ANALYSIS FOR EACH GAS USED IN THIS CALIBRATION ARE MAINTAINED AT DEMESA INC. THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED EXCEPT IN FULL, WITHOUT THE WRITTEN APPROVAL OF DEMESA INC.

Rapport de service

Endress+Hauser SC Canada
1075 Sutton Drive, L7L 5Z8 Burlington
Téléphone: +1 905 6819292
Fax: +1 905 681 9444
E-Mail: info.ca.sc@endress.com

Date: 11.12.2020

Donneur d'ordre

Client n°: 42019578
Nom: WSP Canada Inc

Adresse: 1175, boul. Lebourgneuf, #300
Ville: G2K 0B4 Quebec
Téléphone: 418-780-0878
Contact: Marc Bisson

Adresse du chantier

Client n°: 42019578
Nom: WSP Canada Inc

Adresse: 1175, boul. Lebourgneuf, #300
Ville: G2K 0B4 Quebec
Téléphone: 418-780-0878
Contact sur site: Marc Bisson
Téléphone: 418-571-1109


Rapport n°: 4411103730
Réf commande/ Date: 713498 / 06.11.2020
Raison de la visite: Dec 7 to 11 - Verification - Z14940
Date de visite planifiée: 06.12.2020 - 10.12.2020
Technicien: Mr Sandona Coulibaly

Signature client

Marc Bisson

Signature technicien

Mr Sandona Coulibaly



Rapport de service

Endress+Hauser SC Canada
1075 Sutton Drive, L7L 5Z8 Burlington
Téléphone: +1 905 6819292
Fax: +1 905 681 9444
E-Mail: info.ca.sc@endress.com

Liste déquipements

Pos.	Point de mesure	Repère	N° de série	Référence
10	Gaspe	Gaspe	L902B716000	65F50-AK2AG1NABAB5
30	ST-RAYMOND	Repère	C202E602000	65F50-AK2AG1NABABA
40	Riviere rouge	Repère Les	C202E902000	65F50-AK2AG1NABABA
50	Riviere-Rouge	Repère RIDR LET	C202E902000	65F50-AK2AG1NABAB5
60	Riviere rouge	Repère Let transfert	C202E902000	65F50-AK2AG5NABAB5
70	Mont-Laurier	Repère Debitmetre	C202E502000	65F50-AK2AG1NABABA

Travail effectué	Maintenance préventive Vérification installation Sauvé les paramètres ok fait un fieldcheck ok
-------------------------	---

Pos.	Point de mesure	Repère	N° de série	Référence
20	St-Flavien	St-Flavien	C202E802000	65F50-AK2AG1NABABA

Travail effectué	Maintenance préventive Vérification installation Sauvé les paramètres ok fait un fieldcheck ok
-------------------------	---

Pos.	Point de mesure	Repère	N° de série	Référence
80	65F50-AK2AG5NABAB5	Val d'or	M2079016000	65F50-AK2AG5NABAB5

Travail effectué	Maintenance préventive Vérification installation Sauvé les paramètres ok fait un fieldcheck le flow MP4 est hors tolerance de -2.33%
-------------------------	---

Plant Documentation

10.12.2020 08:37:57

! = out of range

= not read or communication error

* = parameter changed

Flowmeter Verification Certificate Transmitter

Customer	Plant
Order code	-----
PROLINE T_MASS 65 1.9 inch	Tag Name
Device type	0 - 0
C202E502000	K-Factor
Serial number	0
V1.01.02	Zero point
Software Version Transmitter	Software Version I/O-Module
09.12.2020	07:20
Verification date	Verification time

Verification result Transmitter: Passed

Test item	Result	Applied Limits
Amplifier	Passed	Basis: 2.00 %
Heat Power Generation	Passed	1.5 mW
Ambient Resistance Test	Passed	1.0 Ohm
Heater Resistance Test	Passed	1.0 Ohm
Current Output 1	Passed	0.05 mA
Pulse Output 1	Not tested	0 P
Test Sensor	Passed	0.5 F

FieldCheck Details

550057
 Production number
 1.07.10
 Software Version
 09/2020
 Last Calibration Date

Simubox Details

8722793
 Production number
 0.00.03
 Software Version
 09/2020
 Last Calibration Date

11/12/2020
 Date

Sandona Coulibaly
 Operator's Sign

Inspector's Sign

FieldCheck - Result Tab Transmitter

Customer		Plant	
Order code		Tag Name	-----
Device type	PROLINE T_MASS 65 1.9 inch	K-Factor	0 - 0
Serial number	C202E502000	Zero point	0
Software Version Transmitter	V1.01.02	Software Version I/O-Module	
Verification date	09.12.2020	Verification time	07:20

Verification Flow end value (100 %): 843.249 kg/h

Application: Gas mixture

Passed / Failed	Test item	Simul. Signal	Limit Value	Deviation
	Test Transmitter			
✓	Amplifier	42.162 kg/h	2.00 %	0.23 %
✓		84.325 kg/h	2.00 %	0.29 %
✓		421.624 kg/h	2.00 %	0.29 %
✓		843.249 kg/h	2.00 %	0.24 %
✓	Heat Power Generation	10.000 mW	1.5 mW	0.0474 mW
✓		20.000 mW	1.5 mW	0.0938 mW
✓		100.000 mW	1.5 mW	0.4677 mW
✓		200.000 mW	1.5 mW	0.9040 mW
✓	Ambient Resistance Test	137.0 Ohm	1.0 Ohm	0.00 Ohm
✓		100.1 Ohm	1.0 Ohm	0.03 Ohm
✓	Heater Resistance Test	137.0 Ohm	1.0 Ohm	0.00 Ohm
✓		100.1 Ohm	1.0 Ohm	0.02 Ohm
✓	Current Output 1	4.000 mA (0%)	0.05 mA	-0.005 mA
✓		4.800 mA	0.05 mA	-0.001 mA
✓		8.000 mA	0.05 mA	-0.001 mA
✓		12.000 mA	0.05 mA	-0.001 mA
✓		20.000 mA	0.05 mA	-0.005 mA
—	Pulse Output 1	---	---	---
	Test Sensor	Sensor A // Sensor H (zero power)	Limit Value	Measured value
✓	Temperature Difference Amb. - Heater	40.0 F // 40.3 F	0.5 F	0.2931 F

Legend of symbols

✓	✗	—	?	!
Passed	Failed	not tested	not testable	Attention

FieldCheck: Parameters Transmitter

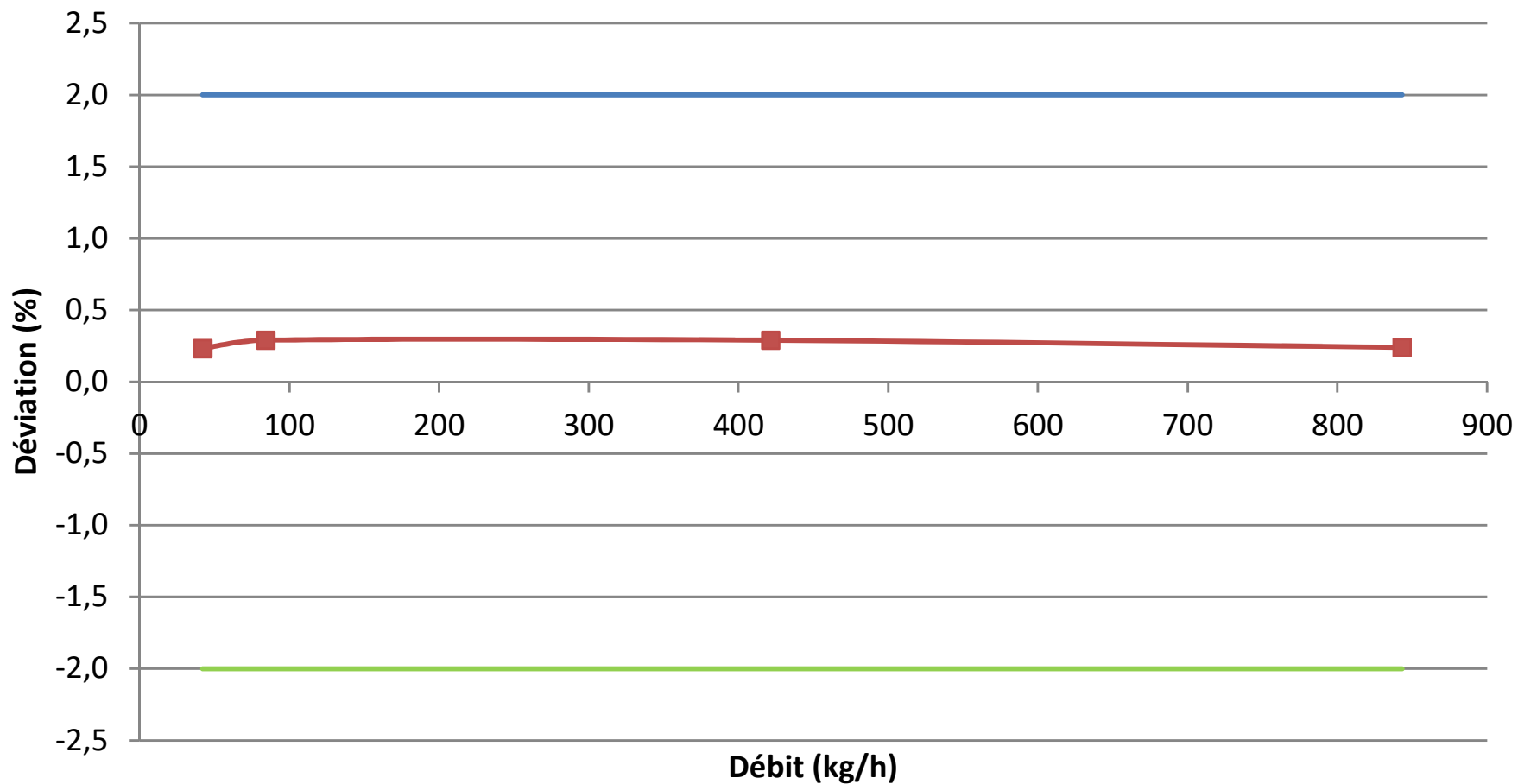
Customer		Plant	
Order code		Tag Name	-----
Device type	PROLINE T_MASS 65 1.9 inch	K-Factor	0 - 0
Serial number	C202E502000	Zero point	0
Software Version Transmitter	V1.01.02	Software Version I/O-Module	
Verification date	09.12.2020	Verification time	07:20

Curent Output	Assign	Current Range	Value 0_4mA	Value 20 mA		
Terminal 26/27	MASS FLOW	4-20 mA activ	0.0 kg/h	970.00 kg/h		
Pulse Output	Assign	Pulse Value	Output signal	Pulse width		
Terminal xx/xx	22	---	---	---		

Actual System Ident.

0.0

Vérification du débitmètre
LES et LET de La Lièvre LE002
Endress+Hauser
9 décembre 2020



■ Débit — Valeur limite supérieure — Valeur limite inférieure

12.4b Rapports annuels

Québec, le 26 janvier 2016

Monsieur Jimmy Brisebois
Directeur général
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
1064, rue Industrielle
Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

N/réf. : 161-00484-00

**Objet : LET de Mont-Laurier
Analyse volumétrique 2015 – Rapport final**

Monsieur,

Pour faire suite au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la mise en plan du niveau des matières résiduelles enfouies dans le lieu d'enfouissement technique (LET) de Mont-Laurier. Les activités suivantes, sans s'y limiter, ont été réalisées dans le cadre de notre mandat :

- modélisation du relevé topographique réalisé le 5 janvier 2016 et transmis par A.B. Technique inc., arpenteurs-géomètres;
- comparaison avec le relevé topographique antérieur réalisé le 1^{er} janvier 2015 et transmis par A.B. Technique inc., arpenteurs-géomètres;
- modélisation du système d'imperméabilisation selon les plans finaux de construction et du profil final du lieu d'enfouissement autorisé à la demande de certificat d'autorisation (GENIVAR, 2008);
- évaluation du volume d'enfouissement occupé par les matières résiduelles enfouies, incluant le recouvrement journalier, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 5 janvier 2016;

- évaluation du volume d'enfouissement total occupé par les matières résiduelles enfouies, incluant le recouvrement journalier depuis le début des opérations au LET de Mont-Laurier en juin 2009;
- évaluation du volume résiduel exploitable dans les cellules d'enfouissement technique 1 à 5.

Le relevé d'arpentage, effectué le 5 janvier 2016, a été transmis par A.B. Technique inc., arpenteurs-géomètres et les tonnages de matières résiduelles proviennent des données enregistrées à la balance du LET de Mont-Laurier.

Le profil final autorisé au certificat émis le 30 septembre 2008 a été interprété en trois dimensions, ainsi que les plans de construction des diverses cellules aménagées depuis l'ouverture du LET, soit les cellules 1 à 5 inclusivement.

L'analyse a porté exclusivement sur les secteurs qui ont été exploités au cours de la dernière année; les secteurs ayant antérieurement fait l'objet d'un recouvrement final n'ont pas été considérés. En effet, le volume possiblement récupéré par le tassement des matières résiduelles au droit des superficies où le recouvrement final a été effectué en 2014 doit être négligé dans l'évaluation du volume résiduel dans le LET, puisqu'il sera impossible d'y enfouir des volumes complémentaires de matières résiduelles.

Résultats

Une interprétation volumétrique a été réalisée par conception assistée par ordinateur (CAO) sur la base des plans « tel que construit » et des plans de la demande de CA des cellules d'enfouissement en exploitation, soit les cellules 1 à 5, ainsi que du relevé topographique des matières résiduelles réalisé le 5 janvier 2016. L'interprétation volumétrique par CAO a permis d'obtenir les valeurs suivantes :

- le volume total occupé par les matières résiduelles et le recouvrement journalier dans les cellules 1 à 5 au 5 janvier 2016 est de 159 626 m³;
- le volume d'enfouissement net (matières résiduelles et recouvrement journalier) ajouté dans les cellules 1 à 5, du 1^{er} janvier 2015 au 5 janvier 2016 est de 24 111 m³, soit 25 321 m³ de remblais et 1 211 m³ de déblais (tassement ou déplacement);



- la capacité résiduelle exploitable d'enfouissement dans les cellules 1 à 5 est estimée à 15 448 m³, soit environ 0,5 / an en considérant le front d'enfouissement actuel;
- la capacité résiduelle totale du LET de Mont-Laurier est estimée à 166 441 m³;
- le profil final de la cellule 1 a été imperméabilisé partiellement sur une superficie de 3 650 m² en 2014.

Interprétation

Le 5 janvier 2016, le relevé topographique a été réalisé par A.B. Technique inc., arpenteurs-géomètres. Les figures 1 à 5, jointes en annexe, montrent en plan et en coupe les résultats de l'analyse volumétrique 2015.

Les données transmises par la RIDL indiquent qu'au cours de la période, un tonnage d'environ 14 203 t de matières résiduelles a été enfoui et 1 530 t ont été utilisées pour le recouvrement journalier.

Le facteur global d'utilisation du volume obtenu sur la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 5 janvier 2016 est établi à 589,07 kg/m³ (14 203 t / 24 111 m³). Ce facteur établit le taux de compaction des déchets en tenant compte du volume total enfoui sur la période, incluant le volume occupé par le recouvrement journalier. Ce résultat est inférieur au facteur d'utilisation obtenu en 2014 (qui était de 732,2 kg/m³). Cette situation est probablement attribuable à l'ouverture de la cellule 5, compte tenu que la première couche de matières résiduelles ne doit pas être compactée. Il est connu que ce facteur varie en fonction du type de matières enfouies, de la phase d'exploitation, de l'épaisseur des déchets, etc. De plus, lors des travaux d'aménagement de la plateforme de compostage, un volume d'environ 1 600 m³ de matières résiduelles et de sables a été excavé et enfoui dans le LET.

En considérant une densité approximative de 1 800 kg/m³ pour les sols de recouvrement, les sols utilisés durant cette période représenteraient environ 850 m³ (1 530 t / 1,8 t/m³). Le volume total occupé par le recouvrement journalier correspondrait à environ 3,5 % du volume total enfoui en 2015, valeur inférieure à celle obtenue en 2014 (4,2 %). Ce pourcentage est un peu faible; il atteint généralement près de 10 % dans les sites d'envergure similaire.

L'interprétation volumétrique réalisée sur la base du dernier relevé de terrain démontre qu'un volume résiduel exploitable estimé à 15 448 m³ serait disponible dans les cellules 1 à 5. De ce fait, nous recommandons la construction de la cellule 6 à l'été 2016. Cette cellule offrirait une capacité d'enfouissement de 34 075 m³ additionnelle pour une durée de vie d'environ deux années, considérant un volume moyen d'enfouissement annuel de l'ordre de 23 200 m³. L'aménagement de la cellule 7 offrirait un volume additionnel de 31 320 m³, totalisant un volume supplémentaire de 80 843 m³. La construction des cellules 6 et 7 permettrait de prolonger l'enfouissement de 3,5 années.

Le tableau 1 suivant résume la volumétrie du LET de Mont-Laurier, du début des activités jusqu'au 5 janvier 2016.

Tableau 1 – Résumé de la volumétrie du LET de Mont-Laurier au 5 janvier 2016

PÉRIODE	TONNAGE		VOLUME			TAUX D'UTILISATION DU VOLUME TOTAL
	MAT. RÉS.	SOL ¹	MAT. RÉS. (ESTIMÉ)	SOL ² (ESTIMÉ)	TOTAL (RÉEL)	
01-06-2009 au 15-01-2010	12 562 t	660 t	28 558 m ³	367 m ³	28 925 m ³	434 kg/m ³
15-01-2010 au 14-02-2011	18 450 t	1 865 t	19 274 m ³	1 036 m ³	20 310 m ³	908 kg/m ³
14-02-2011 au 17-01-2012	18 278 t	1 128 t	20 943 m ³	627 m ³	21 570 m ³	847 kg/m ³
17-01-2012 au 07-01-2013	19 157 t	960 t	23 927 m ³	533 m ³	24 460 m ³	783 kg/m ³
07-01-2013 au 09-01-2014	17 802 t	1 568 t	21 698 m ³	1 083 m ³	22 781 m ³	781 kg/m ³
09-01-2014 au 01-01-2015	14 855 t	1 530 t	19 439 m ³	850 m ³	20 289 m ³	732 kg/m ³
02-01-2015 au 05-01-2016	14 203 t	1 530 t	23 261 m ³	850 m ³	24 111 m ³	589 kg/m ³
Total ou moy. au 05-01-2016	115 307 t	9 241 t	157 100 m³	5 346 m³	162 446³	710 kg/m³

Notes :

¹ Tonnage approximatif de sable basé sur le nombre de camions reçus.

² Volume de recouvrement journalier estimé, considérant le tonnage réel et une densité de 1 800 kg/m³ pour les sols.



Nous vous recommandons également de déplacer les matières résiduelles sur le talus de la cellule 1 non pourvu d'un recouvrement final. Comme illustré sur la section B de la figure 2, le profil final des matières résiduelles est dépassé. La même problématique est rencontrée sur la cellule 5; les matières résiduelles excédant le profil autorisé devront être déplacées vers la cellule 3.

Considérant le déplacement des matières résiduelles vers les cellules 1 et 2 et en y concentrant les opérations d'enfouissement, il sera possible de procéder au recouvrement final de ce secteur à l'été 2016.

La section B de la figure F02, illustre que le front d'enfouissement actuel excède les 30 % habituellement suggérés. De plus, les matières résiduelles reposent sur le sommet de la berme intercellulaire et non au pied de celle-ci comme recommandé. Puisque 500 mm de pierres recouvrent la membrane au-dessus de la berme, les eaux de lixiviation pourraient s'écouler dans la pierre et causer des résurgences dans la future cellule non aménagée. Pour éviter d'éventuelles résurgences à l'extérieur de la zone imperméabilisée, il est préférable d'appuyer les matières résiduelles en pied de la berme intercellulaire.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et demeurons disponibles pour toute information additionnelle qui pourra vous être utile.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Préparé par :

A handwritten signature in blue ink that reads 'Catherine Fortin'.

Catherine Fortin, ing.
Membre O.I.Q : 5025616

Vérfifié par :

A handwritten signature in blue ink that reads 'Natalie Gagné' with the date '2016-01-26' written below it.

Natalie Gagné, ing., M.Sc.
Chargée de projet – Génie de l'environnement
Membre O.I.Q : 115202

CF/fb
p. j. Figures 1 à 5



Figures 1 à 5

Légende

-  84 Courbes de niveau
-  Limite des zones



5355, BOULEVARD DES GRADINS
 QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G2J 1C8
 TÉL. : 418 623-2254 | TÉLÉC. : 418 624-1857 | WWW.WSPGROUP.COM

CLIENT :

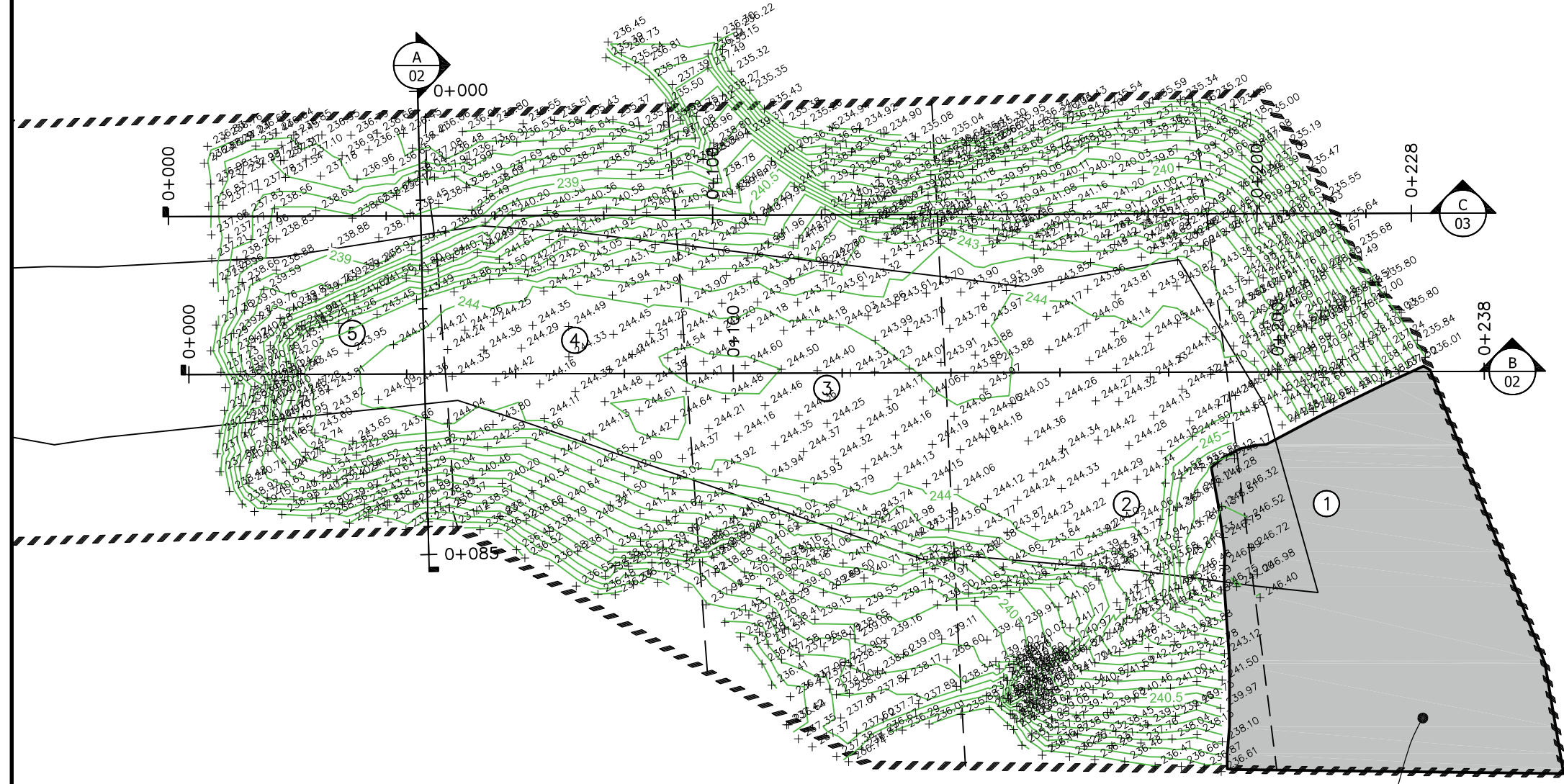


PROJET :

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE MONT-LAURIER ANALYSE VOLUMÉTRIQUE 2015

NOTES :

- Matières résiduelles
- VOLUME TOTAL DE DÉCHETS EN PLACE (2016-01-05) = 159 626m³
- VOLUME ADDITIONNEL TOTAL (2015-01-01 au 2016-01-05) = 25 321m³
- VOLUME DE TASSEMENT OU DÉBLAI (2015-01-01 au 2016-01-05) = 1 211m³
- VOLUME ADDITIONNEL NET (2015-01-01 au 2016-01-05) = 24 111m³



**RECouvreMENT FINAL 2014
 SUPERFICIE DE 3650m³**

Notes:

Relevé du 5 janvier 2016 réalisé par A.B. TECHNIQUE inc.
 nom de fichier: -"levé 160105 Régie.csv"

Relevé du 1er janvier 2015 réalisé par A.B. TECHNIQUE inc.
 nom de fichier: -"levé 150101_présentation.dwg"

NO PROJET :	DATE :
161-00484-00	2016-01-26
ÉCHELLE ORIGINALE :	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.
1:1000	
VÉRIFIÉ PAR :	
Natalie Gagné, ing. M.Sc.	
DESSINÉ PAR :	
Catherine Fortin, ing.	

TITRE :	
VOLUMÉTRIE AU 5 JANVIER 2016	
DESSIN NO :	# ÉM.
161-00484-00_F01	1



5355, BOULEVARD DES GRADINS
 QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G2J 1C8
 TÉL. : 418 623-2254 | TÉLÉC. : 418 624-1857 | WWW.WSPGROUP.COM

CLIENT :



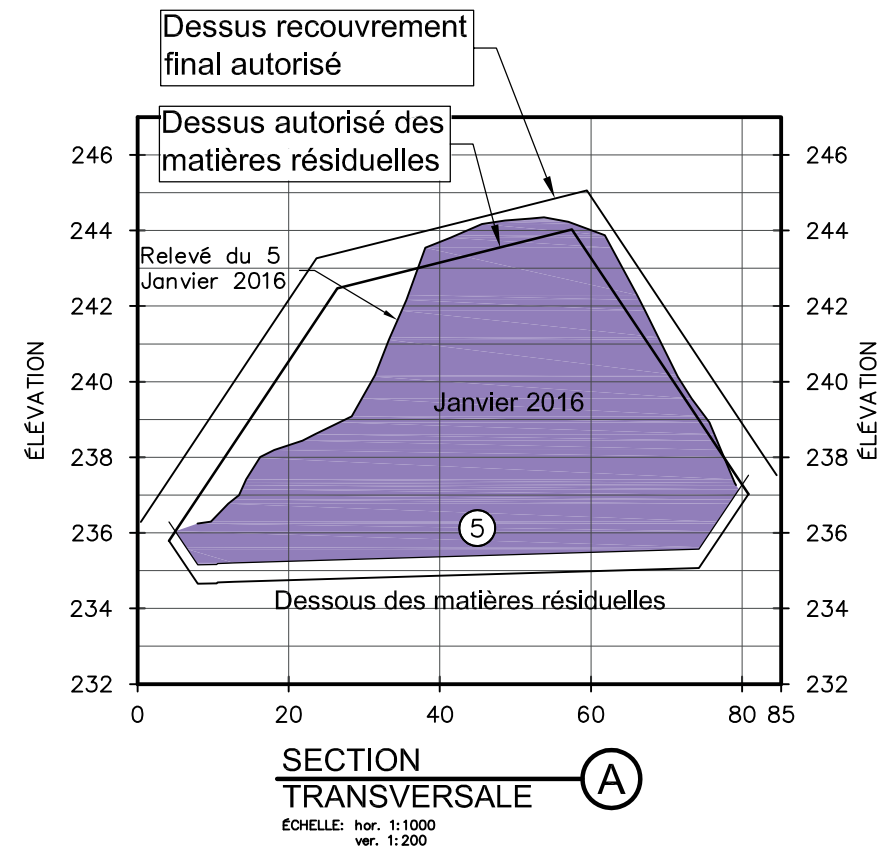
PROJET :

**LIEU D'ENFOUISSEMENT
 TECHNIQUE DE MONT-LAURIER
 ANALYSE VOLUMÉTRIQUE 2015**

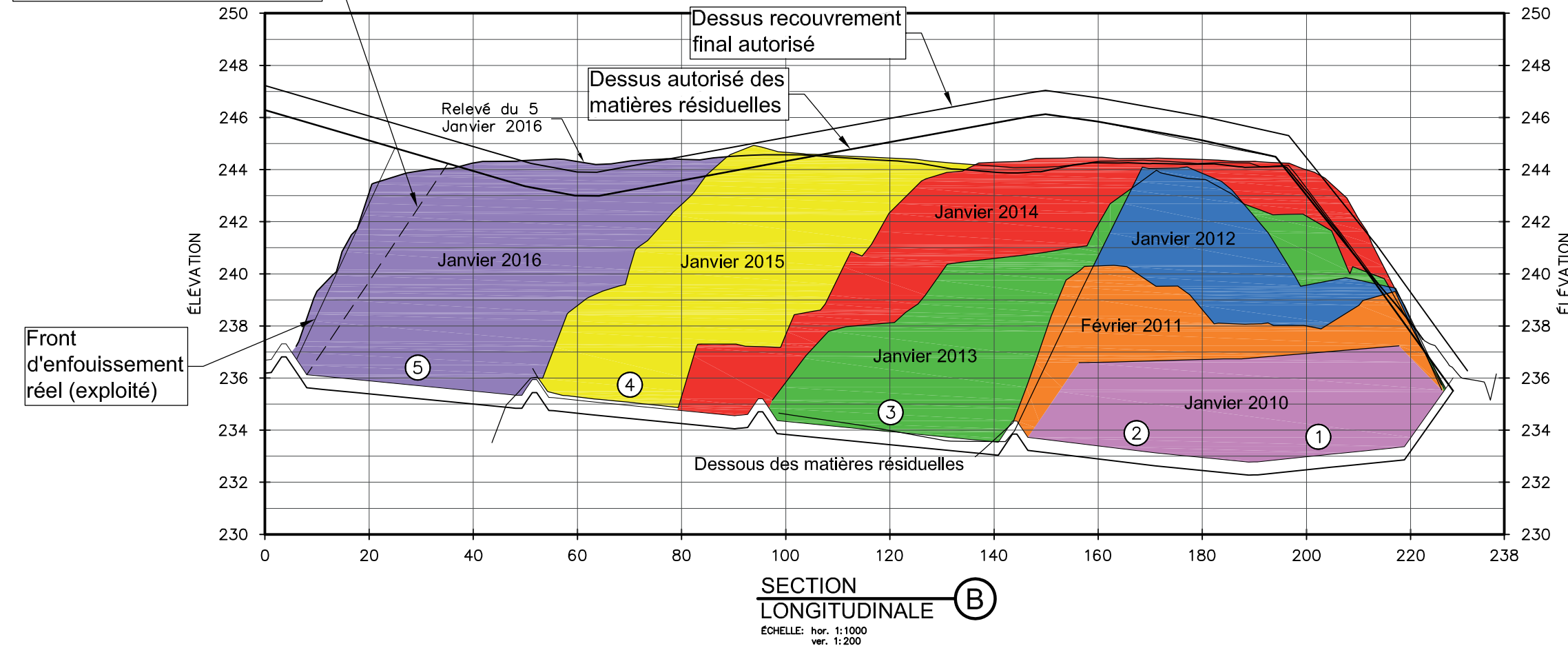
NOTES :

NO PROJET :	DATE :
161-00484-00	2016-01-26
ÉCHELLE ORIGINALE :	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.
Indiquée	
VÉRIFIÉ PAR :	
Natalie Gagné, ing. M.Sc.	
DESSINÉ PAR :	
Catherine Fortin, ing.	

TITRE :	
SECTIONS	
DESSIN NO :	# ÉM.
161-00484-00_F02	1



Front d'enfouissement suggéré à 30% à partir du bas du berme



Front d'enfouissement réel (exploité)



5355, BOULEVARD DES GRADINS
 QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G2J 1C8
 TÉL. : 418 623-2254 | TÉLÉC. : 418 624-1857 | WWW.WSPGROUP.COM

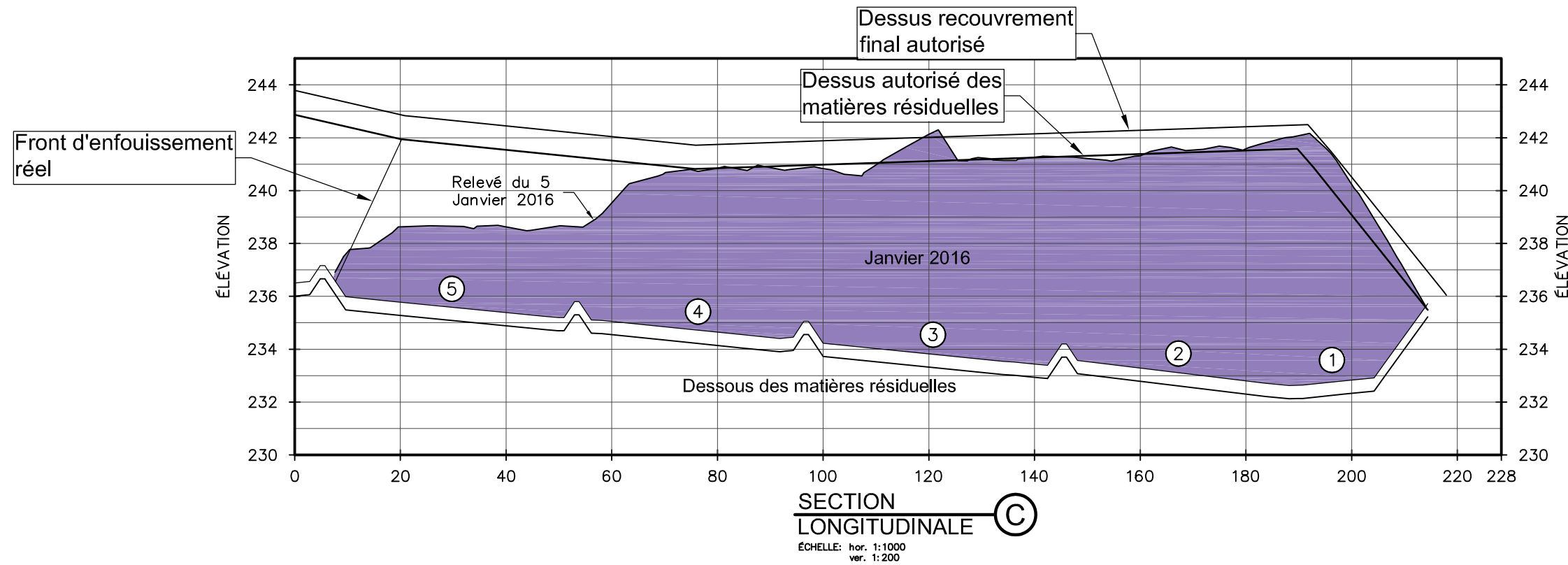
CLIENT :




PROJET :

**LIEU D'ENFOUISSEMENT
 TECHNIQUE DE MONT-LAURIER
 ANALYSE VOLUMÉTRIQUE 2015**

NOTES :



NO PROJET :	DATE :
161-00484-00	2016-01-26
ÉCHELLE ORIGINALE :	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.
Indiquée	
VÉRIFIÉ PAR :	
Natalie Gagné, ing. M.Sc.	 25mm
DESSINÉ PAR :	
Catherine Fortin, ing.	

TITRE :

SECTION

DESSIN NO :	# ÉM.
161-00484-00_F03	1

Légende

- ~ -1 TASSEMENT OU DÉBLAI
- ~ 0 DIFFÉRENTIEL NUL
- ~ 1 REMBLAI



5355, BOULEVARD DES GRADINS
 QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G2J 1C8
 TÉL. : 418 623-2254 | TÉLÉC. : 418 624-1857 | WWW.WSPGROUP.COM

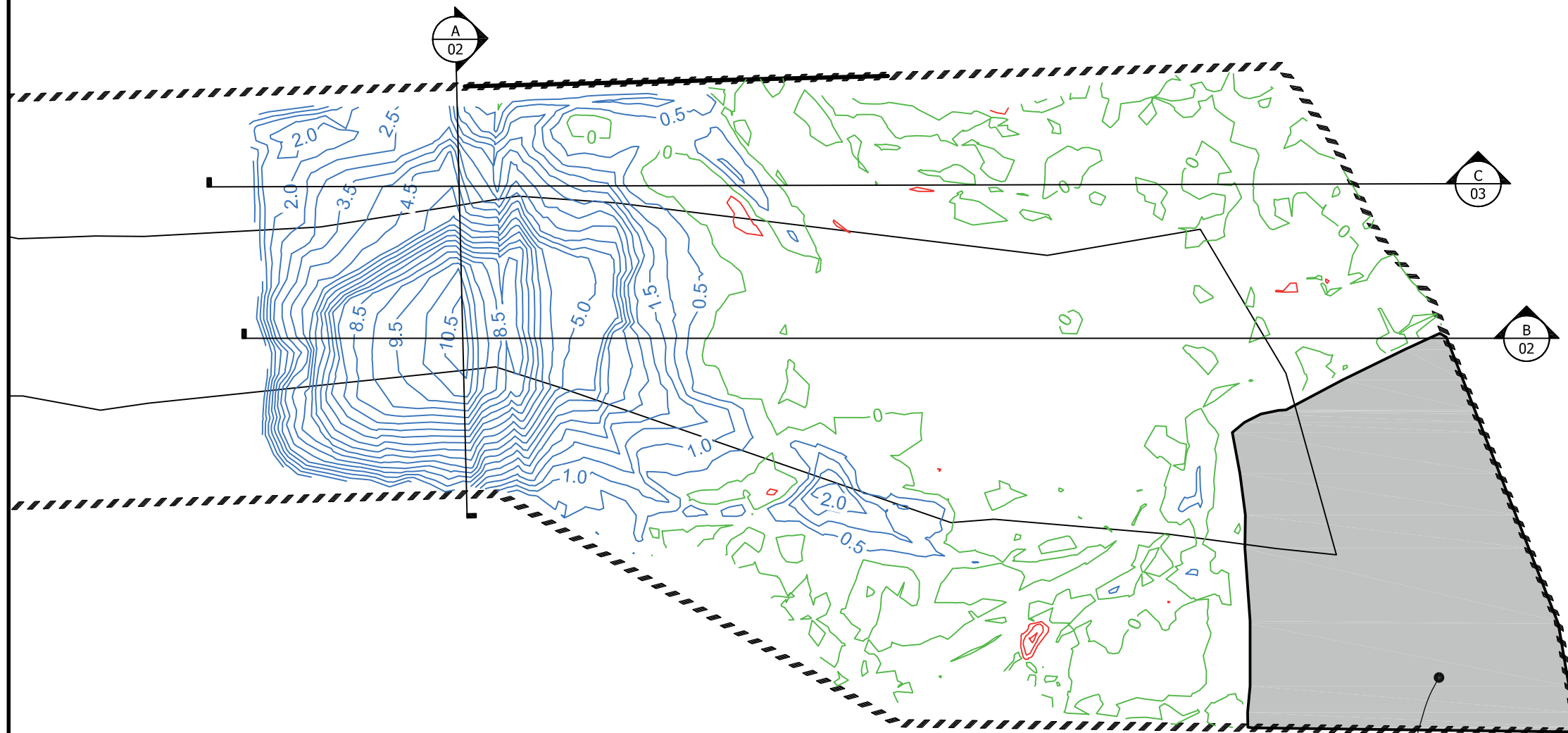
CLIENT :



PROJET :

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE MONT-LAURIER ANALYSE VOLUMÉTRIQUE 2015

NOTES :



RECOUVREMENT FINAL 2014
 SUPERFICIE DE 3650m³

Notes:

Relevé du 5 janvier 2016 réalisé par
 A.B. TECHNIQUE inc.
 nom de fichier:
 - "levé 160105 Régie.csv"

Relevé du 1er janvier 2015 réalisé par
 A.B. TECHNIQUE inc.
 nom de fichier:
 - "levé 150101_présentation.dwg"

NO PROJET :	DATE :
161-00484-00	2016-01-26
ÉCHELLE ORIGINALE :	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.
1:1000	
VÉRIFIÉ PAR :	
Natalie Gagné, ing. M.Sc.	
DESSINÉ PAR :	
Catherine Fortin, ing.	

TITRE :

DIFFÉRENTIEL DU PROFIL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE LES RELEVÉS DU 1er JANVIER 2015 ET DU 5 JANVIER 2016

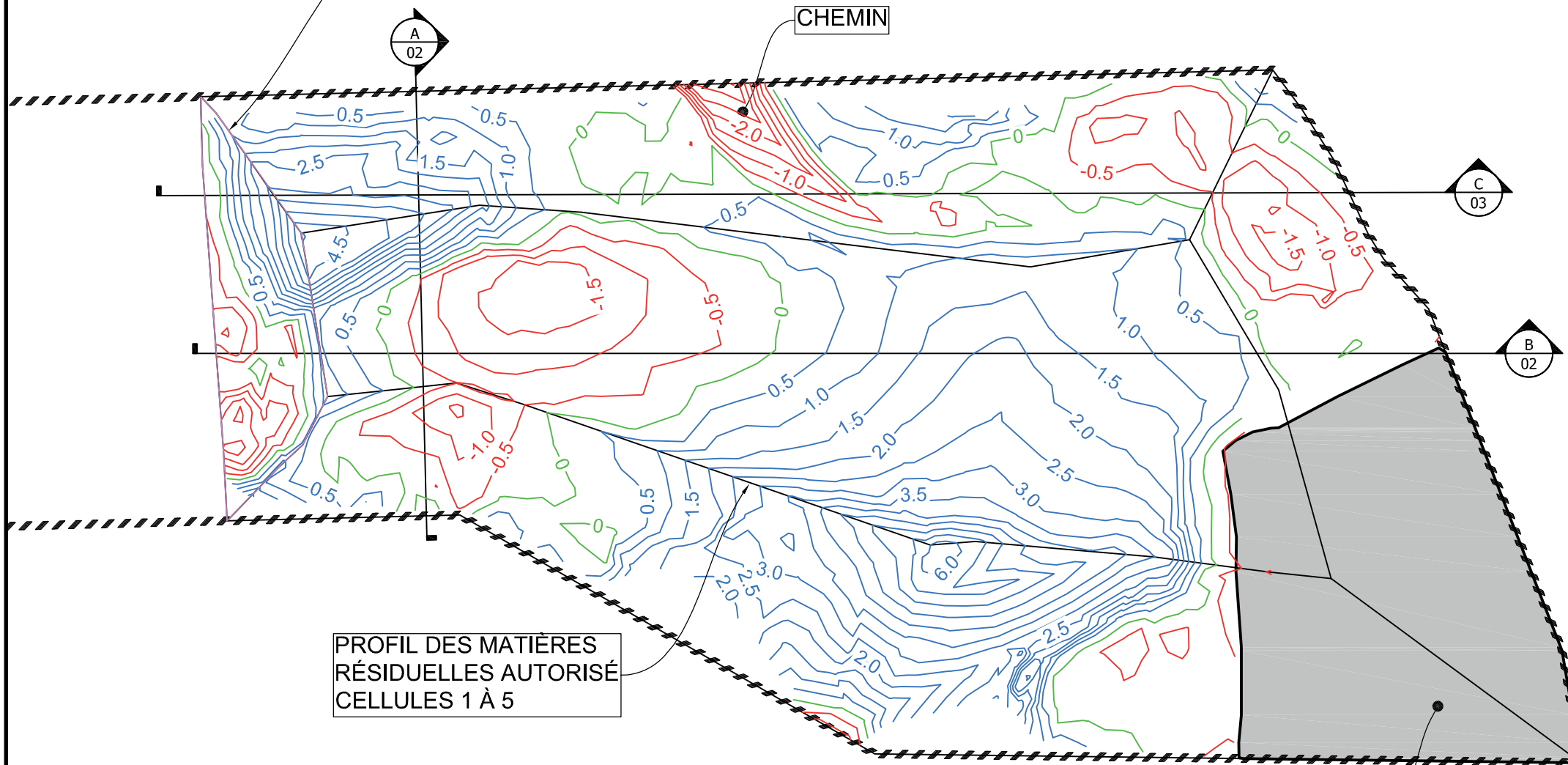
DESSIN NO :	# ÉM.
161-00484-00_F04	1

Légende

- ~ -1 TASSEMENT OU DÉBLAI
- ~ 0 DIFFÉRENTIEL NUL
- ~ 1 REMBLAI

TALUS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
EXPLOITABLE CELLULES 1 À 5
(FRONT D'ENFOUISSEMENT)

CHEMIN



PROFIL DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES AUTORISÉ
CELLULES 1 À 5

RECouvreMENT FINAL 2014
SUPERFICIE DE 3650m³

Notes:

Relevé du 5 janvier 2016 réalisé par
A.B. TECHNIQUE inc.
nom de fichier:
- "levé 160105 Régie.csv"

Relevé du 1er janvier 2015 réalisé par
A.B. TECHNIQUE inc.
nom de fichier:
- "levé 150101_présentation.dwg"



5355, BOULEVARD DES GRADINS
QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G2J 1C8
TÉL. : 418 623-2254 | TÉLÉC. : 418 624-1857 | WWW.WSPGROUP.COM

CLIENT :



PROJET :

**LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE DE MONT-LAURIER
ANALYSE VOLUMÉTRIQUE 2015**

NOTES :

Matières résiduelles

VOLUME RÉSIDUEL TOTAL
(2016-01-05) = 166 441m³

VOLUME RÉSIDUEL EXPLOITABLE 1 À 5
(2016-01-05) = 15 448m³

NO PROJET :

161-00484-00

DATE :

2016-01-26

ÉCHELLE ORIGINALE :

1:1000

SI CETTE BARRE NE MESURE PAS
25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE
DE TRAÇAGE.

VÉRIFIÉ PAR :

Natalie Gagné, ing. M.Sc.

DESSINÉ PAR :

Catherine Fortin, ing.

25mm

TITRE :

**DIFFÉRENTIEL ENTRE LE PROFIL DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES AUTORISÉ
EXPLOITABLE CELLULES 1 À 5 ET LE
RELEVÉ DU 5 JANVIER 2016**

DESSIN NO :

161-00484-00_F05

#ÉM.

1

Année 2015

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2015 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8824425712
 No de dossier : 3912- 15-790-102
 (Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE		
Adresse du siège social 1064, RUE INDUSTRIELLE	Municipalité ou ville MONT-LAURIER	Code postal J9L3V6
Téléphone au bureau 819-623-7382	Région LABELLE	
Télécopieur 819-623-4739	MRC ANTOINE-LABELLE	
Adresse de courriel		
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom JIMMY BRISEBOIS	Fonction ou titre DIRECTEUR GÉNÉRAL	Téléphone 819-623-7382 poste 7
Adresse de courriel dg_ridl@lb.sympatico.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonne métrique <input type="radio"/> Mètre Cube <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
Total	0,00

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité
			Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	290,22
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	685,26
	79025	Kiamika (Municipalité)	242,61
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	737,59
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	177,79
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	180,71
	79088	Mont-Laurier (Ville)	3063,63
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	186,82
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	333,91
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	655,84
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	228,54
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	198,20
		#N/A	
		#N/A	
	Total		6981,12
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
	#N/A		
Total		0,00	
Grand total - Ordures ménagères			6981,12
Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	22,05
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	376,60
	79025	Kiamika (Municipalité)	19,29
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	171,32
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	21,21
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	17,13
	79088	Mont-Laurier (Ville)	3459,67
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	17,55
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	22,56
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	58,46
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	78,82
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	18,00
79037	Rivière-Rouge (Ville)	0,06	
83095	Grand-Remous (Municipalité)	0,52	

89008	Val-d'Or (Ville)	9,84
79060	Lac-Saguay (Village)	0,08
79050	L'Ascension (Municipalité)	1,94
79047	La Macaza (Municipalité)	0,78
		0,00
	Total	4295,88
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (indiquez la ville d'origine)	
	Total	0,00
	Grand total - Résidus ICI	4295,88

		Total	0,00
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mam01.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	0,33
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	1,01
	79088	Mont-Laurier (Ville)	93,72
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	24,47
	Total		
Boues de fosses septiques			
	Total		
Boues agroalimentaires			
	Total		
Boues de fabriques de pâtes et papiers			
	Total		
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puits			
	Total		
Autres (spécifiez ci-dessous)			
	Total		
Grand total 2.3			119,53

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
Catégorie de matière	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pouvez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamoi.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites	
	Quantité par municipalité	
		Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	Total	0,00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	Total	0,00
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	Total	0,00
Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	Total	0,00
	Grand total 2.4	0,00

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.qouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité
			Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (Ville)	1530,00
Total			1530,00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Grand total 2.4.1			1530,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe		
Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	19916,00
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	119,53
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	0,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	1530,00
	Totaux (section A)	21565,53

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	0,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	1530,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	5827,67
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	7357,67

Calcul de la redevance	Total des sommes versées en 2015
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)	14207,86
Montant de redevance exigible par tonne pour 2015	21,65 \$
Grand total 2.5	307 600,17 \$

3 - Auditeur indépendant

- Conformément à l'article 9 du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression

- Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications aux mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- le suivi des eaux superficielles;
 le suivi des eaux de lixiviation;
 le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
 le suivi des eaux souterraines;
 le suivi des biogaz;
 la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

- Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements aux documents

- Renseignements aux documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

- Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- Le formulaire dûment rempli;
 Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
 Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.
 La version Excel du formulaire
Par courriel à : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Jimmy Briébois	Fonction Directeur général
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements portés dans le présent formulaire.	
Signature	Date 14-03-2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques,

Nous avons effectué l'audit de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance déclarée par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 dans le cadre du rapport financier annuel 2016 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles. Cette quantité a été établie par la direction sur la base de la définition fournie par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dans le guide du rapport annuel 2016 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles.

Responsabilité de la direction pour les frais encourus

La direction est responsable de l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016 exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016 ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016 comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de

fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016 afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016, soit 10 878,89 tonnes déclarée par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 dans le cadre du rapport financier annuel 2016 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles, a été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la définition fournie par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dans le guide du rapport annuel 2016 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles.

Méthode de comptabilité et restriction quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le guide du rapport annuel 2016 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles qui décrit la nature, quantité et provenance de matières résiduelles éliminées. Les informations apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2016 ont été établies afin de permettre à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques aux fins du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. En conséquence, il est possible que ces informations ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

Par

Anick Millaire, CPA auditeur, CA

Anick Millaire, CPA auditeur, CA

Mont-Laurier, Québec

Le 8 mars 2017



Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8824425712
 No de dossier : 3912- 15-790-102
 (Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE		
Adresse du siège social 1064, RUE INDUSTRIELLE	Municipalité ou ville MONT-LAURIER	Code postal J9L 3V6
Téléphone au bureau 819-623-7382	Région LAURENTIDES	
Télécopieur 819-623-4739	MRC ANTOINE-LABELLE	
Adresse de courriel dg@ridl.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Jimmy Brisebois	Fonction ou titre Directeur général	Téléphone 819-623-7382 poste 3
Adresse de courriel		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonne métrique <input type="radio"/> Mètre Cube <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus <u>pour élimination</u> par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
Total	0,00

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés <u>pour élimination</u> à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après :		Quantité par municipalité	
	http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Poids (tonne)	
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	248,04	
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	553,99	
	79025	Kiamika (Municipalité)	190,55	
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	614,84	
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	155,09	
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	143,52	
	79088	Mont-Laurier (Ville)	2 574,95	
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	151,78	
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	246,99	
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	554,89	
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	185,15	
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	162,72	
	Total			5 782,51
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
Total			0,00	
Grand total - Ordures ménagères			5 782,51	

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	297,86
	79025	Kiamika (Municipalité)	20,27
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	137,07
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	7,95
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	6,23
	79088	Mont-Laurier (Ville)	3 304,14
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	18,60
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	26,15
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	61,06
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	92,20
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	12,56
	79060	Lac-Saguay (Village)	0,21
	79030	Nominique (Municipalité)	0,21
	83065	Maniwaki (Ville)	0,13
		Total	4 008,84
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus ICI	4 008,84
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	88,71
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	169,59
	79025	Kiamika (Municipalité)	72,07
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	169,07
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	10,77
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	27,60
	79088	Mont-Laurier (Ville)	1 355,70
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	13,89
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	71,90
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	43,96
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	59,06
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	39,87
	81017	Gatineau (Ville)	0,10
	79060	Lac-Saguay (Village)	4,32
	90012	La Tuque (Ville)	13,95
	60013	Repentigny (Ville)	0,76
	79037	Rivière-Rouge (Ville)	1,31
	83095	Grand-Remous (Municipalité)	3,02
	79037	Rivière-Rouge (Ville)	0,00
		Total	2 145,65
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus CRD	2 145,65
Résidus « encombrants » (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	45,59
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	57,49
	79025	Kiamika (Municipalité)	31,79
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	87,91
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	26,51
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	19,49
	79088	Mont-Laurier (Ville)	269,99
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	27,08
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	35,10
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	89,26
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	26,32
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	19,59
	79037	Rivière-Rouge (Ville)	0,01
	83095	Grand-Remous (Municipalité)	0,10

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NOUVELLE CATÉGORIE			
		Total	0,00
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (Ville)	9,09
		Total	9,09
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (Ville)	94,35
NOUVELLE CATÉGORIE			
		Total	94,35
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
			0,00
Soix éliminés	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
	79088	Mont-Laurier (Ville)	30,62
	83070	Déléage (Municipalité)	141,36
			171,98
Autres (spécifiez ci-dessous)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
			0,00
Grand total 2.2			12 948,65

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après :		Quantité par municipalité
	http://www.mamot.qouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	124,46
			124,46
Boues de fosses septiques	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
			0,00
Boues agroalimentaires	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
			0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Grand total 2.3			124,46

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	79088	Mont-Laurier (Ville)	850,00
		Total	850,00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	12 948,65
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	124,46
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	1 550,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
	Totaux (section A)	14 623,11

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	1 550,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	2 194,22
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	3 744,22

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		10 878,89
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		21,93 \$
	Grand total 2.5	238 574,06 \$

3 - Auditeur indépendant

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

- Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- le suivi des eaux superficielles;
 le suivi des eaux de lixiviation;
 le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
 le suivi des eaux souterraines;
 le suivi des biogaz;
 la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

- Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

- Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

- Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- Le formulaire dûment rempli;
 Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
 Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

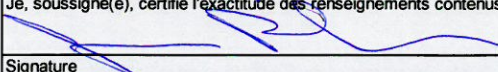
Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.
 La version Excel du formulaire

Par courriel à : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom <i>Jimmy Brisebois</i>	Fonction <i>Directeur général</i>
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 	Date <i>9/3/2017</i>



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques,

Nous avons effectué l'audit de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance déclarée par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 dans le cadre du rapport financier annuel 2017 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles. Cette quantité a été établie par la direction sur la base de la définition fournie par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dans le guide du rapport annuel 2017 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles.

Responsabilité de la direction pour les frais encourus

La direction est responsable de l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017 exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017 ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017 comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le

contrôle interne de l'entité portant sur la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017 afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017, soit 12 277,84 tonnes déclarée par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 dans le cadre du rapport financier annuel 2017 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles, a été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la définition fournie par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dans le guide du rapport annuel 2017 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles.

Méthode de comptabilité et restriction quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le guide du rapport annuel 2017 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles qui décrit la nature, quantité et provenance de matières résiduelles éliminées. Les informations apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2017 ont été établies afin de permettre à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques aux fins du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. En conséquence, il est possible que ces informations ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

Par *Anick Millaire, CPA auditeur, CA*

Anick Millaire, CPA auditeur, CA

Mont-Laurier, Québec

Le 8 mars 2018



Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm>
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8824425712
No de dossier : 3912-15-790-102
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre		
Adresse du siège social 1064, rue Industrielle	Municipalité ou ville Mont-Laurier	Code postal J9L 3V6
Téléphone au bureau 819-623-7382	Région Laurentides	
Télécopieur 819-623-4739	MRC Antoine-Labelle	
Adresse courriel finance@ridl.ca		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Jimmy Brisebois	Fonction ou titre Directeur général	Téléphone 819-623-7382 poste 3
Adresse courriel dg@ridl.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation

<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonne métrique <input type="radio"/> Mètre cube <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)
--	---

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
Total	0,00

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	217,01
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	440,93
	79025	Kiamika (Municipalité)	157,82
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	519,65
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	139,38
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	121,05
	79088	Mont-Laurier (Ville)	2 088,68
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	124,10
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	232,05
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	491,99
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	156,34
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	132,45
		Total	4 821,45
	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
	Total	0,00	
	Grand total - Ordures ménagères	4 821,45	

(a)

Résidus ICI (Industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	364,64
	79025	Kiamika (Municipalité)	27,90
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	217,80
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	11,65
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	14,89
	79088	Mont-Laurier (Ville)	3 436,33
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	19,01
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	30,31
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	87,04
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	110,70
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	20,04
	79037	Rivière-Rouge (Ville)	0,81
	79030	Nomingue (Municipalité)	5,18
	79060	Lac-Saguay (Village)	0,17
	66023	Montréal (Ville)	0,02
	83095	Grand-Remous (Municipalité)	0,50
	90012	La Tuque (Ville)	2,55
		Total	4 373,13
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus ICI	4 373,13
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	64,30
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	92,29
	79025	Kiamika (Municipalité)	29,19
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	97,89
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	29,87
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	17,48
	79088	Mont-Laurier (Ville)	1 077,88
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	9,22
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	55,32
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	82,09
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	43,19
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	21,38
	79037	Rivière-Rouge (Ville)	1,85
	79030	Nomingue (Municipalité)	0,18
	79060	Lac-Saguay (Village)	0,51
	90012	La Tuque (Ville)	3,55
	83090	Canton d'Aumond	0,24
	79050	L'Ascension (Municipalité)	0,71
	75045	Saint-Hippolyte (Municipalité)	0,08
	83095	Grand-Remous (Municipalité)	4,20
		Total	1 631,42
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus CRD	1 631,42
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	39,67
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	63,62
	79025	Kiamika (Municipalité)	25,22
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	81,82
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	21,04
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	19,50
	79088	Mont-Laurier (Ville)	297,93
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	18,54
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	39,67
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	100,40
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	30,24

	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	23,83
	83095	Grand-Remous (Municipalité)	0,30
	79060	Lac-Saguay (Village)	0,09
		#N/A	0,00
		#N/A	
		#N/A	
		Total	761,87

(9)

10000	10000	10000	10000	10000
10010	10010	10010	10010	10010
10020	10020	10020	10020	10020
10030	10030	10030	10030	10030
10040	10040	10040	10040	10040
10050	10050	10050	10050	10050
10060	10060	10060	10060	10060
10070	10070	10070	10070	10070
10080	10080	10080	10080	10080
10090	10090	10090	10090	10090
10100	10100	10100	10100	10100
10110	10110	10110	10110	10110
10120	10120	10120	10120	10120
10130	10130	10130	10130	10130
10140	10140	10140	10140	10140
10150	10150	10150	10150	10150
10160	10160	10160	10160	10160
10170	10170	10170	10170	10170
10180	10180	10180	10180	10180
10190	10190	10190	10190	10190
10200	10200	10200	10200	10200
10210	10210	10210	10210	10210
10220	10220	10220	10220	10220
10230	10230	10230	10230	10230
10240	10240	10240	10240	10240
10250	10250	10250	10250	10250
10260	10260	10260	10260	10260
10270	10270	10270	10270	10270
10280	10280	10280	10280	10280
10290	10290	10290	10290	10290
10300	10300	10300	10300	10300
10310	10310	10310	10310	10310
10320	10320	10320	10320	10320
10330	10330	10330	10330	10330
10340	10340	10340	10340	10340
10350	10350	10350	10350	10350
10360	10360	10360	10360	10360
10370	10370	10370	10370	10370
10380	10380	10380	10380	10380
10390	10390	10390	10390	10390
10400	10400	10400	10400	10400
10410	10410	10410	10410	10410
10420	10420	10420	10420	10420
10430	10430	10430	10430	10430
10440	10440	10440	10440	10440
10450	10450	10450	10450	10450
10460	10460	10460	10460	10460
10470	10470	10470	10470	10470
10480	10480	10480	10480	10480
10490	10490	10490	10490	10490
10500	10500	10500	10500	10500
10510	10510	10510	10510	10510
10520	10520	10520	10520	10520
10530	10530	10530	10530	10530
10540	10540	10540	10540	10540
10550	10550	10550	10550	10550
10560	10560	10560	10560	10560
10570	10570	10570	10570	10570
10580	10580	10580	10580	10580
10590	10590	10590	10590	10590
10600	10600	10600	10600	10600
10610	10610	10610	10610	10610
10620	10620	10620	10620	10620
10630	10630	10630	10630	10630
10640	10640	10640	10640	10640
10650	10650	10650	10650	10650
10660	10660	10660	10660	10660
10670	10670	10670	10670	10670
10680	10680	10680	10680	10680
10690	10690	10690	10690	10690
10700	10700	10700	10700	10700
10710	10710	10710	10710	10710
10720	10720	10720	10720	10720
10730	10730	10730	10730	10730
10740	10740	10740	10740	10740
10750	10750	10750	10750	10750
10760	10760	10760	10760	10760
10770	10770	10770	10770	10770
10780	10780	10780	10780	10780
10790	10790	10790	10790	10790
10800	10800	10800	10800	10800
10810	10810	10810	10810	10810
10820	10820	10820	10820	10820
10830	10830	10830	10830	10830
10840	10840	10840	10840	10840
10850	10850	10850	10850	10850
10860	10860	10860	10860	10860
10870	10870	10870	10870	10870
10880	10880	10880	10880	10880
10890	10890	10890	10890	10890
10900	10900	10900	10900	10900
10910	10910	10910	10910	10910
10920	10920	10920	10920	10920
10930	10930	10930	10930	10930
10940	10940	10940	10940	10940
10950	10950	10950	10950	10950
10960	10960	10960	10960	10960
10970	10970	10970	10970	10970
10980	10980	10980	10980	10980
10990	10990	10990	10990	10990
11000	11000	11000	11000	11000

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (Ville)	5,29
		Total	
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (Ville)	279,50
		Total	

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal		Provenance par municipalité	
				Total
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal		Provenance par municipalité	
				Total
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal		Provenance par municipalité	
				Total
			Grand total 2.3	405,18

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pouvez naviguer sur le site internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)			
	79088	Mont-Laurier (Ville)	835,00
			Total
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal		Provenance par municipalité
			Total
Résidus de déchlantage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal		Provenance par municipalité
			Total

(recouvrement journalier)

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
Total						0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
Bardeaux d'asphalte	79088		Mont-Laurier (Ville)			1 015,00
Total						1 015,00
Grand total 2.4						1 850,00

(voir le volume
journalier)

2.4.1 - Sois ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sois propres (en recouvrement final)			
	79088	Mont-Laurier (Ville)	2 837,00
Total			2 837,00
Sois contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal		Provenance par municipalité
Total			0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal		Provenance par municipalité
			#N/A
Total			0,00
Grand total 2.4.1			2 837,00

(voir volume
finale)

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	11 872,66
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	405,18
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	1 850,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	2 837,00
Totaux (section A)		16 964,84

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	1 850,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	2 837,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
Totaux (section B)		4 687,00

Calcul de la redevance	Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)	12 277,84
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017	22,24 \$
Grand total 2.5	273 059,16 \$

3 - Auditeur indépendant

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

- Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- le suivi des eaux superficielles;
 le suivi des eaux de lixiviation;
 le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
 le suivi des eaux souterraines;
 le suivi des biogaz;
 la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

- Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

- Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

- Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
 Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
 Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.
 La version Excel du formulaire par courriel à redvances@mdelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Jimmy Brisebois	Fonction Directeur général
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date 2018/03/19

Année 2018

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2018 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site internet du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm#guides-elimin>

Ce document précise le format et le contenu annuel que les exploitants des lieux d'élimination doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8824425712

No de dossier : 3912- 15-790-102
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie Intermunicipale des Déchets de la Lièvre		
Adresse du siège social 1064, rue industrielle	Municipalité ou ville Mont-Laurier	Code postal J9L 3V6
Téléphone au bureau 819-623-7382	Région Laurentides	
Télécopieur 819-623-4739	MRC Antoine-Labelle	
Adresse courriel finance@ridl.ca		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Carole Boudrias	Fonction ou titre Directrice générale adjointe	Téléphone 819-623-7382 poste 7
Adresse courriel finance@ridl.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation

<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonne métrique <input type="radio"/> Mètre cube <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDGD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)
--	---

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
Total	0,00

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
			Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	215,36
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	450,92
	79025	Kiamika (Municipalité)	164,32
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	517,08
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	134,65
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	112,78
	79088	Mont-Laurier (Ville)	2 151,08
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	124,74
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	219,86
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	491,04
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	159,19
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	134,91
	Total		4 875,93
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
Total		0,00	
Grand total - Ordures ménagères			4 875,93

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	315,09
	79025	Kiamika (Municipalité)	27,21
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	182,60
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	11,63
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	14,74
	79088	Mont-Laurier (Ville)	2 936,99
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	19,31
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	25,20
	79005	Notre-Dame-du-Laas (Municipalité)	77,93
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	148,55
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	21,40
	79037	Rivière-Rouge (Ville)	1,04
	79030	Nomingue (Municipalité)	0,37
	79060	Lac-Saguay (Village)	0,58
	83088	Montcerf-Lytton (Municipalité)	0,60
		Total	3 830,10
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus ICI	3 830,10
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	70,45
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	211,41
	79025	Kiamika (Municipalité)	20,53
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	60,83
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	30,87
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	22,06
	79088	Mont-Laurier (Ville)	418,55
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	19,14
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	37,15
	79005	Notre-Dame-du-Laas (Municipalité)	54,69
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	48,06
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	5,74
	79030	Nomingue (Municipalité)	3,12
	79060	Lac-Saguay (Village)	2,36
	83065	Maniwaki (Ville)	2,32
	83010	Low (Canton)	7,49
	83088	Montcerf-Lytton (Municipalité)	1,54
	90012	La Tuque (Ville)	9,18
	83090	Canton d'Aumond	4,31
	83095	Grand-Remous (Municipalité)	7,07
	79037	Rivière-Rouge (Ville)	6,00
		Total	1 042,87
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus CRD	1 042,87
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	53,28
	79097	Ferme-Neuve (Municipalité)	61,17
	79025	Kiamika (Municipalité)	30,81
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	101,32
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	42,32
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	26,08
	79088	Mont-Laurier (Ville)	324,25
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	16,82
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	60,74
	79005	Notre-Dame-du-Laas (Municipalité)	144,34
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	36,36
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	30,59
	83095	Grand-Remous (Municipalité)	0,14
	79037	Rivière-Rouge (Ville)	0,12
		Total	928,34

Résidus d'écocentre	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
		#N/A	
			Total 0,00
Résidus de centre de tri de CRD	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
			Total 0,00
Résidus de centre de tri autre que CRD	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
			Total 0,00
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	79088	Mont-Laurier (Ville)	2,81
			Total 2,81
Balayures de rue	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
			Total 0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	79088	Mont-Laurier (Ville)	115,45
			Total 115,45

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Sols éliminés	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Grand total 2.2			10 795,50

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
			Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	296,29
	79088	Mont-Laurier (Ville)	105,97
		Total	402,26
Boues de fosses septiques	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	79065	Chute-Saint-Philippe (Municipalité)	1,57
	79097	Ferne-Neuve (Municipalité)	1,34
	79025	Kiamika (Municipalité)	0,67
	79078	Lac-des-Écorces (Municipalité)	2,48
	79015	Lac-du-Cerf (Municipalité)	1,00
	79105	Lac-Saint-Paul (Municipalité)	1,07
	79088	Mont-Laurier (Ville)	8,55
	79110	Mont-Saint-Michel (Municipalité)	1,06
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (Municipalité)	0,81
	79005	Notre-Dame-du-Laus (Municipalité)	0,03
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Municipalité)	0,93
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (Municipalité)	0,54
		Total	20,05
Boues agroalimentaires	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		
Grand total 2.3			422,31

2.4 - Sois ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sois propres (autre que final)	79088	Mont-Laurier (Ville)	494,00
	Total		
Sois contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		79088	Mont-Laurier (Ville)
		Total	335,00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Bardeau	79088	Mont-Laurier (Ville)
		Total	705,00
		Grand total 2.4	1 534,00

2.4.1 - Soils ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Soils propres (en recouvrement final)			
			Total
Soils contaminés (en recouvrement final)			
			Total
Autres (spécifiez ci-dessous)			
			Total
		Grand total 2.4.1	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2		10 795,50
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3		422,31
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4		1 534,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1		0,00
Totaux (section A)			12 751,81

A exclure (section B)		Total	
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4		1 534,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1		0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total		
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total		
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total		
Totaux (section B)			1 534,00

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2018	
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)			11 217,81
Montant de redevance exigible par tonne pour 2018			22,57 \$
Grand total 2.5			253 185,97 \$

3 - Auditeur indépendant

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

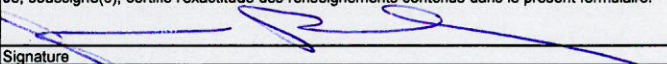
5 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
 Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.
 La version Excel du formulaire par courriel à redevances@environnement.gouv.qc.ca

7 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Stéphane Baisebois	Directeur-général
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date
	14 mars 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques,

Nous avons effectué l'audit de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance déclarée par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 dans le cadre du rapport financier annuel 2018 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles. Cette quantité a été établie par la direction sur la base de la définition fournie par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dans le guide du rapport annuel 2018 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles.

Responsabilité de la direction pour les frais encourus

La direction est responsable de l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018 exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018 ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018 comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la quantité de matières résiduelles admissibles au

paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018 afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, la quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018, soit 11 217.81 tonnes déclarée par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 dans le cadre du rapport financier annuel 2018 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles, a été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la définition fournie par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dans le guide du rapport annuel 2018 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles.

Méthode de comptabilité et restriction quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le guide du rapport annuel 2018 pour les exploitants d'une installation d'élimination de matières résiduelles qui décrit la nature, quantité et provenance de matières résiduelles éliminées. Les informations apparaissant à la section 2.5 du rapport annuel 2018 ont été établies afin de permettre à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques aux fins du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. En conséquence, il est possible que ces informations ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

Par *Anick Millaire, CPA auditeur, CA*

Anick Millaire, CPA auditeur, CA

Mont-Laurier, Québec

Le 13 mars 2019





Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le tonnage des matières résiduelles admissible

Au conseil d'administration de la
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des sections 2.1 à 2.4 du formulaire de déclaration annuelle ci-joint de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 (ci-après le « formulaire »).

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation du formulaire conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un formulaire exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance limitée sur le formulaire, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000, « Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques ». Cette norme requiert que nous exprimions une conclusion indiquant si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que le formulaire comporte des anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans le formulaire.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité (NCCQ) 1 et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les sections 2.1 à 2.4 du formulaire de déclaration annuelle de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Critères applicables et restriction quant à la diffusion et à l'utilisation de notre rapport

Le formulaire a été préparé conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement afin de rendre compte au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En conséquence, il est possible que le relevé pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et au MDDELCC et ne devrait pas être distribué à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

Par *Anick Millaire, CPA auditeur, CA*

Anick Millaire, CPA auditeur, CA

Mont-Laurier, Québec

Le 3 mars 2020



Année 2019

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2019 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Régie intermunicipale déchets de la Lièvre
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : _____
 No de dossier : 3912- 8824425712
 (Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Régie intermunicipale des Déchets de la Lièvre		
Adresse du siège social 1064, rue Industrielle	Municipalité ou ville Mont-Laurier	Code postal J9L 3V6
Téléphone au bureau 819-623-7382	Région Laurentides	
Télécopieur 819-623-4739	MRC Antoine-Labelle	
Adresse courriel finance@ridl.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Carole Boudrias	Fonction ou titre Directrice générale adjointe	Téléphone 819-623-7382 poste 7
Adresse courriel finance@ridl.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonne métrique <input type="radio"/> Mètre cube <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
Total	0,00

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)	
Ordures ménagères (résidentielles)	79065	Chute-Saint-Philippe (M)	218,16	
	79097	Ferme-Neuve (M)	492,79	
	79025	Kiamika (M)	165,57	
	79078	Lac-des-Écorces (M)	516,41	
	79015	Lac-du-Cerf (M)	141,93	
	79105	Lac-Saint-Paul (M)	113,76	
	79088	Mont-Laurier (V)	2 188,16	
	79110	Mont-Saint-Michel (M)	135,90	
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (M)	227,91	
	79005	Notre-Dame-du-Laus (M)	476,89	
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (M)	155,61	
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (M)	143,62	
	Total		4 976,71	
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
Total		0,00		
Grand total - Ordures ménagères			4 976,71	

(a)

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	79065	Chute-Saint-Philippe (M)	19,36
	79097	Ferme-Neuve (M)	305,96
	79025	Kiamika (M)	56,68
	79078	Lac-des-Écorces (M)	206,57
	79015	Lac-du-Cerf (M)	14,38
	79105	Lac-Saint-Paul (M)	13,09
	79088	Mont-Laurier (V)	3 136,40
	79110	Mont-Saint-Michel (M)	24,39
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (M)	25,95
	79005	Notre-Dame-du-Laus (M)	86,25
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (M)	195,10
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (M)	17,75
	79037	Rivière-Rouge (V)	0,05
	79030	Nominingue (M)	0,54
	79060	Lac-Saguay (VL)	0,00
	83095	Grand-Remous (M)	0,00
	90012	La Tuque (V)	12,43
	83090	Aumond (CT)	0,00
		Total	4 114,90
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	79065	Chute-Saint-Philippe (M)	24,60
	79097	Ferme-Neuve (M)	125,58
	79025	Kiamika (M)	35,45
	79078	Lac-des-Écorces (M)	106,51
	79015	Lac-du-Cerf (M)	26,11
	79105	Lac-Saint-Paul (M)	26,57
	79088	Mont-Laurier (V)	914,70
	7910	Ruisseau-des-Mineurs (NO)	77,67
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (M)	3,38
	79005	Notre-Dame-du-Laus (M)	45,05
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (M)	60,98
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (M)	40,90
	79030	Nominingue (M)	0,75
	90012	La Tuque (V)	25,69
	0	#N/A	0,00
	79060	Lac-Saguay (VL)	0,42
	78120	Labelle (M)	0,23
	83090	Aumond (CT)	0,90
	83085	Bois-Franc (M)	0,15
	73010	Sainte-Thérèse (V)	0,70
	83095	Grand-Remous (M)	2,47
	79037	Rivière-Rouge (V)	0,40
		Total	1 519,19
Résidus encombrants (« monstres »)	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	79065	Chute-Saint-Philippe (M)	70,45
	79097	Ferme-Neuve (M)	80,20
	79025	Kiamika (M)	47,73
	79078	Lac-des-Écorces (M)	117,95
	79015	Lac-du-Cerf (M)	38,56
	79105	Lac-Saint-Paul (M)	30,12
	79088	Mont-Laurier (V)	349,24
	79110	Mont-Saint-Michel (M)	31,76
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (M)	64,28
	79005	Notre-Dame-du-Laus (M)	162,24
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (M)	43,39
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (M)	32,31
	79030	Nominingue (M)	0,03
	90012	La Tuque (V)	0,56
	83090	Aumond (CT)	0,09
	83095	Grand-Remous (M)	1,16
		Total	1 070,07
		Grand total - Résidus ICI	4 114,90
		Grand total - Résidus CRD	1 519,19
		Grand total - Résidus CRD	1 519,19

(B)

(c)

(d)

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		0,00
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		0,00
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		0,00
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (V)	0,59
	Total		0,59
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Total		0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (V)	850,38
	Total		850,38

(L)

(E)

		Total
		0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Boues industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
NOUVELLE CATÉGORIE	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Total			0,00
Grand total 2.3			345,04

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)			
	79088	Mont-Laurier (V)	35,00 (d)
			Total
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total

Résidus CRD « fins » de broyage et de ramisage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (V)	314,00
		Total	314,00
Autres résidus CRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (V)	1 165,00
		Total	1 165,00
NOUVELLE CATÉGORIE			
		Total	0,00
		Grand total 2.4	1 514,00

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pouvez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)	
Sols propres (en recouvrement final)	79088	Mont-Laurier (V)	3 323,00	(K)
			Total	3 323,00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
		Grand total 2.4.1	3 323,00	

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	12 725,32
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	345,04
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	1 514,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	3 323,00
	Totaux (section A)	17 907,36

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	1 514,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	3 323,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	4 837,00

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2019
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)		13 070,36
Montant de redevance exigible par tonne pour 2019		23,07 \$
	Grand total 2.5	301 533,18 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;
- N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.
- La version Excel du formulaire par courriel à redevances@environnement.gouv.qc.ca

7 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom <i>Carole Boudrias</i>	Fonction <i>Directrice générale adjointe</i>
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature <i>C. Boudrias</i>	Date <i>12/02/2020</i>



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le tonnage des matières résiduelles admissible

Au conseil d'administration de la
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des sections A et B de la section 2.5 du formulaire de déclaration annuelle ci-joint de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, totalisant 12 916,59 tonnes (ci-après le « formulaire »).

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation du formulaire conformément aux dispositions de l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement*. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un formulaire exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance limitée sur le formulaire, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000, « Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques ». Cette norme requiert que nous exprimions une conclusion indiquant si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que le formulaire comporte des anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans le formulaire.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité (NCCQ) 1 et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les sections A et B de la section 2.5 du formulaire de déclaration annuelle de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions de l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement*.

Critères applicables et restriction quant à la diffusion et à l'utilisation de notre rapport

Le formulaire a été préparé conformément aux dispositions de l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement* afin de rendre compte au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En conséquence, il est possible que le relevé pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et au MDDELCC et ne devrait pas être distribué à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

Allard Guilbault Mayer Millaire inc.

Par *Anick Millaire, CPA auditeur, CA*

Anick Millaire, CPA auditeur, CA

Mont-Laurier, Québec

Le 1^{er} mars 2021



Année 2020

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration pour le rapport annuel 2020 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf>

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Régie intermunicipale déchets de la Lièvre
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8824425712
 No de dossier : 3912- 15-790-102
 (Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre		
Adresse du siège social 1064, rue industrielle	Municipalité ou ville Mont-Laurier	Code postal J9L3V6
Téléphone au bureau 819-623-7382	Région Laurentides	
Télécopieur 819-623-4739	MRC Antoine-Labelle	
Adresse courriel finance@ridl.ca		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Carole Boudrias	Fonction ou titre Directrice générale adjointe	Téléphone 819-623-7382 poste 7
Adresse courriel finance@ridl.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation

<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="radio"/> Tonne métrique <input checked="" type="radio"/> Mètre cube <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)
--	---

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
Total	0,00

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	79065	Chute-Saint-Philippe (M)	252,47
	79097	Ferme-Neuve (M)	528,26
	79025	Kiamika (M)	183,38
	79078	Lac-des-Écorces (M)	555,61
	79015	Lac-du-Cerf (M)	152,32
	79105	Lac-Saint-Paul (M)	130,16
	79088	Mont-Laurier (V)	2 290,91
	79110	Mont-Saint-Michel (M)	141,34
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (M)	244,30
	79005	Notre-Dame-du-Laus (M)	541,76
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (M)	166,89
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (M)	141,63
	Total		5 329,03
	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
	Code géo municipal		
Total		0,00	
Grand total - Ordures ménagères		5 329,03	

(a)

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri de CRD	
			Total
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Indiquer par centre de tri	
			Total
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
NOUVELLE CATÉGORIE			
			Total
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (V)	0,90
			Total
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (V)	224,75
			Total

(E)

(E)

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79088	Mont-Laurier (V)	16,08
	90012	La Tuque (V)	131,63
		Total	147,71
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (M)	0,50
	79097	Ferme-Neuve (M)	2,26
	79025	Kiamika (M)	0,41
	79078	Lac-des-Écorces (M)	1,95
	79015	Lac-du-Cerf (M)	0,57
	79088	Mont-Laurier (V)	4,18
	79110	Mont-Saint-Michel (M)	0,07
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (M)	0,41
	79005	Notre-Dame-du-Laus (M)	1,49
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (M)	0,30
	79037	Rivière-Rouge (V)	0,49
	83065	Maniwaki (V)	0,22
	79030	Nominique (M)	0,17
	79060	Lac-Saguay (VL)	0,08
		Total	13,10
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Grand total 2.2			12 519,01

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après :		Quantité par municipalité
	https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	79065	Chute-Saint-Philippe (M)	0,81
	79097	Ferme-Neuve (M)	0,58
	79025	Kiamika (M)	0,46
	79078	Lac-des-Écorces (M)	1,19
	79015	Lac-du-Cerf (M)	0,72
	79105	Lac-Saint-Paul (M)	0,46
	79088	Mont-Laurier (V)	32,46
	79110	Mont-Saint-Michel (M)	0,44
	79010	Notre-Dame-de-Pontmain (M)	0,45
	79005	Notre-Dame-du-Laus (M)	359,27
	79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (M)	0,10
	79115	Sainte-Anne-du-Lac (M)	0,64
		Total	397,58
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Boues Industrielles	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Grand total 2.3			397,58

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)			
			Total
Sols contaminés (autre que final)			
			Total
Résidus de déchetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement			
			Total

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	12 519,01
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	397,58
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	1 343,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
	Totaux (section A)	14 259,59

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	1 343,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	1 343,00

Calcul de la redevance	Total des sommes versées en 2020
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de redevances (sections A - B)	12 916,59
Montant de redevance exigible par tonne pour 2020	23,51 \$
Grand total 2.5	303 669,03 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant (vérificateur externe)

- Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

- Dans l'éventualité d'un écart entre les quantités déclarées pour chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle, veuillez transmettre par courriel un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné et un avis de dépôt du transfert de fonds électronique effectué s'il y a lieu à : redevances@environnement.gouv.qc.ca

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
 Le rapport du professionnel en exercice indépendant relatif à la section 3;
 N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 7.

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

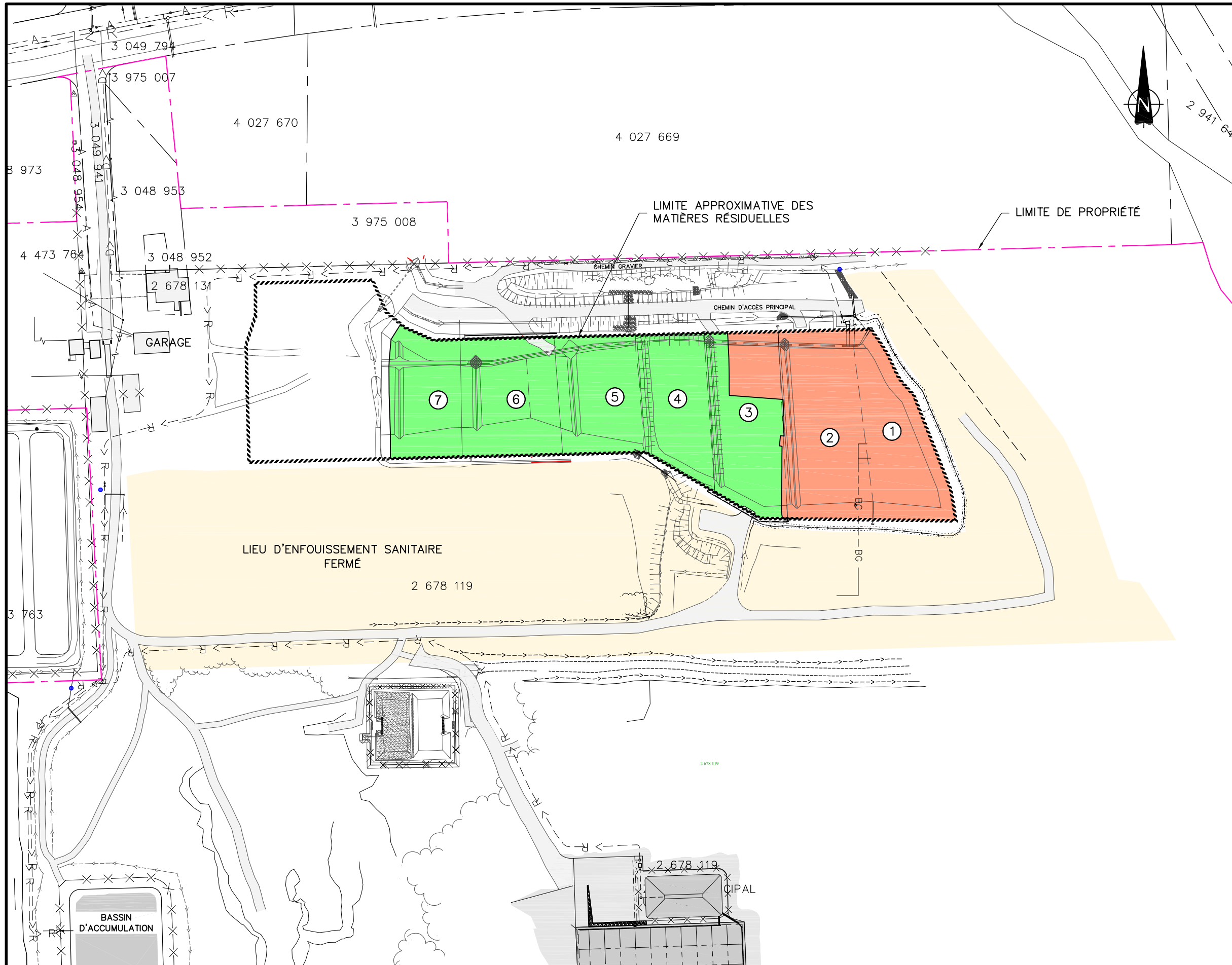
- La déclaration amendée, si nécessaire.
 La version Excel du formulaire par courriel à redevances@environnement.gouv.qc.ca

7 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom <i>Carole Boudrias</i>	Fonction <i>Directrice générale adjointe</i>
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature <i>C. Boudrias</i>	Date <i>4/3/2021</i>

12.4c Facteur d'oxydation

L'annexe suivante présente des extraits des plans de construction du recouvrement final démontrant les superficies touchées et les détails de construction. Un plan montrant les superficies recouvertes et les superficies non recouvertes en début d'année est également inclus. Ce plan est basé sur le relevé de l'arpenteur-géomètre mandaté par la RIDL pour faire un relevé de l'avancement des opérations d'enfouissement conformément aux exigences des rapports annuels d'exploitation du lieu d'enfouissement.



1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
 QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G2K 0M5
 TÉL. : 1-418-623-2254 | WWW.WSP.COM

CLIENT :



PROJET :

**RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GES AUX
 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE ET
 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
 DE MONT-LAURIER. LE002.**

LÉGENDE :

- LET, SUPERFICIE NON RECOUVERTE D'UNE GÉOMEMBRANE (20 610m²)
- LET, SUPERFICIE RECOUVERTE AVEC GÉOMEMBRANE (12 745 m²)
- LES, SUPERFICIE NON RECOUVERTE D'UNE GÉOMEMBRANE (81 495 m²)

SUPERFICIES EN DATE DU 30 DÉCEMBRE 2019.
 SOURCE POUR LA LIMITE D'IMPERMÉABILISATION:
 RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR, SEPTEMBRE 2019

NO PROJET :

141-16732-00

ÉCHELLE ORIGINALE :

1:2500

VÉRIFIÉ PAR :

Catherine Verrault, M.Sc. M.Sc.A

DESSINÉ PAR :

Kathleen E. Kamigashima, tech.

DATE :

2020-09-30

SI CETTE BARRE NE MESURE PAS
 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE
 DE TRAÇAGE.

25mm

TITRE :

VUE EN PLAN

ÉMISSION :

Final

FIGURE NO :

01

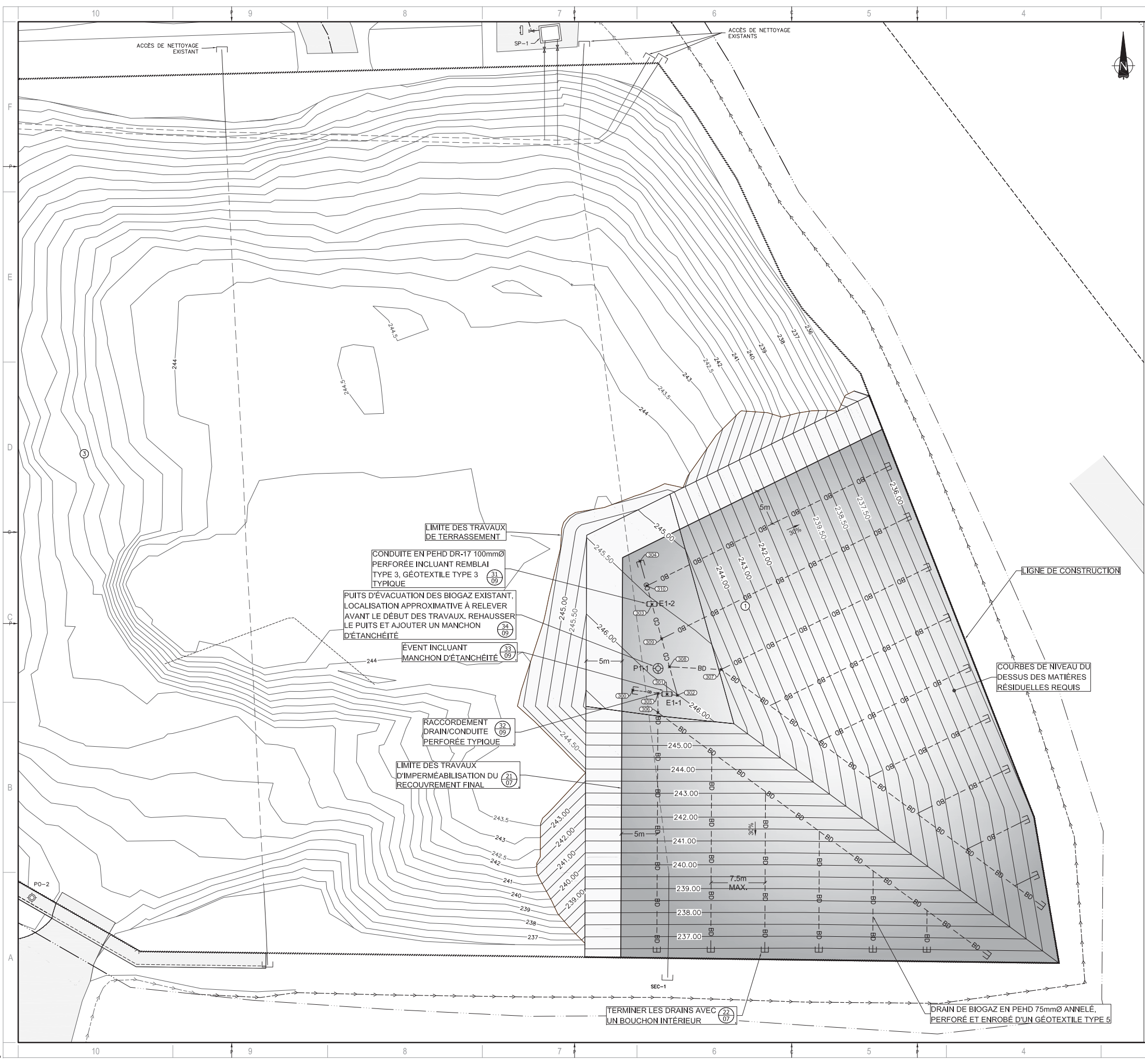


TABLEAU DES COORDONNÉES
CONDUITE PERFORÉE 100mmØ
ET ÉVÈNEMENTS

Point #	EST (X)	NORD (Y)	DESCRIPTION
300	383560.124	5155943.586	CAPUCHON
301	383564.886	5155943.008	ÉVÈNEMENT E1-1
302	383566.325	5155942.859	COUDE
303	383562.797	5155955.516	ÉVÈNEMENT E1-2
304	383561.122	5155961.523	CAPUCHON
305	383563.623	5155943.142	TE
306	383563.611	5155940.498	LATÉRAL
307	383572.385	5155946.455	LATÉRAL
308	383565.217	5155946.832	TE
309	383564.128	5155950.741	TE
310	383562.078	5155958.094	TE

CLIENT :

**RÉGIE INTERMUNICIPALE
DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE**

**LIEU D'ENFOUSSEMENT
TECHNIQUE DE
MONT-LAURIER**

PROJET :

**AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE 5
ET RECOUVREMENT FINAL
DE LA CELLULE 1**

NOTES :

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES UNITÉS DE MESURE SONT EN MÈTRES.

SYSTÈME DE COORDONNÉES PLANES DU QUÉBEC (SCoPo), NAD 83, PROJECTION CARTOGRAPHIQUE MTM FUSÉAU 9 AVEC UN FACTEUR DE CORRECTION EN "Z" RAMENÉ SUR BASE 1 (VOIR PAGE TITRE).

AVERTISSEMENT : DROIT D'AUTEUR :

CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP. AUCUNE REPRODUCTION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'EMPRUNTEUR DOIT ASSURER TOUS LES ÉLÉMENTS AUX DROITS ET FAISSE LOCALES TOUS LES SERVICES D'UTILISATEURS PARADIGMES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

ÉMISSION - RÉVISION :

NO	DATE	DESCRIPTION
3	2014-08-14	POUR CONSTRUCTION
2	2014-07-17	ADDENDA no.1
1	2014-07-09	POUR SOUMISSION

NO PROJET : 141-14978-00 DATE : 2014-04-22

ECHELLE ORIGINALE : 1:250 SI CETTE BARRIÈRE NE MESURE PAS 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACÉ.

CONÇU PAR : Marilène Demers, Ing.

DESSINÉ PAR : Maxime Chagné, tech./ Catherine Fortin, Ing. jr.

VÉRIFIÉ PAR : Marilène Demers, Ing.

DISCIPLINE : ENFOUSSEMENT TECHNIQUE ET BIOGAZ

TITRE : VUE EN PLAN DES TRAVAUX DE BIOGAZ ET TABLEAUX DES COORDONNÉES

NUMÉRO DU FEUILLET : 141-14978-00_F08

FEUILLET : 08 DE 10 # ÉM. / RV. : 3

POUR CONSTRUCTION

EN DATE DU : 2014-08-14

DESCRIPTION (*)	TYPE	INSCRIPTION	QUANTITE
- PUIITS D'ÉVACUATION DES BIOGAZ	B	P1-1	1
- ÉVÉNENTS DE BIOGAZ	B	E1-1, E1-2	2

* L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE EN DESSIN D'ATELIER LA NOMENCLATURE À INSCRIRE SUR LES PLAQUES POUR APPROBATION

PLAQUE D'IDENTIFICATION TYPE B

40mm DE HAUTEUR

- PLAQUE D'ALUMINIUM JAUGE 11 200mm ATTACHÉE SOLIDEMENT SUR LE PUIITS ET LES ÉVÉNENTS.
- LETTRAGE NOIR SUR FOND JAUNE.

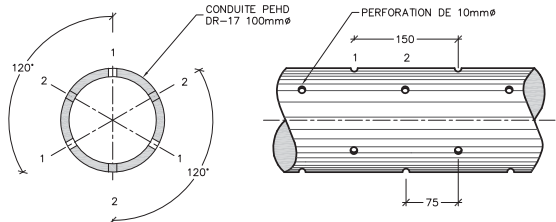
LES PLAQUES FABRIQUÉES D'ALUMINIUM ANODISÉ JAUGE 11 (2,3mm D'ÉPAISSEUR) AURONT UN LETTRAGE NOIR SUR FOND JAUNE, AVEC L'INSCRIPTION CORRESPONDANTE INDICUÉE CI-HAUT.

DÉTAIL TYPIQUE

PLAQUE D'IDENTIFICATION

Echelle: aucune

30

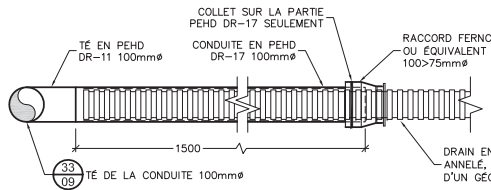


DÉTAIL TYPIQUE

CONDUITE PERFORÉE

Echelle: Aucune

31

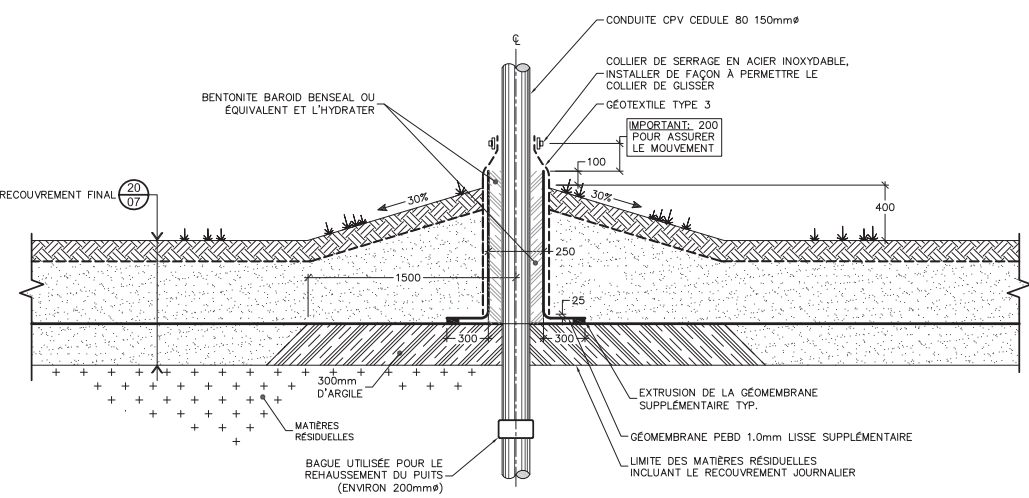


DÉTAIL TYPIQUE

RACCORDEMENT DES DRAINS ANNÉLÉS, PERFORÉS ET ENROBÉS D'UN GÉOTEXTILE TYPE 5 À LA CONDUITE PERFORÉE

Echelle: Aucune

32



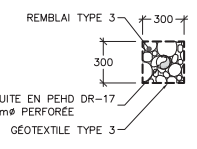
DÉTAIL TYPIQUE

MANCHON D'ÉTANCHÉITÉ POUR PUIITS

Echelle: aucune

35

150mm de TERRE VÉGÉTALE, ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE ET MATRICE GOMMAÏTE BFH/EARTHGUARD FIBER MATRIX OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ OBLIGATOIRE DANS LE TALUS DE 30% ET EXCÉDANT DE 6m SUR LE TOIT. ENSEMENCEMENT EN PERFORMANCE SUR LE TOIT



COUPE A

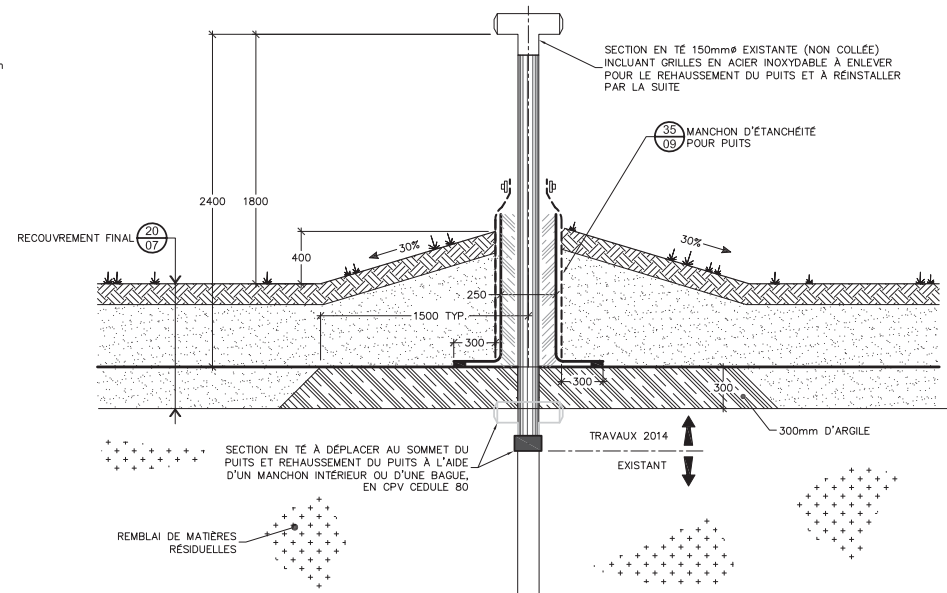
DÉTAIL TYPIQUE

ÉVÉNÉ INCLUANT MANCHON D'ÉTANCHÉITÉ

Echelle: aucune

33

NOTES:
• LA CONDUITE DOIT ÊTRE À LA VERTICALE.



- NOTES GÉNÉRALES:**
1. LA LONGUEUR DE CONDUITE QUI SERA AJOUTÉE DEVRA ÊTRE UNE LONGUEUR PLEINE SANS BAGUE EN CPV CEDULE 80, TYPE 1, CLASSE 1, CATÉGORIE 12454-B CONFORME À LA NORME ASTM D-1785.
 2. POUR LE REHAUSSEMENT DU PUIITS EXISTANT, LA HAUTEUR DE 2400mm PAR RAPPORT À LA GÉOMÉMBRANE DEVRA ÊTRE RESPECTÉE. LA LONGUEUR EXACTE AJOUTÉE AU PUIITS DEVRA ÊTRE TRANSMISE AU MAÎTRE D'ŒUVRE.

DÉTAIL TYPIQUE

PUIITS D'ÉVACUATION DU BIOGAZ

Echelle: Aucune

34

SCAU :

CLIENT :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

LIEU D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE DE MONT-LAURIER

PROJET :

AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE 5 ET RECOUVREMENT FINAL DE LA CELLULE 1

NOTES :

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES LES UNITÉS DE MESURES SONT EN MILLIMÈTRES.

NOTE:
POUR FINS DE REPRÉSENTATION CLAIRES DES DIFFÉRENTES COUCHES DES GÉOSYNTHÉTIQUES, LA PROPORTION VERTICALE DE CERTAINS DÉTAILS A FORTEMENT ÉTÉ EXAGÉRÉE.

AVERTISSEMENT: DROIT D'AUTEUR:
CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP. AUCUNE REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER ET RAPPORTER TOUTES LES ERREURS AU MAÎTRE D'ŒUVRE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

ÉMISSION - RÉVISION :

NO	DATE	DESCRIPTION
3	2014-08-14	POUR CONSTRUCTION
2	2014-07-17	ADDENDA no.1
1	2014-07-09	POUR SOUMISSION

NO PROJET:	141-14978-00	DATE:	2014-04-22
ÉCHELLE ORIGINALE:	Indiquée	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACÉ.	
CONÇU PAR:	Marlène Demers, Ing.	DESSINÉ PAR:	Maxime Chagné, tech./ Catherine Fortin, Ing. jr.
VÉRIFIÉ PAR:	Marlène Demers, Ing.		

ENFOUSSEMENT TECHNIQUE ET BIOGAZ

COURTES ET DÉTAILS RÉSEAU DE BIOGAZ

NUMÉRO DU FEUILLET: **141-14978-00_F09**

FEUILLET: 09 DE 10

ÉMISSION: **POUR CONSTRUCTION**

EN DATE DU: 2014-08-14

3



2016-09-14

**AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE 6
ET RECOUVREMENT FINAL
DE LA CELLULE 2**

NOTES:
A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES UNITES DE MESURE SONT EN MÈTRES.
SYSTÈME DE COORDONNÉES PLANES DU QUÉBEC (SCQP), NAD 83, PROJECTION CARTOGRAPHIQUE: MTM FUSCAU 9 AVEC UN FACTEUR DE CORRECTION EN "Z" RAMENÉ SUR BASE 1 (VOIR PAGE TITRE).

AVERTISSEMENT: DROIT D'AUTEUR:
CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP. AUCUNE RÉVÉLATION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ENTREPRENEUR S'ENGAGE À RENDRE TOUS LES CHANGEMENTS AUX PLANS ET TABLEAUX LOCAUX ET À RAPPORTER TOUTES LES MODIFICATIONS ET RAPPORTER TOUTES LES ERREURS OU OMBRES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE VARIÉE.

ÉMISSION - RÉVISION:

ÉMI.	RV.	DATE	DESCRIPTION
2		2016-09-14	POUR CONSTRUCTION
1		2016-07-21	POUR SOUMISSION

NO PROJET: 161-03685-00 DATE: 2016-05-02

ÉCHELLE ORIGINALE: 1:250
CONÇU PAR: Natalie Gagné, Ing. M.Sc.
DESSINÉ PAR: Audrey Chamberland, tech., Julie Côté, tech., Catherine Fortin, Ing.
VÉRIFIÉ PAR: Natalie Gagné, Ing. M.Sc.

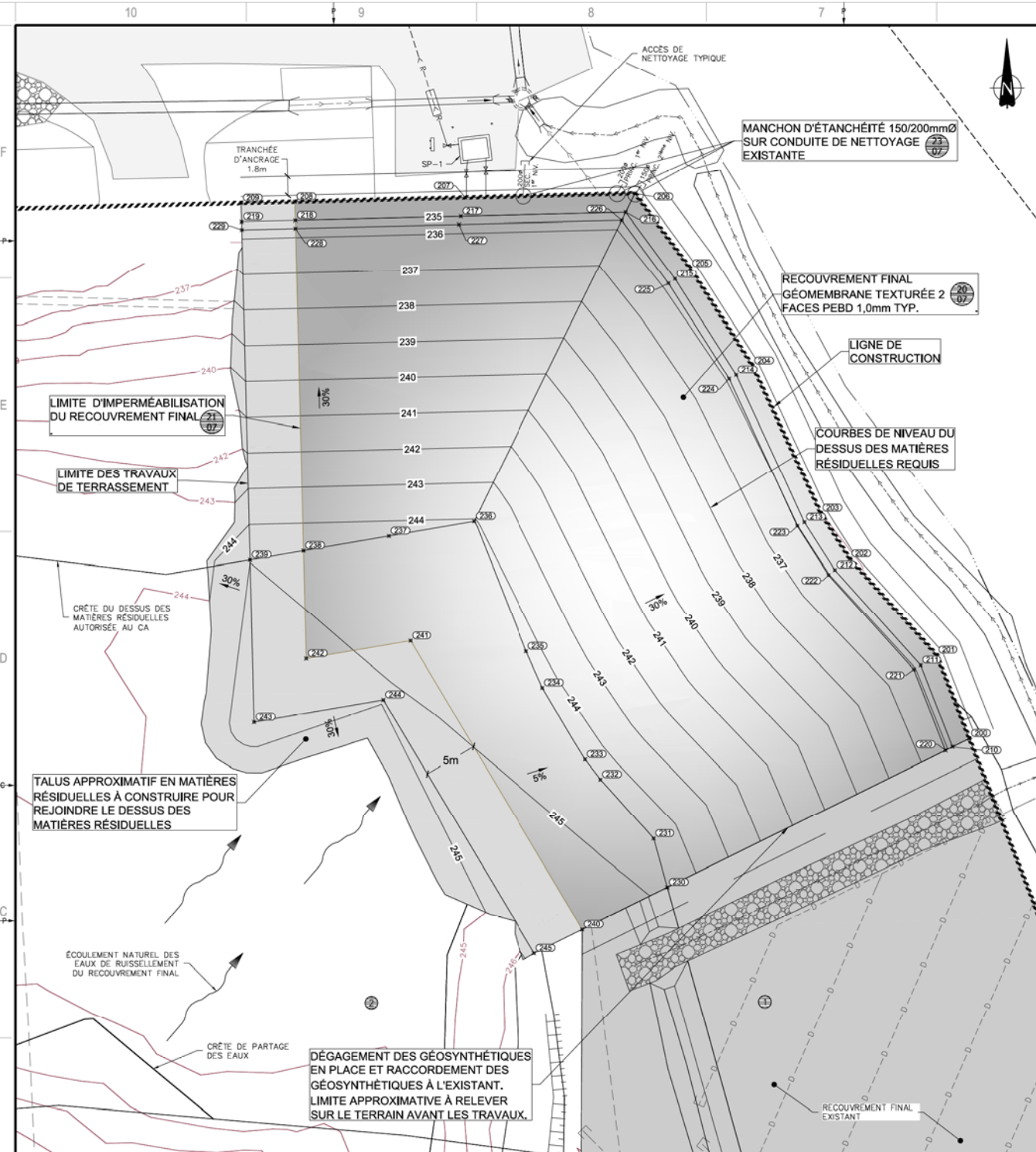
DISCIPLINE: ENFOUISSEMENT TECHNIQUE ET BIOGAZ

**VUE EN PLAN TRAVAUX DE
RECOUVREMENT FINAL DE LA CELLULE 2
ET TABLEAUX DES POINTS DE CONTRÔLE**

NUMÉRO DU FEUILLET: 161-03685-00_F06

ÉMISSION: 06 DE 09 # ÉMI./RV. 2

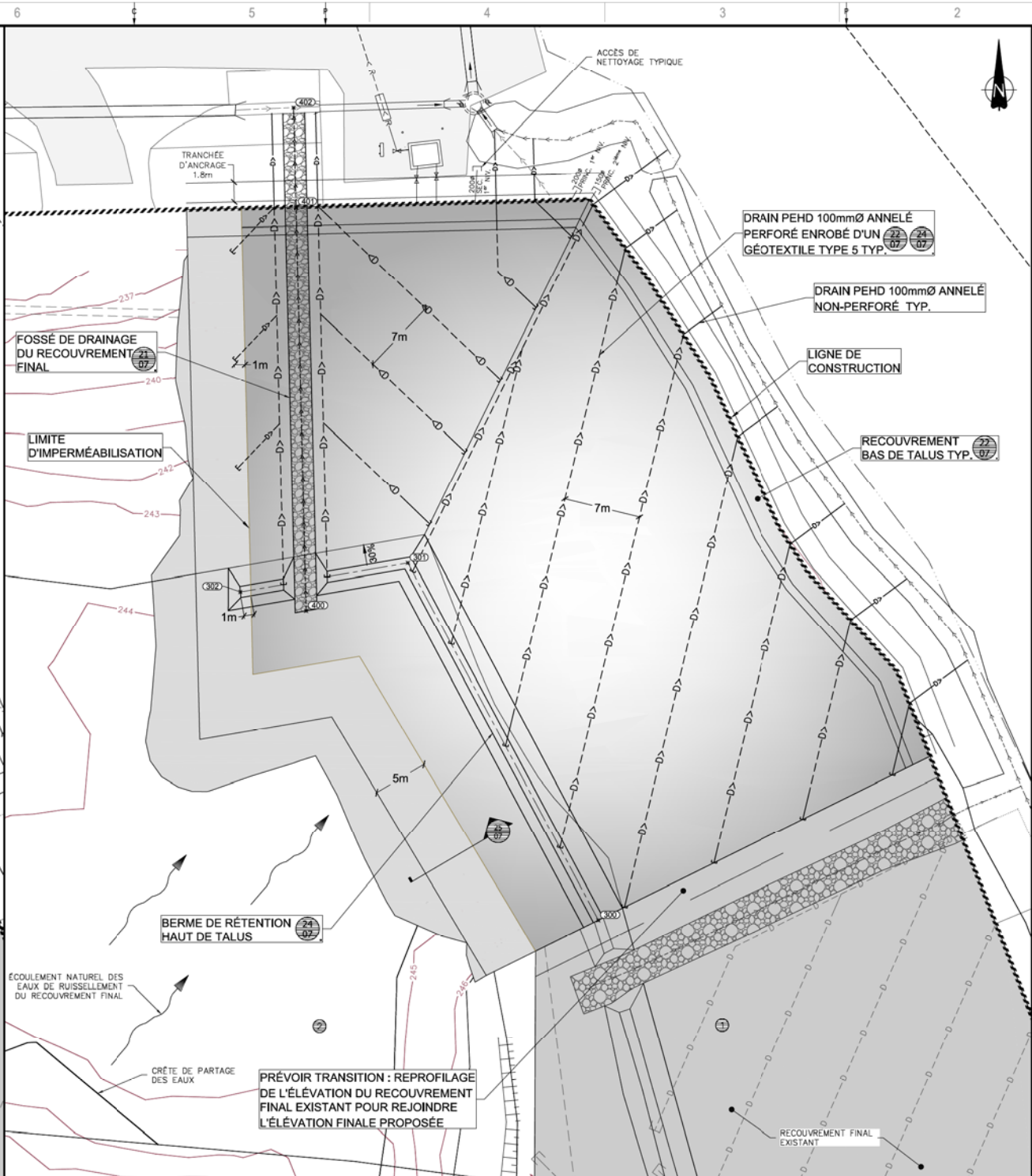
POUR CONSTRUCTION
EN DATE DU: 2016-09-14



**VUE EN PLAN
DESSUS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES REQUIS**

POINTS DE CONTRÔLE DESSUS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES					POINTS DE CONTRÔLE DESSUS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES					POINTS DE CONTRÔLE DESSUS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES				
Point #	NORD (Y)	EST (X)	ÉLEVATION (Z) REQUIS	ÉLEVATION (Z) EXISTANT	Point #	NORD (Y)	EST (X)	ÉLEVATION (Z) REQUIS	ÉLEVATION (Z) EXISTANT	Point #	NORD (Y)	EST (X)	ÉLEVATION (Z) REQUIS	ÉLEVATION (Z) EXISTANT
200	383594.800	5155979.836	235.51	235.51	216	383562.765	5156028.958	235.00	235.00	232	383560.411	5155976.018	244.66	244.22
201	383591.764	5155987.601	235.44	235.44	217	383547.330	5156028.574	235.00	235.83	233	383558.979	5155977.894	244.62	244.16
202	383583.654	5155996.626	235.34	236.21	218	383531.895	5156028.190	235.00	235.00	234	383554.990	5155984.556	244.49	244.04
203	383580.954	5156000.872	235.29	236.01	219	383526.897	5156028.066	235.00	235.00	235	383553.466	5155987.955	244.40	243.98
204	383574.592	5156014.603	235.16	235.16	220	383592.563	5155978.731	236.25	236.25	236	383548.581	5156000.104	244.07	243.64
205	383568.807	5156023.701	235.07	235.07	221	383589.613	5155986.275	236.18	236.34	237	383540.621	5155998.740	244.42	243.45
206	383563.627	5156030.720	235.00	235.00	222	383581.667	5155995.118	236.08	237.16	238	383532.661	5155997.375	244.77	243.64
207	383547.740	5156030.325	235.00	235.00	223	383578.768	5155999.678	236.04	237.06	239	383527.681	5155996.521	244.99	243.73
208	383531.852	5156029.930	235.00	235.00	224	383572.406	5156013.408	235.91	235.95	240	383558.708	5155962.006	245.41	246.21
209	383526.854	5156029.806	235.00	235.00	225	383566.755	5156022.394	235.82	235.27	241	383542.647	5155988.941	244.76	243.99
210	383593.234	5155979.063	235.51	235.51	226	383562.395	5156028.202	235.75	235.75	242	383532.912	5155987.272	245.20	244.10
211	383590.259	5155986.673	235.44	236.14	227	383547.154	5156027.824	235.75	236.23	243	383528.058	5155981.367	245.69	244.26
212	383582.284	5155995.571	235.34	236.87	228	383531.914	5156027.445	235.75	235.67	244	383540.110	5155983.433	245.10	244.14
213	383579.424	5156000.036	235.29	236.73	229	383526.915	5156027.320	235.75	235.75	245	383554.212	5155959.784	245.71	246.11
214	383573.062	5156013.767	235.17	235.64	230	383566.643	5155965.926	244.90	244.90					
215	383567.371	5156022.717	235.07	235.07	231	383565.375	5155970.476	244.72	244.72					

* LES ÉLEVATIONS (Z) EXISTANT PROVIENNENT D'UNE SURFACE RÉALISÉE À PARTIR DU RELÈVE DU 5 JANVIER 2016 RÉALISÉ PAR A.B. TECHNIQUE INC. NOM DE FICHER: levé 160105 Régie.csv



**VUE EN PLAN
DRAINAGE DU RECOUVREMENT FINAL**

POINTS DE CONTRÔLE BERME DE RÉTENTION			
Point #	NORD (Y)	EST (X)	ÉLEVATION (Z) REQUIS
300	5155964.838	383564.442	246.090
301	5155997.519	383547.056	245.285
302	5155994.895	383531.768	245.960

TABLEAU DES COORDONNÉES FOSSÉ DE DRAINAGE			
Point #	NORD (Y)	EST (X)	ÉLEVATION (Z) REQUIS
400	5155993.177	383537.767	
401	5156030.054	383536.850	
402	5156039.092	383536.626	



**AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE 6
ET RECOUVREMENT FINAL
DE LA CELLULE 2**

NOTES:
A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES LES UNITÉS DE MESURES SONT EN MILLIMÈTRES.
NOTE:
POUR FINS DE REPRÉSENTATION CLAIRES DES DIFFÉRENTES COUCHES DES GÉOSYNTHÈSES, LA PROPORTION VERTICALE DE CERTAINS DÉTAILS A FORTEMENT ÉTÉ EXAGÉRÉE.

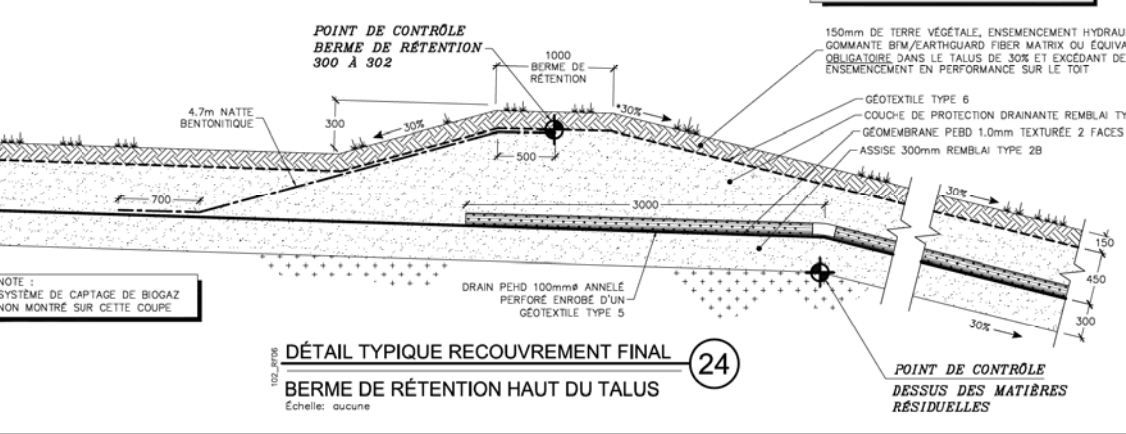
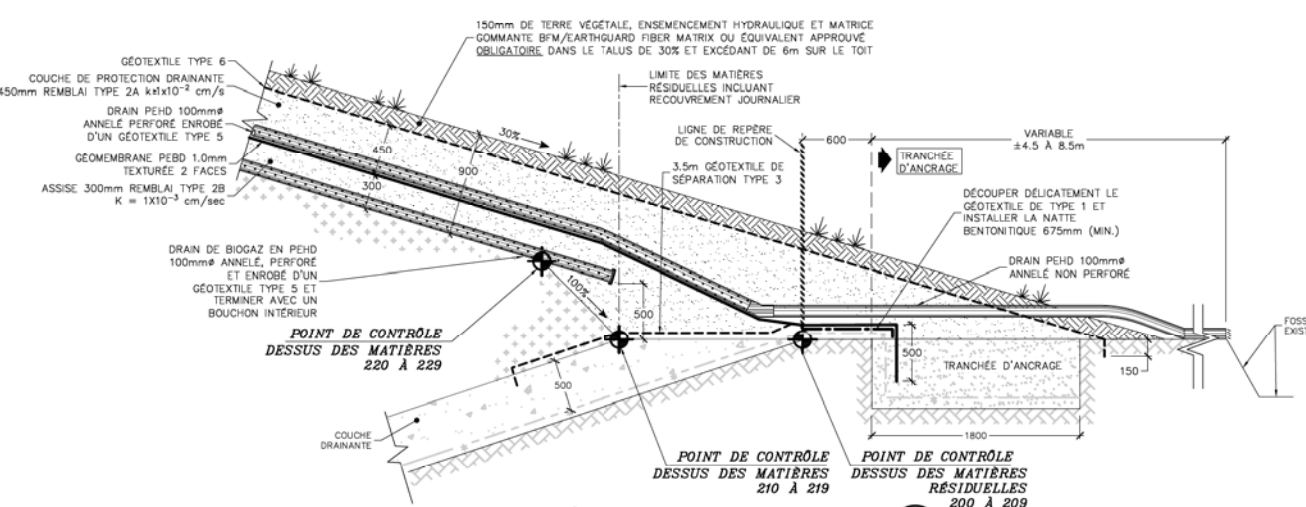
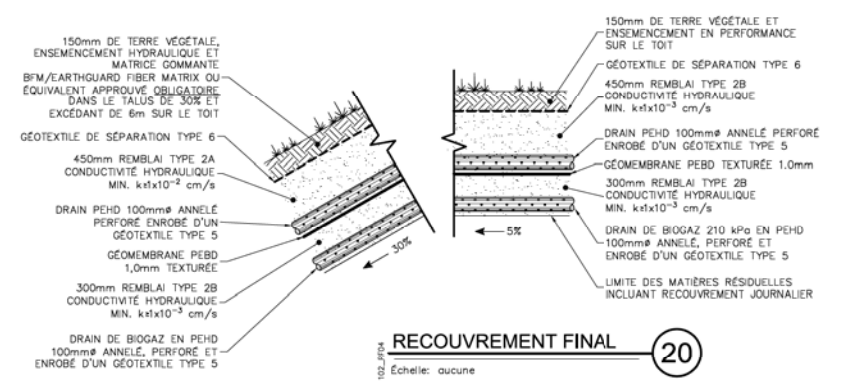
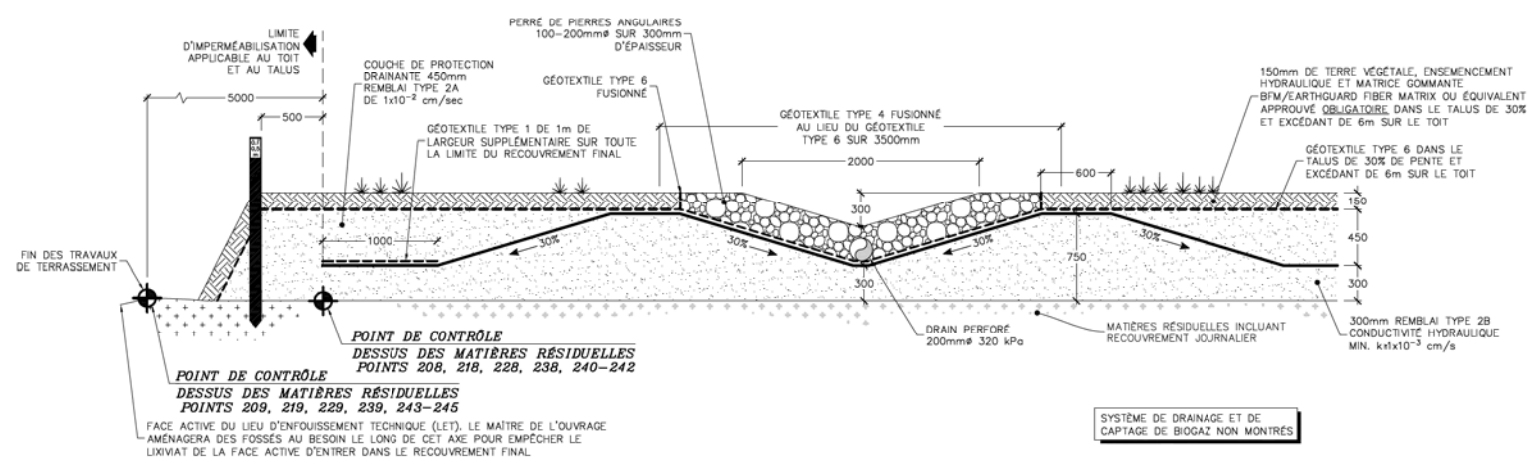
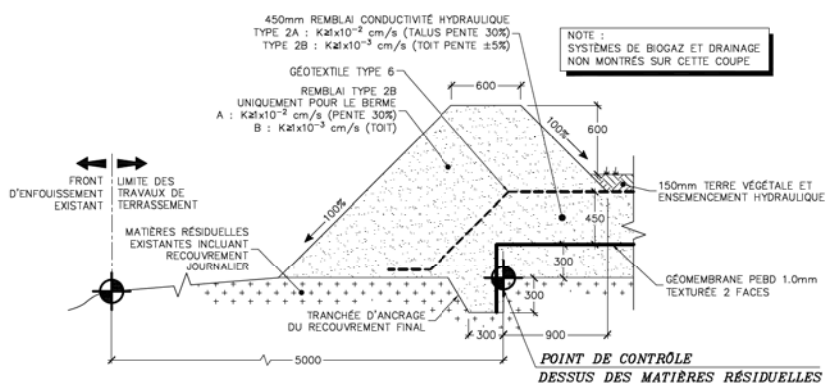
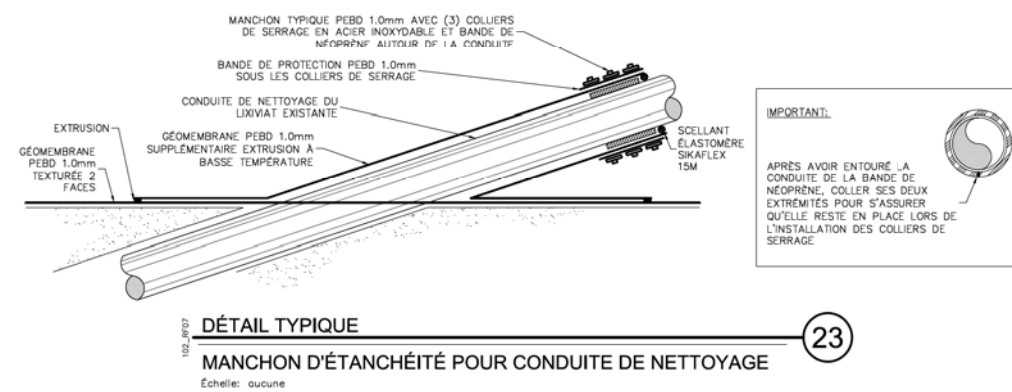
AVERTISSEMENT : DROIT D'AUTEUR :
CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP. AUCUNE RÉVÉLATION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUTES LES BORNES ET LES PALLIARDS ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE VARIÉE.

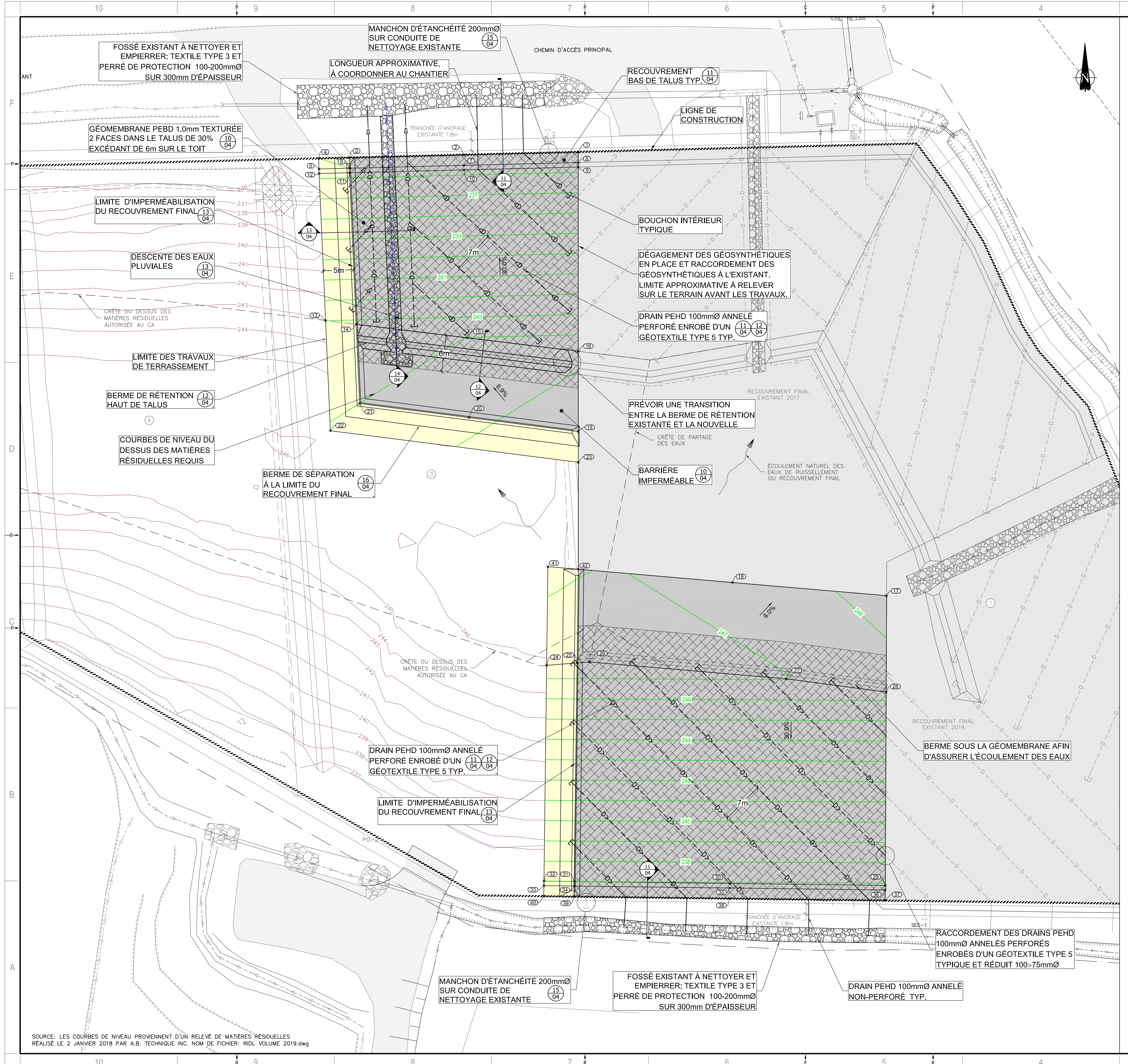
NO PROJET:	DATE:	DESCRIPTION:
161-03685-00	2016-05-02	
1	2016-07-21	POUR SOUMISSION
2	2016-09-14	POUR CONSTRUCTION

ÉCHELLE ORIGINALE:	DATE:
Indiquée	2016-05-02
CONÇU PAR: Natalie Gagné, Ing. M.Sc.	CE CETTE BARRE NE MESURE PAS 25mm. AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACÉ.
DESSINÉ PAR: Audrey Chamberland, tech. Julie Côté, tech., Catherine Fortin, Ing.	
VÉRIFIÉ PAR: Natalie Gagné, Ing. M.Sc.	

ENFOUISSEMENT TECHNIQUE ET BIOGAZ

DISCIPLINE:	NO PROJET:	DATE:
	161-03685-00_F07	2016-09-14
FEUILLET:	07 DE 09	
POUR CONSTRUCTION		
ÉMISSION:		2





POINTS DE CONTRÔLE DESSUS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES				
POINT #	NORD (Y)	EST (X)	ÉLÉVATION (Z) REQUIS	ÉLÉV. (Z) EXIST.
1	5156029.339	383508.068	235.00	235.000
2	5156028.871	383489.260	235.00	235.082
3	5156028.404	383470.450	235.00	236.400
4	5156028.279	383465.452	235.00	238.470
5	5156026.540	383465.497	235.00	238.620
6	5156026.864	383470.494	235.00	237.130
7	5156027.131	383489.281	235.00	235.065
8	5156027.598	383508.068	235.00	235.000
9	5156026.852	383508.068	235.75	235.746
10	5156026.385	383489.290	235.75	235.408
11	5156025.918	383470.512	235.75	237.503
12	5156025.794	383465.516	235.75	238.685
13	5156001.654	383466.578	242.99	243.030
14	5156001.042	383471.609	243.21	242.774
15	5155998.827	383489.839	244.01	243.455
16	5155996.611	383508.068	244.82	244.815
17	5155956.488	383558.661	245.67	245.670
18	5155958.658	383533.365	246.59	246.586
19	5155983.425	383508.068	245.59	247.458
20	5155985.722	383490.126	244.80	246.136
21	5155988.020	383472.183	244.00	245.676
22	5155983.567	383467.375	244.09	244.793
23	5155978.388	383508.068	245.89	246.600
24	5155945.064	383502.869	247.65	245.888
25	5155945.454	383507.874	247.78	246.045
26	5155945.610	383509.872	247.83	246.113
27	5155942.844	383542.178	247.05	246.237
28	5155940.663	383558.612	246.42	246.416
29	5155908.926	383558.468	236.89	236.889
30	5155909.249	383532.946	236.95	237.303
31	5155909.572	383507.425	237.01	237.009
32	5155909.640	383502.426	237.02	237.023
33	5155908.889	383502.414	236.28	236.276
34	5155908.826	383507.414	236.26	236.264
35	5155908.503	383532.938	236.20	236.855
36	5155908.180	383558.461	236.14	236.141
37	5155906.440	383558.439	236.14	236.143
38	5155906.763	383532.914	236.20	236.203
39	5155907.086	383507.389	236.26	236.263
40	5155907.149	383502.389	236.27	236.275
41	5155961.257	383503.073	246.71	244.162
42	5155960.829	383508.067	246.92	244.205



CLIENT:

RÉGIE INTERMUNICIPALE
DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

PROJET:

RECOUVREMENT FINAL PARTIEL DES CET 2 ET 3

NOTES:

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES UNITÉS DE MESURE SONT EN MÈTRES.

SYSTÈME DE COORDONNÉES PLANES DU QUÉBEC (SC+PQ), NAD 83, PROJECTION CARTOGRAPHIQUE MTM FUSEAU 9 AVEC UN FACTEUR DE CORRECTION EN "Z" RAMENÉ SUR BASE 1 (VOIR PAGE TITRE).

AVERTISSEMENT: DROIT D'AUTEUR: CE Dessin est la propriété intellectuelle de WSP. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES UTILITÉS PUBLICS ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE Dessin NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

ÉMISSION - RÉVISION:

NO	RV	DATE	DESCRIPTION
4		2019-08-22	PLAN FINAL CUMULATIF DES CHANGEMENTS
3		2019-06-13	DIRECTIVE DE CHANGEMENTS no.1
2		2019-04-16	POUR CONSTRUCTION
1		2019-03-14	POUR SOUMISSION

NO PROJET: 191-00383-00 DATE: 2019-01-14

ECHELLE ORIGINALE: 1:300 SICHTE BARRÈRE NE MESURE PAS 20mm. AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACÉ.

CONÇU PAR: Natalie Gagné, ing. M.Sc.

DESSINÉ PAR: Gail Godmaire, tech. / Anne Voyer, tech.

VÉRIFIÉ PAR: Natalie Gagné, ing. M.Sc.

DISCIPLINE: ENVIRONNEMENT

TITRE: VUE EN PLAN DES TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL PARTIEL DES CET 2 ET 3, ET TABLEAUX DES POINTS DE CONTRÔLE

NUMÉRO DU FEUILLET: 191-00383-00_F03

FEUILLET #: 03 DE 06 # ÉM. / RV. 4

ÉMISSION: PLAN FINAL CUMULATIF DES CHANGEMENTS

EN DATE DU: 2019-08-22

SOURCE: LES COURBES DE NIVEAU PROVIENNENT D'UN RELEVÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉALISÉ LE 2 JANVIER 2018 PAR A.B. TECHNIQUE INC. NOM DE FICHER: RIDL VOLUME 2019.dwg

RECouvreMENT FINAL PARTIEL
DES CET 2 ET 3

NOTES:
À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES LES UNITÉS DE MESURES SONT EN MILLIMÈTRES.
NOTE:
POUR FINS DE REPRÉSENTATION CLAIRES DES DIFFÉRENTES COUCHES DES GÉOSYNTHÉTIQUES, LA PROPORTION VERTICALE DE CERTAINS DÉTAILS A FORTEMENT ÉTÉ EXAGÉRÉE.

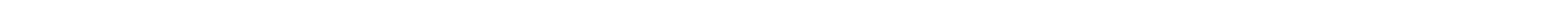
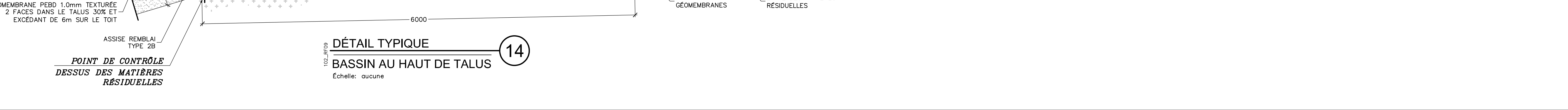
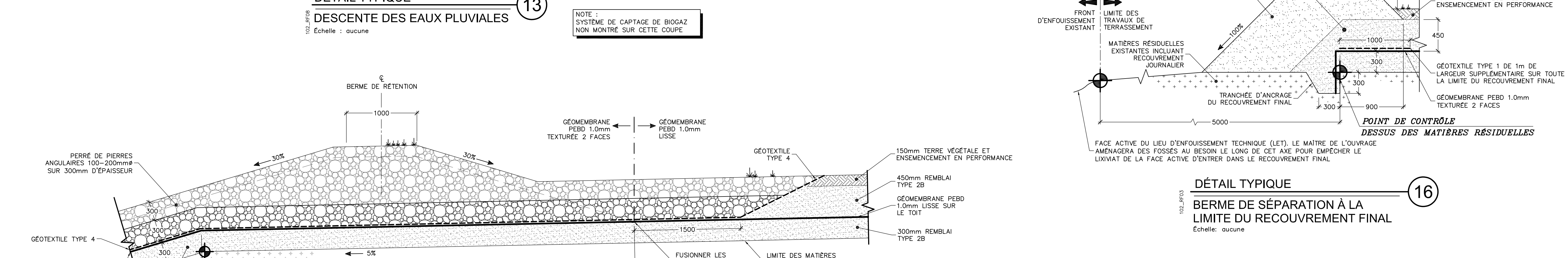
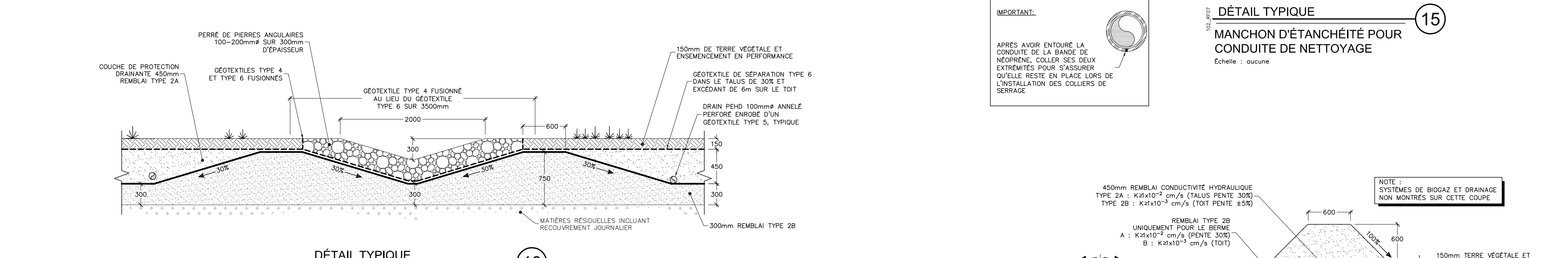
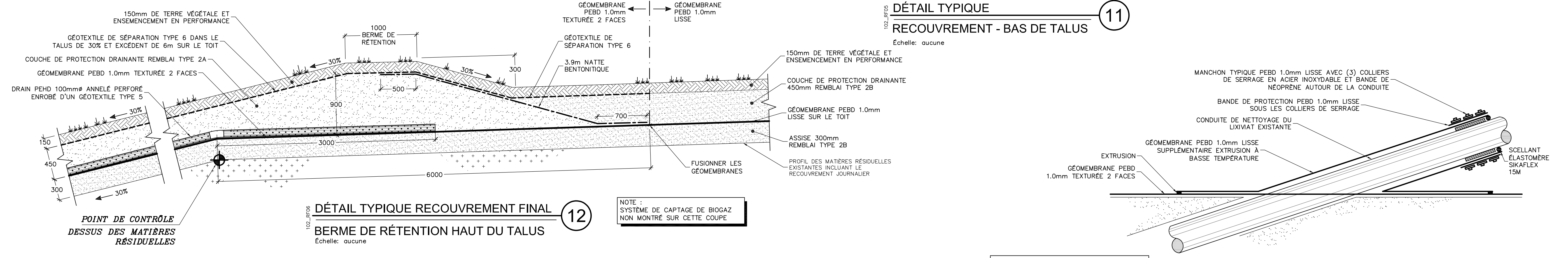
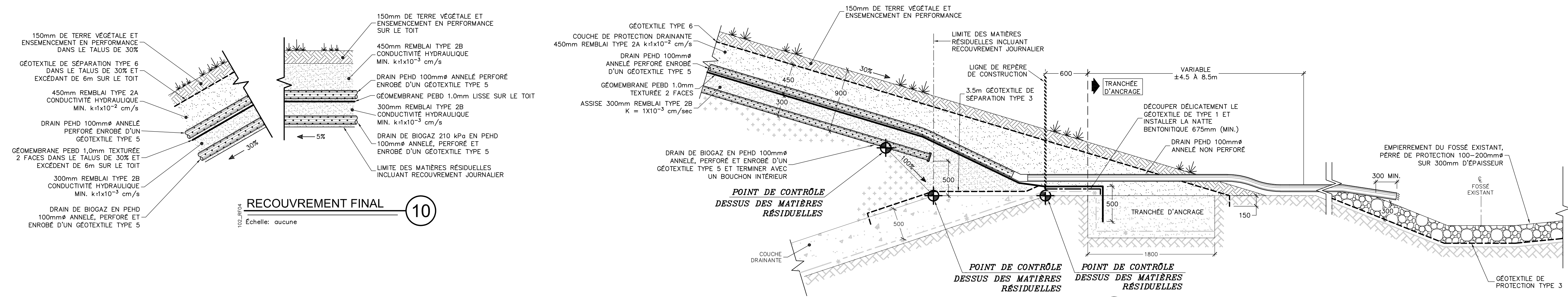
AVERTISSEMENT: DROIT D'AUTEUR:
CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES UTILITÉS PUBLICS ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

EM.	RV.	DATE	DESCRIPTION
4		2019-08-22	PLAN FINAL CUMULATIF DES CHANGEMENTS
3		2019-06-13	DIRECTIVE DE CHANGEMENTS no.1
2		2019-04-16	POUR CONSTRUCTION
1		2019-03-14	POUR SOUMISSION

NO PROJET:	DATE:
191-00383-00	2019-01-14

ÉCHELLE ORIGINALE:
Indiquée
CONÇU PAR:
Natalie Gagné, ing. M.Sc.
DESSINÉ PAR:
Gail Godmaire, tech. / Anne Voyer, tech.
VÉRIFIÉ PAR:
Natalie Gagné, ing. M.Sc.

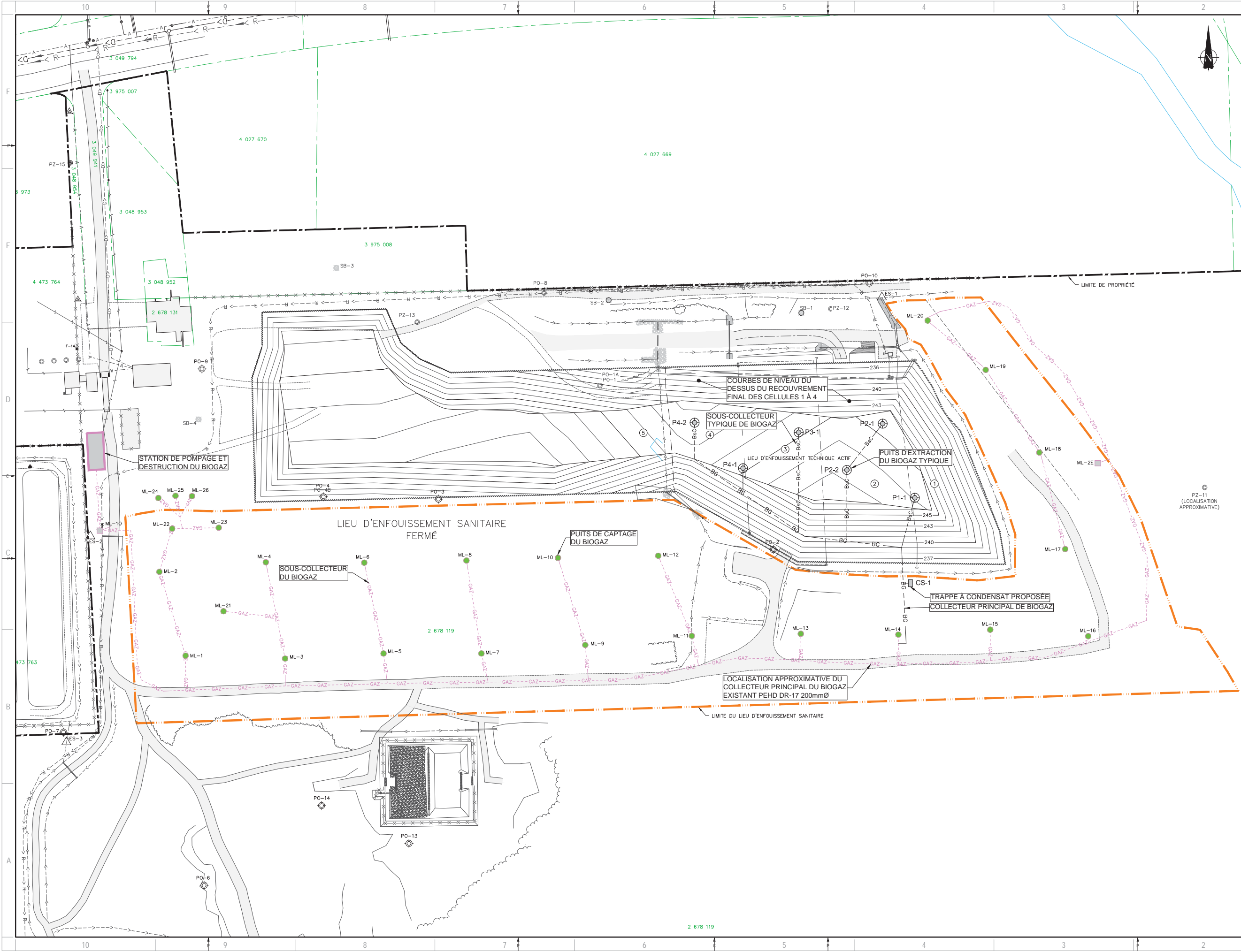
DISCIPLINE:	ENVIRONNEMENT
TITRE:	COUPES ET DÉTAILS - RECouvreMENT FINAL
NUMÉRO DU FEUILLET:	191-00383-00_F04
FEUILLET #:	04 DE 06
ÉMISSION:	# EM. / RV.
PLAN FINAL CUMULATIF DES CHANGEMENTS	4
EN DATE DU:	2019-08-22



12.4d Données brutes

Voir fichier Excel joint.

12.4e Plan d'arrangement général des installations



SCAU :
 À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES UNITES DE MESURE SONT EN MÈTRES.
 SYSTEME DE COORDONNÉES PLANES DU QUÉBEC (SCoPQ), SYSTEME DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE NAD 83, PROJECTION CARTOGRAPHIQUE MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE (MTM) FUSEAU 10.

CLIENT :
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE
LIEU D'ENFOUSSEMENT SANITAIRE ET TECHNIQUE DE LA LIÈVRE

PROJET :
LES ET LET DE LA LIÈVRE
RÉDUCTION D'ÉMISSION DE GES

AVERTISSEMENT :
 CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ÉMETTEUR NE DÉBARRASSERAIT ET RAPPORTEUR TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

ÉMISSION / RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
2	2015-12-07	DOCUMENT DE PROJET - 2015
1	2014-06-13	DOCUMENT DE PROJET

« CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION »	
NO PROJET :	141-16732-00
DATE :	2014-05-29
ÉCHELLE ORIGINALE :	1:1000
CONÇU PAR :	Marlene Demers, ing.
DESSINÉ PAR :	Catherine Fortin, ing.
VÉRIFIÉ PAR :	Marlene Demers, ing.
DISCIPLINE :	ENFOUSSEMENT TECHNIQUE ET BIOGAZ
TITRE :	VUE EN PLAN ARRANGEMENT GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES
NUMÉRO DU FEUILLET :	141-16732-00_F01
FEUILLET # :	01 DE 01
ÉMISSION :	DOCUMENT DE PROJET - 2015
EN DATE DU :	2015-12-01
# ÉM / RV :	2

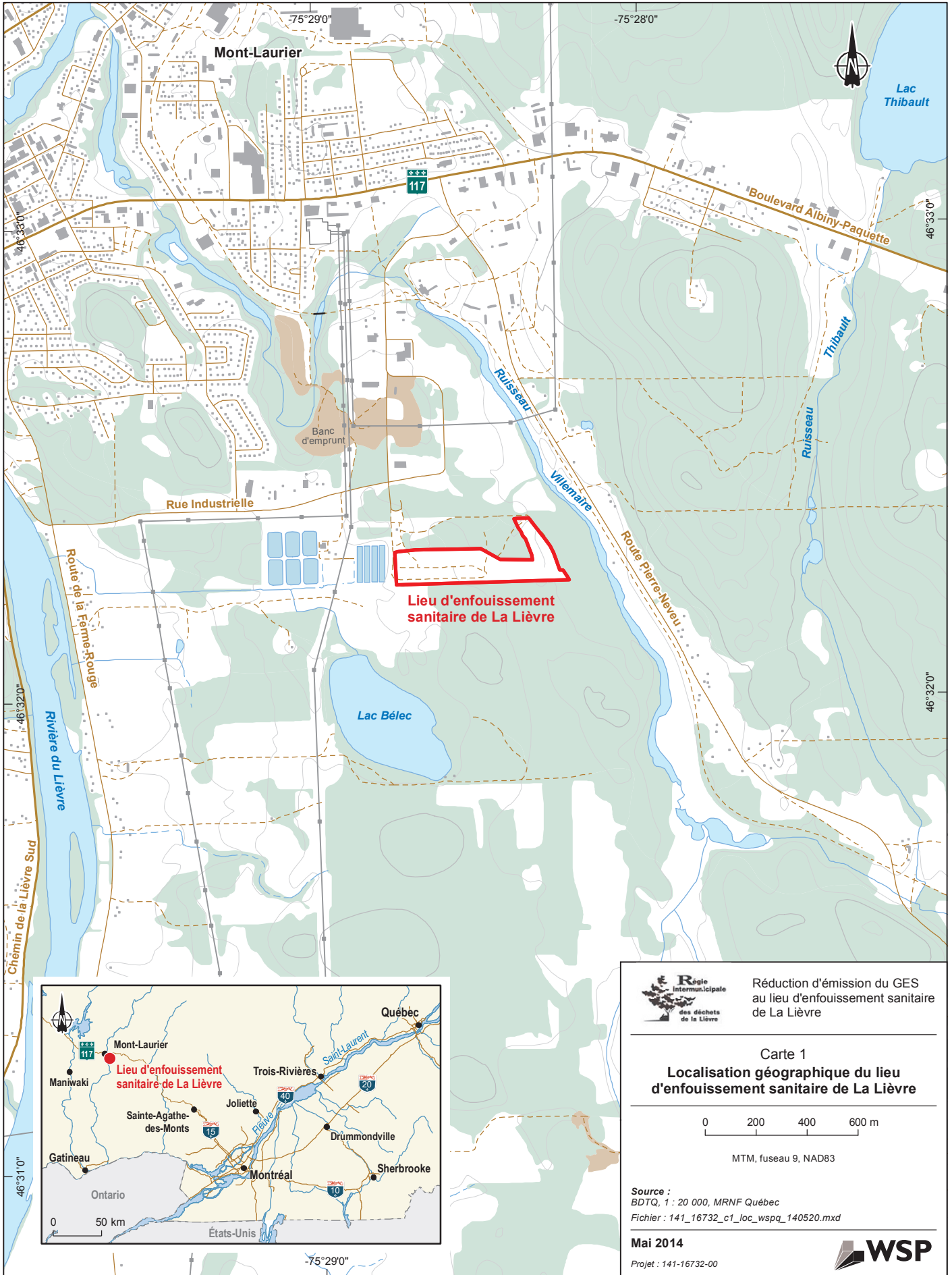
NO PROJET :	141-16732-00	DATE :	2014-05-29
ÉCHELLE ORIGINALE :	1:1000	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAVAIL.	
CONÇU PAR :	Marlene Demers, ing.		
DESSINÉ PAR :	Catherine Fortin, ing.		
VÉRIFIÉ PAR :	Marlene Demers, ing.		

DISCIPLINE :	ENFOUSSEMENT TECHNIQUE ET BIOGAZ
TITRE :	VUE EN PLAN ARRANGEMENT GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES
NUMÉRO DU FEUILLET :	141-16732-00_F01
FEUILLET # :	01 DE 01
ÉMISSION :	DOCUMENT DE PROJET - 2015
EN DATE DU :	2015-12-01
# ÉM / RV :	2

12.4f Entente de partenariat

Cette annexe a été retirée pour des raisons de confidentialité

12.4g Carte de localisation géographique du site



Réduction d'émission du GES
au lieu d'enfouissement
sanitaire de La Lièvre

Carte 1
**Localisation géographique du lieu
d'enfouissement sanitaire de La Lièvre**



MTM, fuseau 9, NAD83

Source :
BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec
Fichier : 141_16732_c1_loc_wspq_140520.mxd

Mai 2014

Projet : 141-16732-00



12.4h Confirmation de la date de fermeture du LES et population desservie

Le 12 février 2015

Monsieur Marc Bisson
Directeur de projets – Génie de l'environnement
WSP Canada inc.
5355, boulevard des Gradins
Québec, Québec
G2J 1C8


Objet : Fermeture du LES

Monsieur,

À la suite de la demande de la firme vérificatrice pour le projet SPEDE LES, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre vous confirme que depuis le 31 mai 2009, le LES de Mont-Laurier est fermé. Aucune matière résiduelle n'a été enfouies, au LES, depuis cette date.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



M. Jimmy Brisebois
Directeur général

HISTORIQUE ET DATE D'ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Août 1985	<i>Constitution de la Régie intermunicipale des déchets solides de la Lièvre</i> Municipalités membres : Mont-Laurier, Val-Barrette, Ferme-Neuve village, Des Ruisseaux et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
12 février 1988	Obtention d'un certificat de conformité autorisant l'aménagement et l'exploitation du LES de la Lièvre
1994	Beaux-Rivages
1997	<i>Nouveau nom : Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre</i>
1998	Ferme-Neuve paroisse Regroupement des municipalités de Ferme-Neuve village et Ferme-Neuve paroisse Nouveau nom : Ferme-Neuve
2000	Lac-des-Écorces Lac-Saint-Paul Sainte-Anne-du-Lac Chute-Saint-Philippe
2002	Kiamika Notre-Dame-de-Pontmain Regroupement des municipalités de Beaux-Rivages, Lac-des-Écorces et Val-Barrette Nouveau nom : Lac-des-Écorces Regroupement des municipalités de Des Ruisseaux et Mont-Laurier Nouveau nom : Mont-Laurier
2003	Lac-du-Cerf Mont-Saint-Michel
2007	Notre-Dame-du-Laus
31 mai 2009	Fermeture du LES de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

**POPULATION ET NOMBRE DE PORTES
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE
1986 À CE JOUR**

Année	Population	Nombre de portes
1986	15 900	---
1987	15 920	---
De 1988 à 1994	Données manquantes	
1995	16 893	7 518
De 1996 à 1997	Donnée manquantes	
1998	---	9 485
1999	---	10 173
2000	---	12 434
De 2001 à 2003	Données manquantes	
2004	---	14 961
2005	---	15 261
2006	Données manquantes	
2007	---	15 296
2008	---	15 681
2009	---	17 915
2010	26 098	18 073
2011	26 150	18 305
2012	26 488	18 498
2013	26 558	18 629
2014	26 344	18 696

12.4i Spécifications techniques – Station de pompage et de destruction du biogaz

AirScience Technologies Inc.

1751 Richardson, Suite 3525

Montreal, QC. H3K 1G6

Tel : 514-937-4614

Fax: 514-937-4820

Email: psingh@airscience.net

www.airscience.ca

Montreal, January 22, 2009

Ms. Catherine Verrault

GENIVAR

2500 Rue Jean Perrin,

Bureau 204

Quebec, QC. G2C 1X1

Subject: Our proposal No. 08-651-3, Revision 2
Landfill Gas Flare System – Ready 300
Located in Mont-Laurier

Dear Ms. Verrault,

Further to your request to update our proposal dated January 08, 2008 Rev.1, we have revisited the proposal and included the thermal valve, Data Logger and Flow meter as an option the CDM monitoring pack.

We are pleased to submit herewith our revised proposal for the supply of a Landfill Gas (LFG) Flare system ready 300 to meet your application.

The system proposed is designed and manufactured by Hofstetter of Switzerland and is a state of the art industry standard in Europe.

The proposed flare system will have destruction efficiency of non methane VOC in excess of 98% as well as a methane oxidation efficiency of 99.9%.

We have selected the model **HOFGAS®-Ready 300** with a maximum capacity of 300 Nm³/hr which is equivalent to 190 scfm at 70°F.

We have also revised the proposed blower in order to offer a minimum suction of 20 inches of water at the manual isolation valve.

Additional components - included

Extension set for PLC with analogue module. To be added once in case of one or more of the following positions:

- Utilisation connection
- Suction pressure control
- Flow measuring T-Mass
- Gas temperature measuring
- Gas pressure measuring

Flue gas measuring connection DN80 with blind flange on the upper part of the combustion chamber

Packing and preparation for transportation

Frost protection of Control Cabinet with insulation and heating element

Propane pilot burner with the option to start with landfill gas as well to reduce the costs of propane consumption

2.3 Engineering, documentation:

- Mechanical and electrical engineering including:
- Project management
- Detail project planning and design
- P&I Diagram with legend
- Layout drawing
- Wiring diagram
- Functional description
- Operating and maintenance instructions in English
- Technical documentation in English

2.4 Other items included in this proposal:

- Two (2) copies of operation and maintenance instruction manual (French and English)
- Process emission guarantee
- AirScience Technologies/Hofstetter guarantees that the emissions of non methane organic compounds will be reduced by more than 98%.
- The total expected destruction efficiency of hydrocarbons including methane is 99.9%.

Warranty: 12 months from commissioning date except for wear and tear parts such as:

- V belts
- UV sensor
- Ignition electrodes
- Thermocouple

Product Description

Technical specification of the plant

1. Specification

Pos.	Pce.	Description
------	------	-------------

2.1 1 Compact degassing plant HOFGAS® - Ready 300

Gas flow rate of the blower	max.	300 Nm ³ /h
	min.	60 Nm ³ /h
Gas flow rate of the flare	max.	300 Nm ³ /h
	min.	60 Nm ³ /h
Gas temperature at inlet of the plant		30 °C
Blower pressure rise	max.	180 mbar
Suction pressure at inlet of the plant	max.	-60 mbar
Burner capacity	max.	1'500 kW
	min.	300 kW
Turn down ratio of the flare		1 : 5
Methane concentration		30..50 % by vol.
Combustion temperature		1'000..1'200 °C
Residence time		≥ 0,3 s
Flange connection PN16		DN80
Expected sound pressure level at full load in 15m distance and 2m height		≤ 69 dB(A)
Nominal power rating of the motor		5.5 kW
System of protection (standard)		IP54
Electricity supply		575V 60Hz
Fuse protection		32 A (slow)

Basic equipment

Skid:

- Hot dip galvanised skid

Suction side:

- Piping in hot dip galvanised steel
- Connection flange ANSI 3" (only for gas inlet connection, all others DN80))
- Isolation and regulating butterfly valve with hand lever
- Manometer set -160..0 mbar with isolation valve
- Thermometer set 0..100°C
- Connection device for anemometer, AEV1"-15mm
- Dewatering unit in hot dip galvanised steel with:
 - Level monitoring EEx, CSA-certified
- Connection for condensate extraction pipe with isolation valve
- Flame arrester, according to EN standards (ATEX) housing of carbon steel and element of stainless steel
- regulating butterfly valve continuously adjustable

Radial gas blower:

- Base frame with foundation pads, prepainted and coated
- Blower unit, suitable for landfill gas with foundation pads
- Electric motor EEx execution, CSA-certified
- V-belt transmission
- Gas inlet and outlet flanges with pipe compensators
- Temperature monitoring of the blower, EEx execution CSA

Pressure side:

- Piping in hot dip galvanised steel

- Connection flange
- Thermometer set 0..100°C
- Manometer set 0..250mbar with isolation valve
- Connection device for anemometer, AEV1"-15mm

Flare:

HOFGAS®- Efficiency 300 with concealed high temperature combustion

- Installed onto the skid of the blower group
- Supporting structure made of hot dip galvanized steel
- Combustion chamber made of stainless steel, inside with high temperature resistant insulation of ceramic fibres
- Injector burner
- Combustion air intake by natural draught principle with electric actuated louver
- Ignition burner
- Ignition burner piping with ball valve, slam shut valve and pressure regulator with Manometer
- Electrical ignition device with ignition transformer
- UV probe for flame monitoring, EC-type-tested and CSA-certified
- Thermocouple for the continuous monitoring of the combustion temperature and indication at operating panel
- Start pressure switch, CSA-certified
- Piping made of hot dip galvanised steel
- Isolation and regulating butterfly valve continuously adjustable
- Electrical slam shut valve, EC-type-tested
- Flame arrester according to EN standards (ATEX) housing of carbon steel and element of stainless steel
- Burner nozzle pressure monitoring for the control of combustion CSA-certified and ATEX

Electrical control cabinet:

- Designed and manufacture according CSA Standard
- Skid mounted electrical control cabinet with all necessary control and safety elements

Components:

- Cabinet with door and swivel frame, in weather proof execution
- PLC Mitsubishi with program on Eeprom
- Operating panel Beijer E 200 mounted on the swivel frame, with control keys, LCD monochrome display (4 lines x 20 characters) for the indication of the operating conditions and of the parameters (languages: English)
- Burner control unit for the automatic ignition and flame monitoring
- EEx separators elements
- Star/Delta motor contactor array

Features:

- Automatic regulation of the combustion temperature
- Ignition repetition
- Safety turn off by overload of the blower
- Safety turn off by overheating of the blower
- Safety turn off by overheating of the burner
- Safety turn off by high level in dewatering unit
- Hours meter blower
- Hours meter flare

Switches:

- Main switch, accessible externally
- Start/Stop blower

- Start/Stop/External flare
- Purging facility

Signal lamps:

- Main alarm lamp mounted externally

Signals:

- DO Main alarm signal on potential free contact
- DO Operation signal blower on potential free contact
- DO Operation signal flare on potential free contact
- DI External emergency stop (safety interlock circuit)
- DI Start/Stop flare
- AO Combustion temperature
- AO Burner nozzle pressure

*DO = digital output signal, DI = digital input signal, AO = analogue output signal

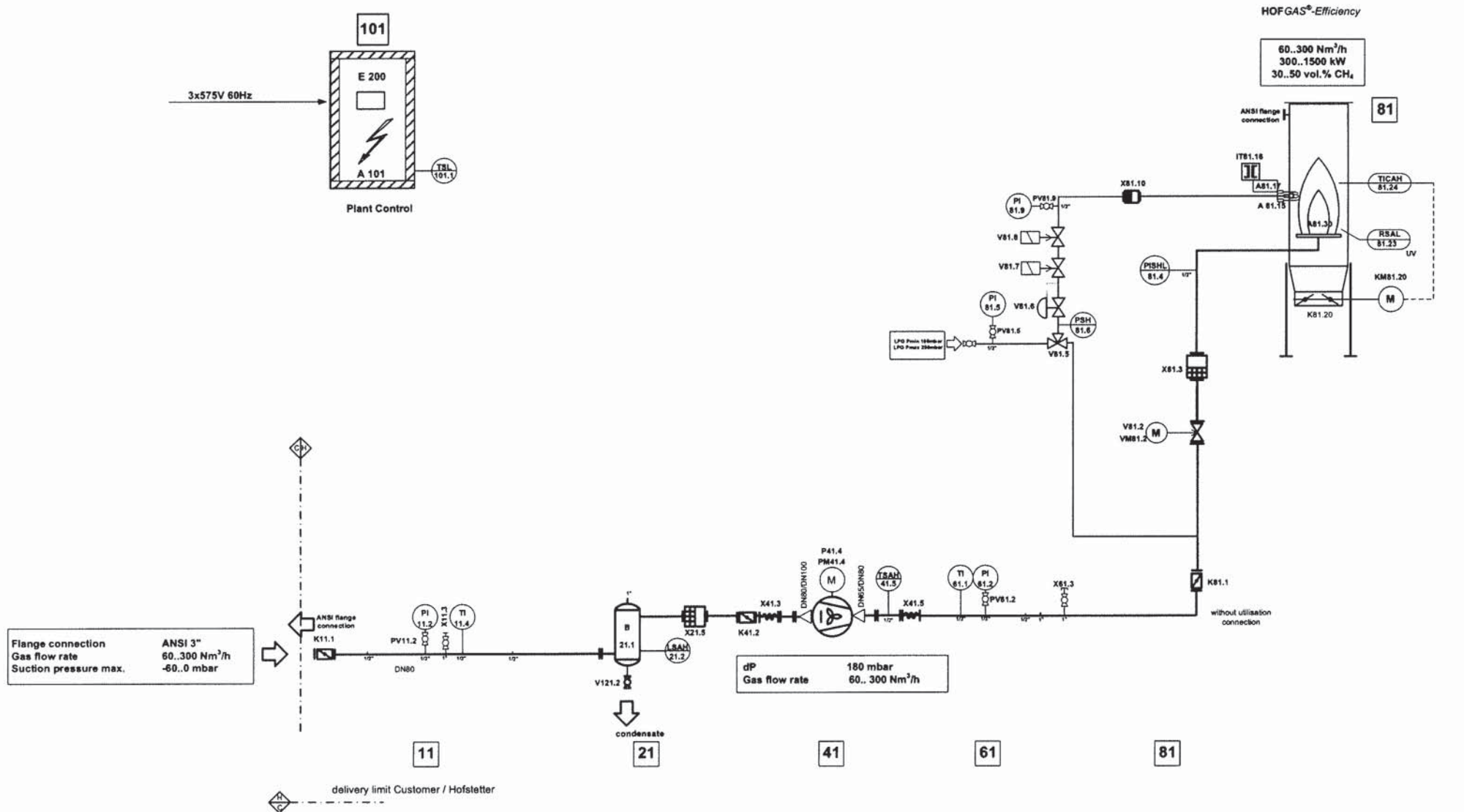
Engineering, documentation:

- Mechanical and electrical engineering including:
- Project management
- Detail project planning and design
- P&I Diagram with legend
- Layout drawing
- Wiring diagram
- Functional description
- Operating and maintenance instructions in English
- Technical documentation in English

Additional components

- 2.2 1 Extension set for PLC with analogue module. To be added once in case of one or more of the following positions:
 - utilisation connection
 - suction pressure control
 - flow measuring T-Mass
 - Gas temperature measuring
 - Gas pressure measuring
- 2.3 1 Flue gas measuring connection DN80 with blind flange on the upper part of the combustion chamber
- 2.4 1 Packing and preparation for transportation
- 2.5 1 Frost protection of Control Cabinet with insulation and heating element
- 2.6 1 Propane pilot burner with the option to start with landfill gas as well to reduce the costs of propane consumption

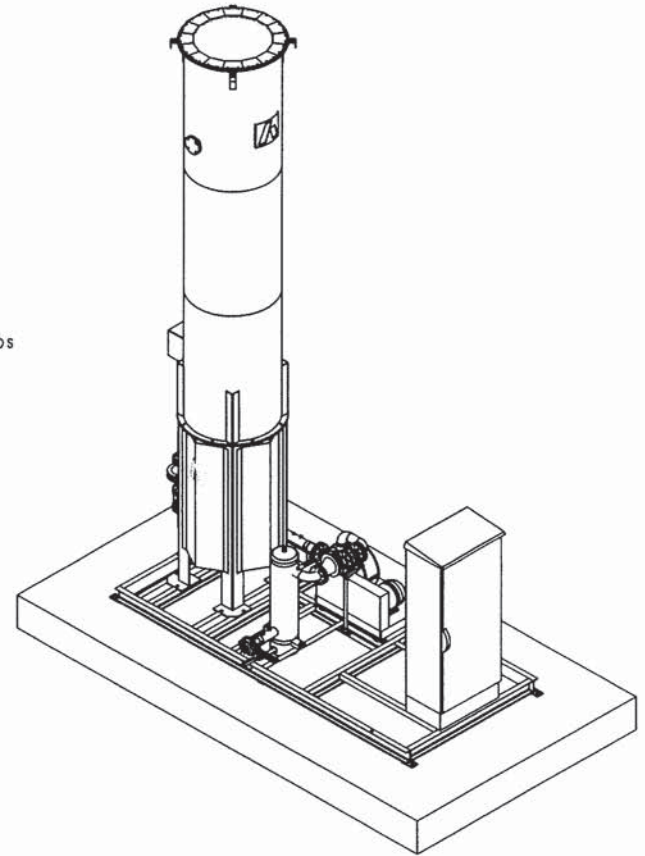
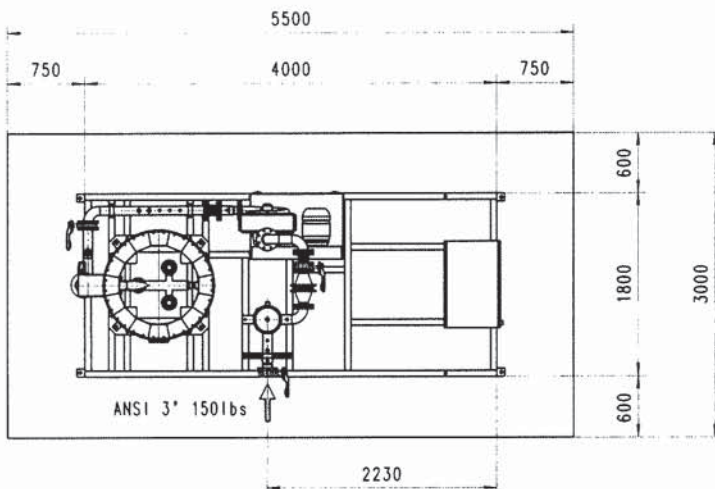
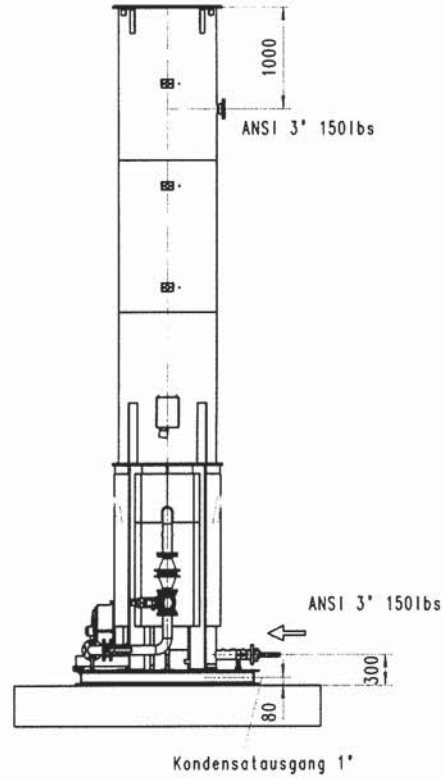
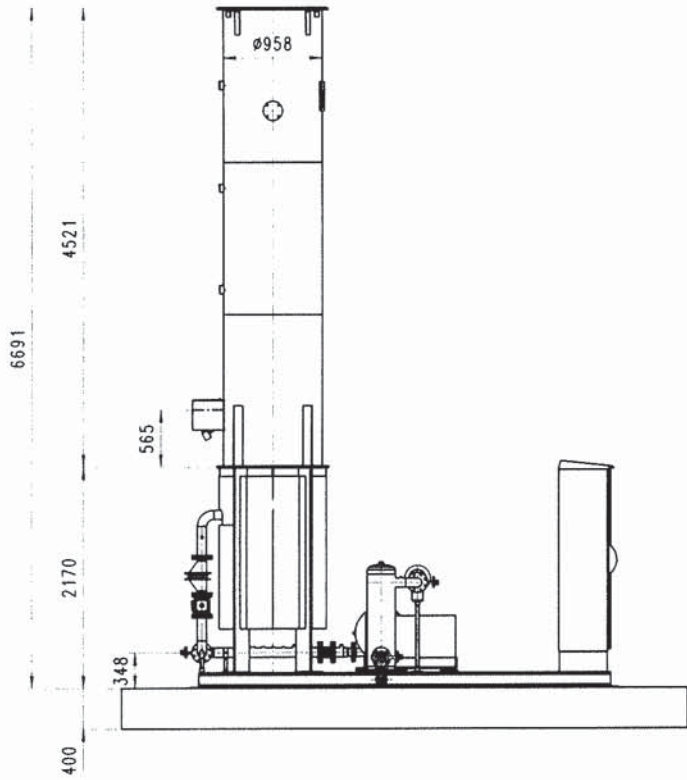
P&I-diagram/dimension drawing/legend/spare parts list



Genivar, St. Raymond

© Hofstetter Umwelttechnik AG

d		H10443	HOFGAS [®] -Ready 300
c			
b		Gezeichnet 24.03.2009 / ni	
a		Geprüft	
Aenderung	Datum, Name	Freigabe	HOFSTETTER



H10443 St.Raymond
H10444 Riviere Rouge
H10445 Mont Laurier

Status 27.04.2009

Erstellt: P. BILAU Erstellt durch:		Zeichnung	
Gezeichnet: V. DOSHAKOV		Werkstoff	Gezeichnet: H. H. 2009 J. Werber
Bezeichnung Kompaktanlage HOFGAS-Ready 300 Spez. H10443 / H10444 / H10445		Maßstab 1:25	Geprüft
		Blattcode 80102	Anlagennummer 000000
		Artikelnummer 607925	Art. St. Pa. K • 1

Legend / Spare parts list for P&I-diagram

Name 3 x AirSciences / Genivar

type Ready 300

Project Nr. H10443/ -44/ -45

24.03.2009 / Nicolai

		stock								
		Flexmet								
		ordered								
		order received, provided from stock								
		not ordered yet/ problems								
P&I	No.	Description	Function	Range	Setting	Type	Hof.Nr.	Supplier	pcs	
							Suppl.Nr.			
11										
K	11.1	Butterfly valve	Open/close/throttle manually			D10080.23-2AR.4A.4C0.N + HLA.F0711.340		Interapp	1	
	11.2	Manometer 1/4"	pressure indication suction side	-160..0 mbar		NG80/631.10.080 -160..0	10052	Wika	1	
/	11.2	Fitting set 1/4" for Manometer	open/close manometer		open	ball valve		Flexmet	1	
	11.3	Measuring connection 1"	anemometer introduction device		close	Anemometer set	605296	Hofstetter	1	
	11.4	Temperature indication	temperature indication	0..100°C		LBW TWEPI0 Alu-Elox/V4A L=63/150	11222	Jumo	1	
21										
B	21.1	Dewatering tank	Gas/Water separation					Flexmet	1	
IAH	21.2	Level sensor	dewatering tank surveillance			Vibracon LVL-M1-G31AA-P1N1NA-EB	12164	Pepperl+Fuchs	1	
X	21.5	Flame arrester	Ex-protection	L=365mm	L=365mm	DN80/PN16 (FA -E150 - I-P1,2 +AA)		Ramseyer	1	
41										
K	41.2	Butterfly valve	Open/close/throttle manually			D10080.23-2AR.4A.4C0.N + HLA.F0711.340		Interapp	1	
X	41.3	Compensator	Reduction of vibrations and tensions			EKO 80 F-Z Kompensator		Kromschroder	1	
P	41.4	Gas pump	Gas pump dp 210	bis 300 Nm3/h		300 Nm3/h dp 180, blower type 008.04 RT 1201		Continental	1	
PM	41.4	Motor to gas pump	Motor to gas pump	5.5kW	3600min-1	TE 132 S, 5.5kW, Triangle 575V 3 phases, 60Hz, IM B3 T, CSA/ UL, with internal heating and special grease -30...+40°C		HS Weg	1	
X	41.5	Compensator	Reduction of vibrations and tensions			EKO 80 F-Z Kompensator		Kromschroder	1	
IAH	41.5	Temperature switch, thermostat	check blower temperature	0..120°C	90°C	bimetal KPS 79	6311	Danfoss / H	1	
61										
	61.1	Temperature indication	temperature indication	0..100°C		LBW TWEPI0 Alu-Elox/V4A L=63/150	11222	Jumo	1	
	61.2	Manometer	pressure indication pressure side	0..400 mbar		NG80/631.10.080 0..400	12167	Wika	1	
/	61.2	Fitting set 1/4" for Manometer	open/close manometer		open	ball valve		Flexmet	1	
	61.3	Measuring connection 1"	anemometer introduction device		close	Anemometer set	605296	Hofstetter	1	
81										
K	81.1	Butterfly valve	Open/close/throttle manually			D10080.23-2AR.4A.4C0.N + HLA.F0711.340		Interapp	1	
V	81.2	Quick closing valve with motor				VAS 780F05LQ3P		Gasotec	1	
VM	81.2	Motor to quick closing valve						Gasotec	1	
X	81.3	Flame arrester	Ex-protection	L=365	L=365mm	DN80/PN16 (FA -E125 - I-P1,2 +AA)		Ramseyer	1	
SHL	81.4	Pressure sensor for burner	air flap control, pressure switch	0..100 mbar		4-20ma 891.13.500 G1/2A	11320	Wika	1	
V	81.5	3/2 way ball valve for ignition pipe	choose between LPG and LFG	-20...+160°C	PN40	RB3600 L, position 2, 1/2 "		Ingress	1	
IAH	81.6	Pressure switch	start pressure surveillance	30..150 mbar	approx. 50 mbar	DG 150 T (84447832)		Kromschroder	1	
PI	81.5	Manometer 1/4"	pressure indication ignition piping	0..250mbar		Kapselfeder-Manometer KFM 250RB63	0 320 018 2	Kromschroder	1	
/	81.5	Fitting set 1/4" for Manometer	open/close manometer		open	ball valve	605099	Flexmet	1	
	81.6	Pressure controller	pressure regulation	40..55mbar		GDJ 15R04 (0 315 5021)	3155021	Gasotec	1	
V	81.7	Magnetic valve	Closing of the ignition burner gasline	50mbar		VAS115R/NQ	88000013	Kromschroder	1	
V	81.8	Magnetic valve	Closing of the ignition burner gasline	50mbar		VAS115R/NQ	88000013	Kromschroder	1	
	81.9	Manometer 1/4"	pressure indication	0...250mbar		Kapselfeder-Manometer KFM 250RB63	0 320 018 2	Kromschroder	1	
/	81.9	Fitting set 1/4" for Manometer	open/close manometer		open	ball valve	605099	Flexmet	1	
X	81.10	flame arrester ignition pipe	Ex- protection	1/2"		DR/ES15-IIB-P1,2		Ramseyer	1	
	81.15	Ignition / pilot burner	Ignition of burner				12616	Hofstetter	1	
	81.16	Ignition transformer	Spark on ignition electrodes	10000V		TG17,5-12/100R	84391055	Kromschroder	1	
	81.17	Ignition electrodes FE200	Ignition of burner		4..6mm	Ignition electrodes (34433320)	4239	Kromschr/Hof	2	
K	81.20	Air flap	Regulation of combustion air			Schmidlin TU3910		Xmet	1	
IAL	81.23	UV-eye	Flame surveillance		>1uA	UVS 6	84315100	Kromschroder	1	
KM	81.24	Motor to air flap	Regulation of combustion air	150s, 95°	20Nm	SM230A		Belimo	1	
FICAH	81.24	Thermocouple "S" ceramic sheath	Combustion temperature	L=500mm	1200°C	type "S" KER710 D=10 (90.1000.2189), L=500mm	11299	Jumo	1	
A	81.30	burner bottom part Ready	Gas/air mixture					Flexmet	1	
		injectors				type 100, diameter 85mm	12604	Flexmet	3	
		nozzles				nozzle diameter 22mm	12611	Flexmet	3	
		connection nuts with seal				2 "	12179	Flexmet	3	
101										

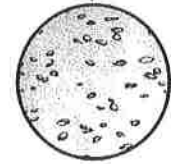
24.03.2009 / Nicolai

		stock Flexmet ordered							
		order received, provided from stock not ordered yet/ problems							
P&I	No.	Description	Function	Range	Setting	Type	Hof.Nr. Suppl.Nr.	Supplier	pcs
A	101	Plant control	Electrical functions			Electrical Compartment CSA/ CUL conform		Buehler	1
IL	101.1	Thermostate material HIFI Schneider	Freezing protection	0..30°C	approx. 10°C	Ambistat 680.1103 No.801447.01	6515	Trafag	1
		CSA certified cabling for components				CSA labeling to be ordered after cabling list by electr. Comp. Supplier		Buehler	
	121								
	121.1	ball valve	Open/close dewatering line		open	R 250T 1" with handle extention	10084	Tigress	1
		heating and insulation for condensate tank, slam shut valve and ignition piping on site by costumer, but terminals to connect prepared by Hofsetler						Buehler	4
Ready		piping and dewatering unit in hot dip galvanized	verzinkt / Fackel V2A	DN/PN 80/16		inlet flange ANSI 3", all other piping and flanges DN80		Flexmet	1
		sensor casing for Thermostate Danfoss				extended to guarantee required distance from E-compartment to gas flanges	7120	Leibundgut	1
		skid in hot dip galvanized						Flexmet	1
Efficiency		Combustion Chamber Ready 300 with flue gas measure	1.4301 (V2A)	D958x4500		V2A		Xmet	1
		ceramic Insulation 04Modul 100mm Efficiency				04 Dicke 100mm		Xmet	1
		supporting structure hot dip galvanized		D958x1800				X-met	1
		2 Logo onto supporting structure						X-met	1
		Logo onto combustion chamber						X-met	1
		connection box for air flap motor				ZAG06BA	301879	EHS	1
		holder for Thermoelement					11630	Flexmet	1
		holder for ignition electrodes				Kromschroder (75442337)	4237	Kromschroder	1
		electrodes connectors					4231	Gasotec	2
		flexible stainless steel hose to ignition burner				Typ RS 331S12, MH22S/ES, LA22S/AS	12173	Hoffmann	1
		ignition line piping						Flexmet	1
		Hilti heavy duty anchor				HSL-3-B M20/30 à 25.-	3927	Hilti	4

12.4j Spécifications techniques – Analyseur de méthane et débitmètre

TECHNICAL SPECIFICATIONS

GUARDIAN PLUS



MODEL	Gas	Accuracy*	Stability	Repeatability @ zero	Repeatability @ span
Guardian Plus 0-3000ppm	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-1%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-3%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-5%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-10%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-30%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-100%	CO ₂	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
*Guardian Plus 0-1%	CH ₄	+/- 4% of range	+/- 3% of range over 12 months	+/- 0.15%	+/- 3%
*Guardian Plus 0-5%	CH ₄	+/- 3% of range	+/- 3% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2.5%
Guardian Plus 0-10%	CH ₄	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-30%	CH ₄	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
Guardian Plus 0-100%	CH ₄	+/- 2.5% of range	+/- 2% of range over 12 months	+/- 0.3%	+/- 2%
RESPONSE TIME:	T ₉₀ = 30 seconds				
OPERATING TEMPERATURE:	0-40°C				
WARM-UP TIME:	3 minutes (initial), 40 minutes (full specification)				
HUMIDITY:	Measurements are unaffected by 0-99% relative humidity, non-condensing				
CONTROLS FITTED:	Zero and span adjustment potentiometers Setpoint 1 and setpoint 2 adjustment View setpoint 1 button, view setpoint 2 button Indicator LED and display test button				
BITSWITCH PARAMETERS:	Analogue (current) output: 0 - 20mA or 4 - 20mA Linear or non-linear output Alarm settings: alarm 1 high/low, alarm 2 high/low, alarm 1 normal/latch, alarm 2 normal/latch Buzzer sounds on both alarms or only on alarm 2 Low flow warning (flashing lamp) or low flow alarm (audible alarm, LCD displays 'ERR', flashing lamp, etc)				
VISUAL DISPLAY:	Four-digit LCD Alarm 1 LED, alarm 2 LED Fault LED Low flow/flow fail LED				
RELAY CONTACTS:	Volt-free changeover contacts Resistive load @ 24V DC = 8A Resistive load @ 250V AC = 8A				
PUMP CHARACTERISTICS:	Typical flow rate = 1 litre/minute Maximum sampling distance = 30 metres				
POWER REQUIREMENTS:	88V - 138V AC or 172V - 276V AC (switch selectable)				
POWER CONSUMPTION:	13 W (typical)				
WEIGHT:	2.5Kg				
DIMENSIONS:	267 x 258 x 148mm				
ENCLOSURE:	IP54 rated				
ELECTRICAL CONFORMITY:	CE marked (*stated accuracy includes calibration gas tolerance of +/- 1%)				

OTHER GUARDIAN MODELS AVAILABLE:

Guardian SP:	Measurement of ppm level CO ₂ and N ₂ O; measurement of % level CO
Guardian FR:	Measurement of refrigerants (HCFC / HFC / Freons) at ppm level

**Guardian Plus instruments are not certifiable for use where risk of fire or explosion exists. During operation prolonged exposure to high levels of flammable gases may lead to the creation of an explosive mixture within the Guardian plus enclosure. Additional measures must be taken by the user to prevent this hazard occurring.

Edinburgh Instruments Ltd
2 Bain Square,
Kirkton Campus,
Livingston EH54 7DQ



Brave Engineering Ltd.

127/13 Moo 12 Raminthra Rd., Klongkum, Bungkum, Bangkok 10230 Thailand.
Tel: +66(0)2944-4679, Fax: +66(0)2944-4920, Email: sales@braveengineering.com
Website: http://www.braveengineering.com

www.edinst.com
sales@edinst.com
Tel: 01506 425300

 EDINBURGH
INSTRUMENTS

Flow Calibration with Adjustment

15009687-2080080

46567929

Purchase order number

562659-10 / Endress+Hauser Flowtec AG

Order N°/Manufacturer

65F50-AK2AG1NABABA

Order code

t-mass 65 F DN50 / 2" (49.2 mm)

Transmitter/Sensor

C202E502000

Serial N°

-

Tag N°

FCP-15 (Air)

Calibration rig

910.0 kg/hr (\pm 100%)

Calibrated full scale

Calibration Interface

Calibrated output

0.988 bar a

Ambient pressure

20.6 %

Ambient relative humidity

23.8 °C

Ambient temperature

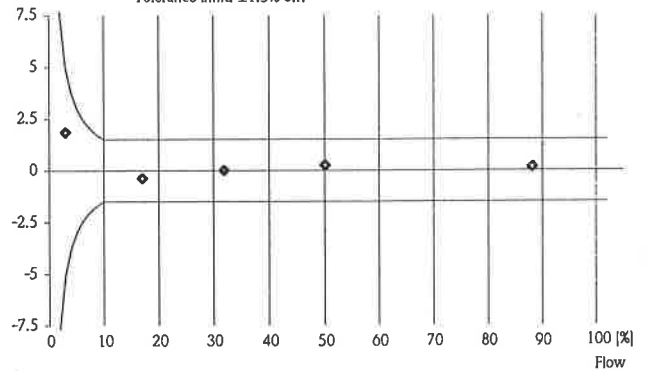
Flow [%]	Flow target [kg/hr]	Flow meas. [kg/hr]	Pressure [bar a]	Temp.** [°C]	Δ o.r.* [%]	Outp.** [mA]
3.0	27.1446	27.6398	0.988	23.8	1.82	4.49
17.0	154.411	153.807	0.984	23.7	-0.39	6.70
31.9	290.596	290.564	0.973	23.5	-0.01	9.11
50.1	455.644	456.723	0.951	22.8	0.24	12.03
88.1	802.044	803.17	0.865	20.3	0.14	18.12
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

*o.r.: of rate

**Calculated value

Measured error % o.r.

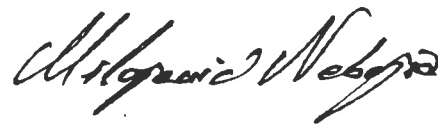
Tolerance limit: \pm 1.5% o.r.



For detailed data concerning output specifications of the unit under test, see technical informations (TI), chapter Performance characteristics.

Traceability to the national standard for all test instruments used for the calibration is guaranteed.

Endress+Hauser Flowtec operates ISO/IEC 17025 accredited calibration facilities in Reinach (CH), Cernay (FR), Greenwood (USA), Aurangabad (IN) and Suzhou (CN).



16.02.2009

Date of calibration

Endress+Hauser Flowtec AG
Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35
CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay

N. Milojevic

Operator

Certified acc. to
ISO 9001

Parameter Setting

10249518-2080080

46567929

Purchase order number

562659-10 / Endress+Hauser Flowtec AG

Order N°/Manufacturer

65F50-AK2AG1NABABA

Order code

C202E502000

Serial N°

t-mass 65 F

Transmitter/Sensor

DN50 / 2"

Nominal diameter

-

Tag N°

The below parameters are set according to your order.
Please refer to the Operating Manual for any parameters not mentioned.

Device software

V1.00.01

Language

Language

English

Gas mixture

Gas type 1

% fraction 1

Air

100 %

Process parameters

Process pressure

Reference temperature

Reference pressure

1.0132 bar a

32 °F

1.013 bar a

Units

Unit mass flow

Unit corrected volume flow

Unit temperature

kg/hr

scf/min

°F

User interface

Assign line 1

Assign line 2

Mass flow

Tot.1

Totalizer 1

Assign totalizer

Mass flow

16.02.2009

Date

Endress+Hauser Flowtec AG
Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35
CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay

Parameter Setting

10249518-2080080

Totalizer 2

Assign totalizer

Mass flow

Current output 1

Assign current output

Current span

Value 0/4 mA

Value 20 mA

Time constant

Failsafe mode

Mass flow

4-20 mA HART NAMUR

0 kg/hr

910 kg/hr

1 s

Minimum current

Pulse output 1

Assign pulse

Pulse value

Pulse width

Output signal

Failsafe mode

Mass flow

10 kg

20 ms

passive/positive

Fallback value

16.02.2009

Date

Endress+Hauser Flowtec AG
Kägenstrasse 7 / Rue de l'Europe 35
CH-4153 Reinach / F-68700 Cernay

12.4k Registre d'entretien et de suivi



PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Jan.	Commentaire	Fév.	Commentaire	Mars	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
Réservoir à condensat		Vérification du niveau d'eau et pompage au besoin	Au 6 mois	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
Torchère									
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
Instruments de mesure									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
			Annuel / par le fournisseur	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Indicateurs de pression	Vérification	Au 6 mois	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK
Autres									
	Vannes	Inspection	Mensuelle	22 22	OK	25 25	OK	31 31	OK



PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Avr.	Commentaire	Mai	Commentaire	Juin	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
Réservoir à condensat		Vérification du niveau d'eau et pompage au besoin	Au 6 mois	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
Instruments de mesure									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
			Annuel / par le fournisseur	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Indicateurs de pression	Vérification	Au 6 mois	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK
Autres									
	Vannes	Inspection	Mensuelle	21/III	OK	5/III	OK	9/III	OK



PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Jul.	Commentaire	Août	Commentaire	Sept.	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
Réservoir à condensat		Vérification du niveau d'eau et pompage au besoin	Au 6 mois	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
Instruments de mesure									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
			Annuel / par le fournisseur	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Indicateurs de pression	Vérification	Au 6 mois	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK
Autres									
	Vannes	Inspection	Mensuelle	15 15	OK	26 26	OK	8 8	OK

156,62
8093

156,62
9093

M. ANDEE
156,80



PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Composante	Sous-composante	Action	Fréquence	Oct.	Commentaire	Nov.	Commentaire	Déc.	Commentaire
Réseau de captage du biogaz		Vérification du libre écoulement du biogaz dans le réseau et de l'absence d'accumulation de liquide dans les conduites, ajustement des puits	Aux 2 à 4 semaines	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
Pompes submersibles dans trappes à condensat		Vérification de la fréquence et durée de pompage	Aux 2 à 4 semaines	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
Réservoir à condensat		Vérification du niveau d'eau et pompage au besoin	Au 6 mois	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
Station de pompage du biogaz									
	Séparateur de gouttelettes	Inspection et vidange au besoin	Aux 2 à 4 semaines	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Moteur – niveau de bruit	Vérification	Aux 2 à 4 semaines	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Moteur - valve	Vérification et nettoyage	Au besoin	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Soufflante	Graissage	Mensuelle	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Alignement	Tension courroies	Au besoin	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
Torchère		Inspection visuelle	Aux 2 à 4 semaines	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Anti-retour de flamme	Nettoyage	Annuelle	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Thermocouples	Vérification et remplacement au besoin	Aux six mois	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Détecteur de flamme	Vérification, nettoyage	Mensuelle	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Veilleuse	Vérification, nettoyage	Mensuelle	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Isolation de la cheminée	Vérification de l'état de l'isolant	Annuelle	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Électrodes d'allumage	Vérification	Mensuelle	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Lampe UV	Remplacement	Selon besoin	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
Instruments de mesure									
	Analyseur de méthane	Calibrage/vérification	Mensuel / à l'interne	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
			Annuel / par le fournisseur	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Indicateurs de pression	Vérification	Au 6 mois	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
	Débitmètre	Nettoyage / Inspection	Annuelle	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK
Autres									
	Vannes	Inspection	Mensuelle	7/10	OK	4/10	OK	9/10	OK

8096
156,80

8096
156,80

8096
156,80